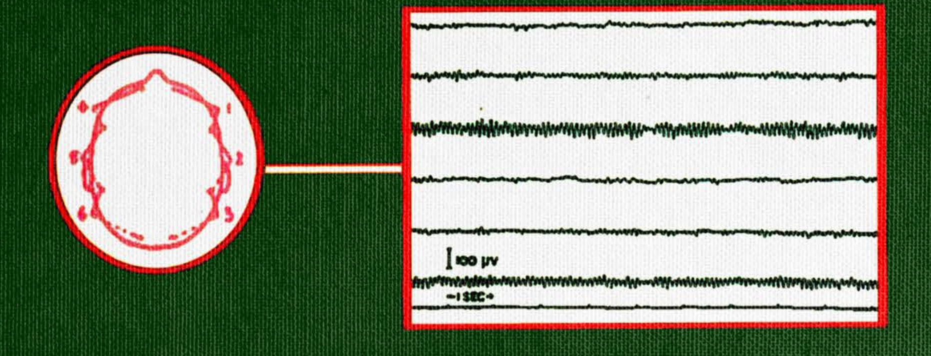
# LIRE DANS LA PENSÉE D' UN MUSULMAN

## READING THE MUSLIM MIND



**Hassan Hathout**

Préfacé par Ahmad Zaki Yamani

# LIRE DANS LA PENSÉE D'UN MUSULMAN

HASSAN HATHOUT

Préfacé par Ahmad Zaki Yamani



Titre original : 1997

Reading the Muslim mind / Hassan Hathout;
with a foreword by Ahmad Zaki Yamani.

Édition française : 2013

Traduction : Latifa Camfferman

Relecture et correction : Bcb Soluciones Lingüísticas Globales, S.L.

Maquette : Susana Holgado

Coordination éditoriale : Manel Díaz

Édité par Consestruc Editions

ISBN : 978-84-941353-1-6

Dépôt légal : B-14041-2013

Imprimé en Espagne

La traduction des versets coraniques est celle de Mohammed Chiadmi, Le Noble Coran, Nouvelle traduction française du sens de ses versets. Éditions Tawhid, 2005.

L'illustration de la couverture, conçue par l'auteur qui souhaitait trouver une image traduisant le titre de son ouvrage, représente un électroencéphalogramme.

---

*À TOUS CEUX QUI SONT DÉVOUÉS*
*À L'AMOUR, LA VÉRITÉ ET*
*LA FAMILLE HUMAINE*

# REMERCIEMENTS

Je remercie Dieu de m'avoir permis d'écrire finalement ce livre, même si j'étais alors cloué au lit à cause d'une maladie, sans laquelle j'aurai probablement continué de reporter ce projet à plus tard, un plus tard qui aurait pu ne jamais advenir sous le prétexte « d'être trop occupé… ». Comme le dit le Coran : « *… on peut avoir parfois de l'aversion pour une chose en laquelle Dieu a placé un grand bien.* » (4:19)

Le prophète Mohammed a dit : « Celui qui se montre ingrat envers les gens l'est assurément envers son Seigneur ». Je tiens donc à remercier de tout cœur mon épouse Salonas pour son immense soutien, son aide et son encouragement. Ce qui ne m'a, du reste, en rien surpris, puisqu'il en est ainsi depuis notre mariage, il y a cinquante-trois ans.

Mes sincères remerciements vont aussi à mes frères et amis, qui n'ont cessé de me pousser à écrire, en me disant, à juste titre, qu'un travail écrit est plus durable que de longs discours, aussi nécessaires soient-ils.

Je suis particulièrement reconnaissant envers madame Carol De Mars, une amie chère et une âme si noble, pour son aide bénévole à la relecture minutieuse du texte et pour ses précieux conseils de rédaction.

Je sais aussi infiniment gré à mon éditeur qui a su, à la fois, faciliter ma tâche et la rendre agréable.

Et enfin, bien sûr, à mon associée, mademoiselle Hedab Al-Tarifi, qui a saisi le manuscrit sans jamais se lasser de mes demandes de modifications et de réajustements. Que Dieu les récompense tous.

Hassan Hathout

# TABLE DES MATIÈRES

# AVANT-PROPOS

## Cheikh Ahmed Zaki Yamani[1]

Parmi les grandes religions du monde, l'islam occupe une place à part dans le sens où il ne doit pas son nom à une tribu ou une personne, comme c'est le cas du judaïsme (de Judée), du christianisme (du Christ) ou du bouddhisme (de Bouddha). Le mot islam n'est pas dérivé du nom du Prophète Mohammed (que Dieu lui accorde la grâce et la paix) et, même si certains orientalistes s'obstinent à employer les termes « mahométans » et « mahométisme », ces appellations ne sont pas reconnues par les musulmans eux-mêmes.

Le mot « islam » renvoie à une double étymologie : *taslîm*, qui signifie soumission (sous-entendu à Dieu), et *salâm*, qui veut dire paix. Il s'agit en fait d'une vision de vie complète et cohérente qui régit la relation entre l'homme et son Créateur, ainsi que les relations des êtres humains entre eux.

La relation entre l'être humain et le Tout-Puissant est une soumission absolue de la créature à la volonté de son Créateur. Ceci est le sens primaire et général du mot *islâm* et c'est une signification qui ne se limite pas à désigner la religion révélée à travers le Prophète Mohammed. En effet, le Coran fait référence

1 Cheikh Ahmad Zaki Yamani est l'ancien ministre du Pétrole et des ressources minières d'Arabie saoudite. Il est l'un des hommes d'État les plus accomplis de notre temps. Il est également un savant de l'islam à part entière. Il participe chaque année au cours de charia islamique donné à la faculté de droit de l'université Harvard (Harvard University Law School). Son ouvrage *The Everlasting Shari'ah'* [la charia éternelle] (Saudi Publishing House, 1970) et ses multiples écrits et conférences ont largement contribué à éclairer les faits de l'islam. Il est le fondateur et le président du très réputé Centre d'études mondiales sur l'Énergie (Center for Global Energy Studies), dont le siège se trouve à Londres, au Royaume-Uni. Il est aussi fondateur et président d'Alfurqan : la fondation pour le patrimoine islamique (The Islamic Heritage Foundation), qui s'emploie à préserver, archiver et publier les anciens manuscrits musulmans.

à nombre de prophètes (que la paix de Dieu soit sur eux) ayant précédé notre Prophète Mohammed, comme musulmans. Ainsi, le Coran affirme que la religion d'Abraham et, en fait, celle de tous les prophètes, était l'islam (dans le sens de « soumission à la volonté de Dieu ». N.d.T) :

> « ... *la religion de votre père Abraham, lequel vous a lui-même déjà nommés « les musulmans (= soumis à Dieu) », nom que vous portez encore dans ce Coran, afin que le Prophète vous soit témoin et que vous soyez vous-mêmes témoins parmi les hommes [...]* » (22:78)

Quant aux relations entre les hommes, celles-ci sont régies par le second sens du mot islam – paix – qui comporte, évidemment, les notions de tolérance et de compassion.

Dans une description du musulman, notre Prophète nous dit que « musulman est celui dont les autres musulmans n'ont à craindre ni la langue ni les mains ». Ainsi le Prophète, à maintes reprises, a-t-il fait l'éloge de la bienveillance et de ceux qui se montrent bienveillants, comme dans cette parole : « Dieu est clément envers le bienveillant, qui se montre accommodant quand il vend et arrangeant quand il achète ».

En ce qui concerne la guerre, les règles d'engagement, pour emprunter un terme au contexte militaire moderne, stipulent que le musulman ne peut combattre le non musulman que s'il est menacé par ce dernier. C'est sur ce principe que la permission divine de combattre a été octroyée aux musulmans. Le Coran dit ceci :

> « *Toute autorisation de se défendre est donnée aux victimes d'une agression, qui ont été injustement opprimées, et Dieu a tout pouvoir pour les secourir.* » (22:39)

Les relations entre les musulmans et les non musulmans, en général, et les relations entre les musulmans et les gens du livre, en particulier, constituent un très vaste sujet qui mérite d'être abordé dans un cadre bien plus large que celui de la présente introduction. Contentons-nous pour l'instant de souligner que la tolérance et la paix sont les deux principes sur lesquels reposent ces relations. C'est ce que commandent les textes coraniques et les dires prophétiques. Quant aux événements historiques qui contredisent ces principes, ceux-ci sont à attribuer aux musulmans en cause et non à l'islam, tout comme un comportement non chrétien doit être imputé à son auteur et non pas aux enseignements de Jésus-Christ (que la paix de Dieu soit sur lui).

Le devoir du musulman d'être en paix avec les autres implique qu'il soit d'abord en paix avec lui-même. Ceci est l'effet nécessaire de la soumission totale du musulman à la volonté divine. L'islam est unique dans la compatibilité et l'harmonie qu'il établit entre les aspects spirituels et matériels de la vie. La conduite du musulman vis-à-vis du matériel est guidée et déterminée par les enseignements spirituels de sa foi. Ceux qui connaissent les règles de la loi islamique régissant les transactions commerciales et le comportement personnel savent en apprécier la portée éthique. Quant à l'adoration dans l'islam, c'est un ensemble d'implorations et de mouvements physiques, servant à en rehausser et en approfondir la nature spirituelle. Les prières quotidiennes du musulman, par exemple, comportent diverses positions. Parmi celles-ci, le *roukû'* est un signe de l'humilité du musulman devant la grandeur de son Seigneur, une posture inclinée durant laquelle il répète les paroles d'usage : « *Gloire à Dieu le Tout-Puissant* ». De même, le *soujûd,* ou position de prosternation dans la prière, symbolise la petitesse insignifiante de l'existence humaine face à la majesté

infinie du divin et, dans cette position d'humilité, le serviteur répète la formule consacrée : « *Gloire à mon Seigneur le Très-Haut* ». Ces positions et ces mouvements témoignent de la disposition du musulman à servir son Seigneur et Créateur, plaçant sa confiance et sa foi en Sa grâce et Sa miséricorde. Les inclinaisons et les prosternations sont l'expression de l'extrême humilité que le musulman réserve à Dieu seul, à l'exception de tout autre. Le Coran enseigne aux musulmans à dire :

> *« C'est Toi que nous adorons, c'est Toi dont nous implorons le secours. »* (1:5)

Quant aux interactions du musulman avec ses semblables, sa foi lui dicte qu'elles soient fondées sur l'égalité. L'histoire de l'humanité a connu de nombreuses civilisations : les civilisations chinoise, pharaonique, grecque, perse et romaine, tout comme la civilisation islamique. Chaque civilisation ayant précédé l'islam s'est distinguée par ses propres particularités. Ainsi, alors que la philosophie prospérait dans la civilisation grecque, l'architecture fut le point fort des Romains. La civilisation islamique, quant à elle, s'est distinguée par un essor majeur dans les principaux domaines de la connaissance tels la médecine, l'astronomie, la chimie, les mathématiques, la philosophie et, également, l'architecture. Mais, à la différence de celles qui l'ont précédée, nous connaissons précisément le moment historique de sa naissance, qui correspond à la date de la révélation de la foi islamique au Prophète au septième siècle après Jésus-Christ. D'autres civilisations, en revanche, prirent des siècles pour se développer et prendre forme en tant que telles. Elles n'ont pas eu de début précis, ou de date de naissance, pour ainsi dire. Par ailleurs, alors que d'autres civilisations ont surgi des environnements sociaux dont elles sont issues, les Arabes

de La Mecque du septième siècle étaient incapables d'édifier une civilisation caractérisée par le savoir, ignorants et illettrés comme ils l'étaient pour la plupart. Ce fut l'appel du Prophète Mohammed qui ébranla leurs assises et bouleversa leur structure sociale. Transformés par cet appel et ce message divin, ils se mirent en route dans toutes les directions du monde connu de l'époque, changeant le cours de l'histoire au gré de leur avancée.

Les coutumes tribales arabes qui prévalaient avant l'islam ne furent certes pas toutes abolies par le Coran et la sunna[2] du Prophète. Certaines furent maintenues, d'autres modifiées et intégrées au nouvel ordre moral et juridique, tandis que celles qui étaient incompatibles avec l'islam furent évidemment délaissées. D'autres coutumes, non abordées directement par le Coran ou la sunna, ont été ultérieurement traitées par des juristes et des savants qui se chargèrent d'interpréter les textes originaux et c'est au travers de leurs conclusions que des traces de certaines anciennes coutumes bédouines indésirables se sont immiscées dans la charia (loi canonique de l'islam). Cette partie de la charia, comme nous le verrons plus loin, n'est pas immuable et doit, à chaque époque, être soumise à l'analyse de juristes qualifiés. Néanmoins, ce sujet est vaste et complexe et nécessiterait des développements et des explications détaillées. Un ou deux exemples tirés du droit de la famille peuvent toutefois permettre d'illustrer ce point.

La polygamie permettait aux hommes de l'Arabie préislamique de divorcer à leur guise. Un homme pouvait épouser autant de femmes qu'il le désirait, de même qu'il pouvait divorcer et changer d'épouse à sa guise. Cette coutume était en usage durant la première moitié de la vie du Prophète

2 Sunna : littéralement « Une voie, un chemin, une règle, un mode ou une conduite de vie ». Dans la littérature islamique, ce mot est utilisé pour signifier l'exemple ou le mode de vie du Prophète Mohammed. La sunna est la deuxième principale source de loi dans l'islam. (N.d.E).

(que Dieu lui accorde Sa grâce et le bénisse). L'islam limita le nombre d'épouses qu'un homme pouvait avoir simultanément et assujettit le droit d'en prendre plus d'une à sa capacité à les traiter avec équité. De plus, ce droit, assorti des restrictions ordonnées à l'origine, était directement lié à des situations où les hommes avaient des orphelines à charge. Or, le Coran mettait en garde ceux qui accaparaient, pour leur propre bénéfice, des biens appartenant aux orphelins :

> *« Ceux qui dévorent injustement les biens des orphelins n'introduisent que le feu dans leurs entrailles, et ils sont voués à l'enfer. »* (4:10)

Les musulmans auxquels avaient été confiés des biens appartenant à des orphelines s'étaient alarmés et, craignant que par inadvertance, une partie de ce patrimoine qu'ils avaient incorporé au leur ne soit pas restituée à ces dernières, ils voulurent remettre ces biens au Prophète afin d'éviter d'enfreindre la loi divine. C'est alors qu'un autre verset coranique fut révélé :

> *« Si vous craignez, en épousant des orphelines, de vous montrer injustes envers elles, sachez qu'il vous est permis d'épouser en dehors d'elles, deux, trois ou quatre femmes de votre choix. Mais si vous craignez encore de manquer d'équité à l'égard de ces épouses, n'en prenez alors qu'une seule...»* (4:3)

Malheureusement, la tolérance légale de la polygamie accordée par le Coran fut souvent exploitée par les musulmans, au mépris des règles auxquelles son exercice était censé être soumis. Plutôt que de l'envisager avec sérieux et la plus grande précaution par rapport aux circonstances qui le justifiaient et les conditions sous lesquelles il était autorisé, les hommes de

certaines sociétés se servaient du droit à la polygamie comme d'un simple feu vert pour s'adonner à des relations sexuelles multiples.

Nombre d'Arabes, devenus aisés, ont fait de la polygamie la règle plutôt que l'exception et, sans dépasser la limite de quatre épouses, avaient recours au divorce chaque fois que l'envie de changer se faisait sentir. Ils utilisaient le divorce pour obtenir des plaisirs mondains, tout en sachant que, bien que légal, c'était, selon les paroles du Prophète (que Dieu lui accorde Sa grâce et Ses bénédictions) « la chose permise la plus détestée de Dieu ». Par ailleurs, le Coran est bien clair sur la façon dont ce droit, aussi détestable soit-il, peut être appliqué. Quand la relation conjugale devient tendue et se détériore, c'est la médiation qui doit être le premier recours :

> *« Si une rupture entre les deux conjoints est à craindre, suscitez alors un arbitre de la famille de l'époux, et un arbitre de la famille de l'épouse. Si les deux conjoints ont le réel désir de se réconcilier, Dieu favorisera leur entente, […] »* (4:35)

Si la médiation échoue, le mari peut recourir au divorce en signifiant verbalement sa volonté en ce sens, même si son application reste en suspens durant une période de trois mois et dix jours, à l'issue de laquelle le divorce prendra effet. Pendant ce délai suspensif, l'épouse se doit de rester au domicile conjugal, afin que son époux ait l'opportunité de reconsidérer le divorce, issue légale de ce qui est aux yeux de Dieu si détestable. Ce type de divorce peut se produire par deux fois dans le couple. S'il survient une troisième fois, il prendra effet immédiatement et les époux se sépareront à jamais, sauf si la femme se remarie avec un autre homme et divorce à nouveau. Le Coran dit :

*« La répudiation peut être prononcée deux fois. Reprenez donc votre épouse d'une manière convenable, ou bien renvoyez-la décemment [...] »* (2:229)

*« Si un homme répudie (une troisième fois) sa femme, il ne lui est plus permis de la reprendre que lorsqu'elle aura épousée un autre homme, et que ce dernier l'aura, à son tour, répudiée. C'est à cette condition que les anciens époux pourront, sans tomber dans le péché, se remarier, s'ils pensent pouvoir respecter les prescriptions divines. »* (2:230)

En dépit de la précision coranique à ce sujet, des époux musulmans ont parfois brûlé ces étapes en prononçant par trois fois l'expression du divorce, dans une seule énonciation. Certains juristes musulmans, soucieux de respecter le délai de réflexion que le Coran offre aux époux, ont considéré que trois expressions de divorce prononcées lors d'une même procédure ne comptaient que pour un seul divorce. Toutefois, Omar Ibn Al-Khattâb, le deuxième calife après le Prophète, observant la légèreté avec laquelle les gens prononçaient l'expression grave du divorce, statua que la prononciation orale des trois expressions du divorce entraînait son application définitive. Les enseignements du Prophète à ce sujet précisent, par ailleurs, qu'un homme ne peut pas divorcer dans certaines circonstances, notamment durant les menstruations de l'épouse, ou entre deux cycles de menstruations si rapport sexuel il y a eu (le coït est interdit lors des menstruations). Quand l'un des compagnons du Prophète, Abdallah Ibn Umar, négligea ces conditions, le Prophète lui ordonna de reprendre la vie commune avec son épouse.

Ce sont des exemples de pratiques regrettables, dans certaines sociétés musulmanes, qui ont déformé l'image de notre

système juridique et que certains observateurs ont retenue. Cependant, la charia, en particulier les parties concernant les femmes et certaines questions constitutionnelles, présente un système juridique unique qui assure la protection des droits de l'homme et l'organisation des sociétés et des individus.

Il est vraiment dommage que la noblesse des principes de la charia, qui sert l'humanité comme nul autre système juridique ne le fait, soit ternie par la tendance de certains musulmans à exercer avec une rigueur excessive le concept de la punition. Ceci résulte d'une compréhension totalement erronée de l'islam, dont ils sont victimes, à l'instar de bien des orientalistes étrangers. L'islam ne fut pas révélé dans le but de couper la main du voleur ou pour lapider le fornicateur, mais pour protéger et préserver la dignité humaine. La sévérité des peines encourues par les transgresseurs est prévue comme moyen de dissuasion et non dans un but d'exécution effective. Ceci est corroboré par les nombreux obstacles à surmonter avant que la sanction ne puisse être appliquée, la charge de la preuve étant si ardue que l'exécution de la peine devient presque impossible.

La véritable société islamique est bâtie sur la bienveillance et la convivialité, qui font partie des valeurs essentielles prônées par l'islam pour l'édification d'une civilisation-phare. Et, bien entendu, les constituants de cette société civilisée doivent être de la plus grande qualité humaine, façonnés selon le dessein idéal de leur Créateur.

Seulement voilà, les tentations du monde ayant fait leur œuvre sur la fidélité des musulmans aux commandements de leur Seigneur, il est irréaliste de s'attendre à trouver, dans la société musulmane d'aujourd'hui, un grand nombre de personnes se comportant en parfaits musulmans. Ma propre expérience ne m'a permis d'en rencontrer qu'une poignée, et je puis affirmer, sans l'ombre d'un doute, que le Dr Hassan Hathout en fait partie.

C'est la raison pour laquelle j'ai vraiment été enchanté lorsqu'il m'a demandé de rédiger une introduction pour son ouvrage. Avoir eu accès à sa pensée, avant même de le lire, m'a permis de partir à la découverte d'un monde d'« idéaux réalistes ».

Le Dr Hathout comprend l'islam dans sa vraie dimension, tel qu'il devrait être compris. Ainsi, sa foi en Dieu et en Son unicité n'est pas seulement le fruit de son acceptation de la révélation divine et des enseignements prophétiques, elle est également le fruit d'un exercice intellectuel rigoureux, fondé sur la logique et le raisonnement. Un tel effort de réflexion répond à de nombreux passages coraniques qui incitent l'être humain à penser, à méditer et à se poser des questions sur l'univers et sa propre existence dans l'univers, puisque cela permet à l'être humain de mieux connaître le Créateur. On lit dans le Coran :

> « *En vérité, il y a dans la création des cieux et de la terre et dans l'alternance de la nuit et du jour des signes pour des gens doués d'intelligence, qui, debout, assis ou couchés, ne cessent d'invoquer Dieu et de méditer sur la création des cieux et de la terre, en disant : Seigneur ! Ce n'est pas en vain que Tu as créé tout cela ! Gloire à Toi ! Préserve-nous du châtiment du Feu.* » (3: 190-191)

C'est ainsi que le premier chapitre, qui s'intitule « Dieu », propose un raisonnement qui mène l'être humain à la connaissance de son Seigneur, en lui facilitant l'acceptation de la foi. Son style est en même temps convainquant pour les jeunes et persuasif pour l'adulte non croyant. Son analyse logique des éléments attestant l'existence de Dieu le conduit, dans le deuxième chapitre, à en considérer les implications pour l'être humain, notamment par rapport à la résurrection et la vie après la mort, à la différence entre l'homme et l'animal et aux trois

principales religions monothéistes, le judaïsme, le christianisme et l'islam, qui partagent une même origine dans la figure du patriarche Abraham.

Le troisième chapitre du livre est un exposé intéressant et objectif de l'islam et de son rapport avec les deux autres religions. Le lecteur non musulman qui n'a pas de connaissance sur l'islam sera, en particulier, surpris des liens qui unissent cette religion au christianisme. Le Coran nous dit :

> *« Tu constateras sûrement que ceux qui nourrissent la haine la plus violente contre les musulmans sont les juifs et les païens, et que ceux qui sont les plus disposés à sympathiser avec les musulmans sont les hommes qui disent : « Nous sommes des chrétiens ! » Cela tient à ce que ces derniers ont parmi eux des prêtres et des moines qui ne font pas montre d'orgueil. » (5:82).*

La civilisation islamique a indéniablement marqué la civilisation occidentale de son empreinte dans diverses disciplines, ainsi que dans les arts. Elle a apporté les fondations sur lesquelles l'Occident a pu bâtir sa propre civilisation, ce dont témoigne l'emploi largement répandu de termes issus de la langue arabe ou de leur traduction.

Le mot arabe *jâmi'a(t)* (université) puise, par exemple, son origine dans le mot *jâmi'*, qui désigne une grande mosquée dans une ville ou un village. Ce fut dans les mosquées que des disciplines telles que la médecine, l'astronomie et le droit furent enseignées, initialement, à des étudiants assis en cercle autour de leurs professeurs. Ces assemblées provoquèrent une émulation en Occident où des édifices spécifiques à l'enseignement furent érigés et auxquels on attribua le nom correspondant à la traduction du mot *jâmi'*, en latin *universitas*, ou université en

français moderne. Le diplôme qu'obtenait l'étudiant musulman, pour couronner la fin de ses études, était l'*ijâza* qui correspond au sens du mot *licence*, dénomination du premier degré universitaire dans certains pays européens.

Aujourd'hui, il devrait être de notoriété publique que les dissensions entre musulmans et chrétiens dans le temps étaient d'ordre politique. L'avènement de l'islam en tant que religion n'en fut pas la cause et, comme l'auteur le souligne, il est faux de désigner la civilisation dominante actuelle comme judéo-chrétienne. Dans cette appellation, il y a une volonté de dissimuler les faits, authentifiés par l'histoire, qui prouvent l'influence considérable des premiers musulmans sur cette civilisation, bien plus importante, en fait, que celle des juifs. La civilisation actuelle devrait plutôt qualifiée de judéo-christiano-musulmane. Ce chapitre révèle la grande estime que le Coran voue à Moïse, le prophète des juifs. L'histoire de la lutte de Moïse et son peuple est évoquée à plusieurs reprises dans le Coran, et il s'avère que le nom de Moïse apparaît plus fréquemment que celui de notre Prophète Mohammed (que la grâce et la bénédiction de Dieu soient sur eux). Les noms des prophètes Ismaël, Isaac, Jacob, Moïse, Aaron, David, Salomon et Joseph sont très fréquents comme prénoms parmi les musulmans. Tout ceci prouve que la controverse entre musulmans et juifs est de nature politique et non pas religieuse. En fait, les juifs seraient probablement les premiers à admettre qu'ils jouissaient d'une plus grande sécurité et d'un meilleur statut dans l'État islamique que nulle part ailleurs. Quand la domination musulmane prit fin en Espagne, les juifs fuirent les nouveaux dirigeants et se réfugièrent dans un autre État islamique, celui des Ottomans.

Et il en va de même pour les liens de tolérance et de coopération entre le monde musulman et le monde chrétien, qui peuvent être extrêmement solides, si l'on fait preuve de

sincérité et de volonté politique. Les différences entre les deux religions ne cautionnent aucune inimité et il existe suffisamment d'intérêts communs pour mettre fin au cortège d'injustices qui ont été et ne cessent d'être infligées aux musulmans. Il est temps d'y mettre un terme et, main dans la main, d'effacer l'amertume et la rancœur qui se sont accumulées à travers les âges.

Le quatrième chapitre de ce livre, l'un des plus longs et des plus importants, analyse l'anatomie de l'islam. Le Dr Hathout parcourt brièvement la charia (corpus des lois de l'islam), la séparation de l'église et de l'État, et la démocratie. Il poursuit avec l'aspect spirituel de l'islam, c'est-à-dire en matière d'adoration, le message moral qui doit forger le caractère des musulmans et ancrer en eux la compassion, la clémence et l'amour du bien. J'aimerais simplement ajouter à l'explication très intéressante du Dr Hathout sur la charia un autre point important. Il faut clairement distinguer deux éléments : d'une part, les injonctions coraniques, les lois peu nombreuses et les règles issues des paroles authentiques et des actes du Prophète, qui constituent une source sacrée et immuable de la charia et, d'autre part, le vaste corpus d'avis juridiques produit par des juristes et érudits religieux musulmans de toutes les écoles à travers le temps. Ces derniers n'ont pas de caractère impératif pour les musulmans et, par conséquent, ne sont pas considérés comme sacrés et immuables.

L'une des sources de la loi islamique est ce que les juristes appellent, les *al-maṣâliḥ al-moursala(t)*, que l'on pourrait traduire par intérêt général. Les premiers juristes s'appuyèrent sur cette source pour mettre en place de nouvelles règles, permettant de légiférer sur des situations inexistantes du vivant du Prophète et donc non prévues dans les textes, c'est-à-dire le Coran et la sunna. Par la suite, les juristes ont également eu recours à cette notion d'intérêt général pour interpréter les dispositions contenues dans les textes. Certains allèrent encore plus loin

en faisant prévaloir l'intérêt général sur les textes, lorsque les deux s'opposaient. Approche plutôt radicale et difficilement concevable.

La recherche de solutions pour répondre aux besoins de la communauté musulmane concernant les problèmes qui surgissent en cette période de mutations se poursuit inlassablement. D'où la nécessité de développer la charia. Son développement a commencé peu après la mort du Prophète, et l'un des personnages qui y apporta les changements les plus audacieux fut le deuxième calife Omar Ibn Al-Khattâb[3] qui alla jusqu'à adapter, voire suspendre, certaines injonctions coraniques. Cette introduction n'est évidemment pas le lieu qui convient à une explication exhaustive de cette question, je me contenterai donc de souligner la distinction existant entre les deux principales écoles de pensée en matière d'*ijtihâd* (effort de réflexion ou raisonnement juridique). L'une opte pour une stricte adhésion au texte et à son interprétation littérale, sans trop prendre en compte le contexte, tandis que l'autre cherche plutôt l'intention et la sagesse qui sous-tendent les règles de la charia.

Le Dr Hathout rapporte l'histoire de soldats à qui l'on avait demandé de ne faire la prière *al-'asr* (après-midi) qu'une fois arrivés sur le territoire de la tribu des *Banî Qouraydha*. Le délai pour la prière *al-'asr* touchant à sa fin sans qu'ils eussent atteint leur destination, certains d'entre eux décidèrent de prier, se fondant sur l'interprétation du commandement du Prophète, qui ne signifiait pas qu'ils devaient s'abstenir de prier, mais qu'ils

3 La décision du calife Omar n'était cependant pas arbitraire, elle reposait sur sa compréhension et son interprétation des injonctions coraniques et leur application en fonction de la situation prévalant dans le pays. En chaque occasion, il consultait les savants compagnons du Prophète qui étaient présents et formaient son conseil consultatif ; tous étaient d'accord avec lui. (N.d.E).

devaient se hâter de rejoindre leur destination. Les autres soldats choisirent l'interprétation littérale de l'ordre prophétique et s'abstinrent de prier jusqu'à leur arrivée à destination. Plus tard, le Prophète (que Dieu lui accorde Sa grâce et Sa bénédiction) approuva les deux interprétations, toutes deux justes, car fondées sur un principe référent. Omar Ibn Al-Khattâb appartenait, dans son *ijtihâd*, à l'école plus attachée au dessein et à la sagesse des commandements divins qu'au sens littéral des textes. En lisant ses opinions sur la façon d'interpréter les textes, de les adapter ou de les développer pour répondre à des situations nouvelles et en constante mutation, je constate que le Dr Hathout incline plutôt pour cette dernière approche.

L'auteur explique très bien la relation entre l'islam et la démocratie. Le gouvernement islamique, tel qu'il est défini par le Coran et la sunna, n'implique pas de forme spécifique de système constitutionnel. Les textes, en revanche, établissent les principes essentiels sur lesquels toute constitution peut se fonder. Le souverain doit être élu et ne peut diriger qu'en accord avec la loi. Les affaires de la communauté doivent être dirigées à partir des décisions majoritaires sur la base du système de *shûrâ*, ou consultation.

Le Prophète, en qualité de chef de l'État islamique, était soumis au système de *shûrâ* tant que ses actions n'étaient pas dictées par la révélation divine. Quant à savoir comment la *shûrâ* était mise en pratique, les questions formelles étaient en fait déterminées en fonction des besoins et circonstances du moment et du lieu. Un élément essentiel, la souplesse, était ainsi garanti. Durant son califat, Omar avait pour habitude de tenir les séances de consultation dans la mosquée. Quand le cas était complexe et exigeait une longue délibération, il choisissait un espace ouvert en dehors de la ville et réunissaient toutes les parties prenantes, qui pouvaient passer plusieurs jours à débattre de la question

jusqu'à obtenir un avis majoritaire auquel le dirigeant devait se soumettre.

Outre l'instauration de la règle du plus grand nombre, conformément au système de la *shûrâ*, l'islam a solidement implanté le concept des droits de l'homme. La liberté de culte, d'expression et de mouvement et l'égalité entre les citoyens de l'État étaient protégées et cela bien avant que d'autres nations n'empruntent la route sinueuse menant à l'adoption de ces principes dans leur système. Malbeureusement, bien des choses ont cbangé depuis l'aube de l'islam et de nombreuses caractéristiques d'origine du système constitutionnel islamique se sont désagrégées. Dans certains États islamiques, il est difficile de se soustraire à l'impression qu'islam et démocratie ne font pas bon ménage.

L'auteur donne une explication claire et succincte des cinq piliers de l'islam, que tout musulman apprend normalement dans l'enfance. Elle permettra au lecteur non musulman de découvrir comment un musulman cherche à se parfaire dans sa relation avec son Créateur, par ses prières et par l'observation des commandements et interdictions divines dans sa vie quotidienne. C'est surtout cette partie de la vie du musulman, c'est-à-dire sa conduite ou son comportement vis-à-vis des autres, qui attirera le plus l'attention de l'observateur. L'islam a posé le critère moral le plus élevé qui soit. Il imprègne tous les aspects de la vie, façonnant le musulman en un être généreux, tolérant et modeste, s'efforçant de faire à ses coreligionnaires autant de bien qu'à ses proches. L'auteur cite des exemples édifiants tirés du Coran et de la sunna, qui ont influencé les musulmans à travers les siècles et qui sont à même de donner au non musulman une idée claire de ce qu'est l'islam.

Le cinquième et dernier chapitre aborde des sujets politiques et sociaux plus controversés. Les points de vue de

l'auteur et les solutions qu'il propose sont l'aboutissement d'une réflexion, reflet de sa profonde compréhension de la charia et des principes moraux qu'elle a apportés. Certains musulmans auront peut-être des points de vue divergents sur les théories ou conclusions de l'auteur. Les différences d'opinions sont cependant les bienvenues dans l'islam. La règle que notre Prophète nous a donnée à ce sujet est que « celui qui par sa réflexion s'efforce d'atteindre la vérité ou la solution à un problème et trouve la juste réponse sera doublement récompensé, tandis que celui dont la réflexion n'aboutit pas à une bonne solution sera récompensé une fois ». Selon moi, les efforts du D^r^ Hathout, en choisissant, comme il le fait, de rechercher l'esprit et la sagesse des textes plutôt que de se limiter à leur seul sens littéral lui vaudra deux récompenses et non une seule.

## PRÉFACE

Je suis né en Égypte, sous l'occupation britannique. Cela a joué un rôle important dans ma vie car, parmi les tout premiers souvenirs de mon enfance, revient celui de ma mère qui ne cessait de me répéter : « Lorsque tu étais dans mon ventre, j'ai fait le voeu de t'appeler Hassan et de te consacrer à l'expulsion des Britanniques hors d'Égypte ». Cela m'a profondément marqué. Quel en fut le résultat ? Pas d'enfance insouciante, ni d'adolescence délinquante. Il y avait une raison de vivre et un but !

Ma génération a emboîté le pas aux générations précédentes dans le combat contre l'occupant britannique, quels que fussent les moyens à mettre en oeuvre. Pour les Britanniques et leur gouvernement égyptien fantocbe, nous étions des terroristes, pour le pays et le reste du monde, nous étions des combattants de la liberté. Nous avons eu la chance de vivre la fin de l'occupation britannique. Quand, plus tard, j'ai vécu en Grande-Bretagne pour y poursuivre mes études, j'ai appris à aimer et à admirer les Britanniques. Je réalisai que les personnes sont une chose et la politique étrangère menée par leurs dirigeants, une autre, bien différente. J'ai vécu la même expérience lorsque, bien plus tard, je me suis installé définitivement aux États-Unis.

Sérieux et détermination ont motivé ma vie d'étudiant. J'obtins les plus hauts diplômes en obstétrique et gynécologie et pour m'assurer un solide bagage universitaire, j'obtins mon doctorat auprès de l'université d'Edimbourg, en Ecosse ; mon sujet de thèse était « Étude du développement normal et anormal de l'embryogenèse humaine ». J'ai eu la satisfaction de réaliser le rêve de ma vie en devenant professeur d'université, chef de département, praticien, chercheur et enseignant. J'ai ainsi pu atteindre un niveau élevé dans mon domaine professionnel, à l'échelon régional, national et international.

Tout ceci ne constituait toutefois que l'un des deux poumons grâce auxquels je respirais. Mon autre passion était l'étude de la religion, principalement la mienne, mais d'autres aussi. Mes lectures ne furent pas moins approfondies que celles des étudiants en théologie et mes connaissances en science et en médecine me fournirent un atout inestimable pour analyser ma religion, la comprendre et l'expliquer.

Ayant deux cultures et maîtrisant deux langues, je réalisai que l'islam est largement connu en Occident pour ce qu'il n'est pas et j'ai parfois le sentiment que les musulmans eux-mêmes en sont partiellement responsables. Dénaturer et ternir systématiquement l'image de l'islam est devenu une mission et un métier dans certains cercles de la politique, les médias et le monde du spectacle.

J'ai la ferme conviction qu'être reconnu pour ce que l'on est, est un droit humain fondamental. Je crois aussi que la paix, l'harmonie et la bienveillance entre les hommes ne peut se fonder que sur une compréhension juste et non sur des mythes ou des mensonges. Les gens prendront alors conscience des vraies similitudes et divergences et respecteront, espérons-le, leurs différences en acceptant de les tolérer pour vivre ensemble.

Ce livre est une humble contribution en ce sens, au nom de la religion de l'islam, foi d'un milliard de nos voisins sur cette planète.

Je le présente avec AMOUR.

L'amour vient de Dieu. La haine provient du diable.

Hassan Hathout

## Chapitre un

# DIEU ?

Je demandai à ma petite-fille : « Crois-tu en Dieu ? » Sa réponse fusa : « Bien sûr ! » puis, reprenant son souffle, elle ajouta : « C'est maman qui le dit ! » Je m'emparai alors de l'un de ses livres et je lui demandai : « Qui a écrit ce livre ? » Immédiatement, elle lut le nom de l'auteur. Poursuivant mon raisonnement, je lui dis : « Supposons que j'arrache la couverture qui porte le nom de l'auteur et que je te suggère que ce livre se soit écrit lui-même, par lui-même, sans écrivain ; que dirais-tu ? » Sa réponse fut bien sûr un emphatique « Impossible ! » Et la suite de notre conversation nous mena à conclure logiquement que tout comme un livre implique l'existence d'un auteur, la création prouve l'existence d'un Créateur.

Simple et évidente, cette idée est centrale dans l'esprit du musulman. C'est sans doute une réflexion similaire qui a mené le patriarche Abraham (considéré dans l'islam comme le père des prophètes) à découvrir Dieu. Convaincu de l'aberration des idoles que son peuple sculptait et adorait, il se mit à chercher Dieu dans des phénomènes de la nature, tels les étoiles, la lune et le soleil, pour parvenir à la conclusion que tous obéissaient à certaines lois. Il médita donc sur Celui qui instaura ces lois. Le récit coranique à ce sujet est fort intéressant :

*« Et pour raffermir Abraham dans sa croyance, Nous étendîmes devant lui le royaume des cieux et de la terre. C'est ainsi que, voyant briller un astre à la tombée de la nuit, il s'empressa de dire : « C'est là mon Seigneur ! » Mais, lorsque*

*l'ostre eot disporu, il déclara : « Je n'aime pas ceux qui disporaissent ». Puis voyont poindre la lune, il s'écria : « C'est celo mon Dieu ! » Mais quand la lune disparut ò son tour, il décloro : « Si mon Seigneur ne m'indique pos la voie ò suivre, je seroi du nombre des égorés ». Puis vint à se lever le soleil, olors Abraham s'exclamo : « Voilà mon Dieu ! Voilà le plus grand !» Mais lorsque le soleil eut disparu, Abrohom s'écria : « Ô mon peuple ! Je désovoue tout ce que vous ossociez ò Dieu. En monothéiste sincère, je tourne mon visoge vers Celui qui a créé les cieux et lo terre et je ne suis point du nombre des associateurs. »* (6:75-79)

Pourtant, l'idée de Dieu n'est pas aussi populaire qu'on pourrait l'imaginer. Je fus surpris de constater que beaucoup de mes collègues scientifiques dans les cercles universitaires étaient athées, aux États-Unis comme en Europe, et pas uniquement ceux de l'ex-bloc communiste. J'ai moi-même tenté sérieusement de l'être à une certaine période de ma vie. C'était en vogue à l'époque, juste après la seconde guerre mondiale, parmi les universitaires, dans mon pays d'origine, l'Égypte. Malgré toute la peine que me suis donnée pour suivre mes collègues, je n'ai jamais réussi à adhérer à l'idée d'un univers sans Dieu. La question fut finalement réglée une fois pour toutes quand un soir, alors que j'ouvrai le dictionnaire pour chercher le sens d'un mot, une idée me traversa l'esprit : supposons que quelqu'un ait voulu me faire croire que la disposition alphabétique des mots dans le dictionnaire était le résultat d'une explosion dans les locaux d'un imprimeur, qui aurait projeté les lettres de plomb en l'air pour les faire retomber exactement de cette manière. Ma raison ne pouvait l'accepter !

Si C'est Lui le Créateur Ultime, il s'ensuit que rien ne peut Lui être « supérieur », sinon Il serait « inférieur » à quelque

chose, Il aurait des limites, ce qui serait incompatible avec le fait d'être l'Ultime ou la Cause Première à laquelle fait référence la philosophie. Chacun de Ses attributs s'expriment en termes d'infini. La science reconnaît, en effet, l'infini comme un fait mathématique et l'exprime à l'aide d'un signe précis. Il est évident que l'on ne peut saisir réellement l'infini, mais nous devrions admettre que ceci est tout simplement naturel, puisque nous sommes « limités » or, le « limité » ne peut cerner l'infini. Aussi, Dieu peut-Il nous saisir mais, nous-mêmes si, de par notre finitude, nous ne pouvons le saisir, nous pouvons le connaître à travers Ses signes et les manifestations de Sa création. Puisque l'infini est indivisible, par deux, par trois ou par plus encore (ceci est un fait mathématique), il s'ensuit qu'il ne peut y avoir un Dieu pour les juifs, un autre pour les chrétiens, et un troisième pour les musulmans, un Dieu pour les hindous et encore un autre pour les agnostiques, etc. Dieu est Un ! C'est cette unicité de Dieu qui constitue l'essence de l'islam et de la foi des musulmans.

Lorsque le pronom « Il » est employé pour faire référence à Dieu, il ne comporte bien sûr aucune connotation de genre. Dieu est au-delà d'une telle classification. Il s'agit d'un usage linguistique, à la fois limité et arbitraire. En parlant de langue, il convient de préciser que certaines langues (dont l'anglais) n'ont pas de mot pour signifier le Créateur Unique et Absolu ; par conséquent, la majuscule au mot Dieu est nécessaire afin de le distinguer d'autres dieux de création humaine : les dieux s'écrivant avec une minuscule. D'autres langues Lui réservent un nom spécial. C'est Allah dans la langue arabe. Que l'on dise God (en anglais), Dieu (en français), Adonaï (en hébreu) ou Allah (en arabe), il ne devrait pas y avoir de confusion. Il arrive régulièrement dans mes conférences que l'on me demande : « Si vous adorez Dieu, alors qui est Allah ? ». Parfois, cette

remarque n'est pas si innocente, car certains spécialistes, qui ne peuvent pourtant l'ignorer, enseignent que les musulmans n'adorent pas Dieu, mais ont un dieu qui leur est propre et qu'ils nomment Allah !

# Chapitre deux

## ET ALORS ?

### LE CREDO ISLAMIQUE

**Dieu est.**

Certains demanderont « et alors ? ». Doit-on vraiment se préoccuper de savoir si Dieu est ou n'est pas, ou s'agit-il d'une question purement académique, qui n'intéresse que les théologiens et les philosophes ? Quel est l'intérêt de l'existence ou non-existence de Dieu et quelles sont les implications pratiques de Son existence (ou non-existence) pour la société humaine ?

En supposant que Dieu est, et qu'Il est l'Ultime Créateur, l'observation de Sa création prouve d'emblée que nous, êtres humains, occupons une place à part dans l'ensemble de la création que nous avons jusqu'à présent été à même d'étudier. De l'atome à la galaxie, chaque élément obéit aux lois qui les gouvernent. Les atomes et les molécules qui nous constituent sont les mêmes que l'on retrouve dans la nature et ils obéissent aux mêmes lois. À mesure qu'ils deviennent plus complexes et forment l'acide nucléique (la molécule qui se duplique et qui est l'élément de base de la vie), la chimie se mêle à la biologie qui, à son tour, obéit à ses propres lois. À cet égard, nous sommes étonnamment similaires aux animaux supérieurs.

Quand j'étais à l'école, on nous enseignait que l'homme (terme générique pour l'homme et la femme) se situait au sommet du règne animal. Quoi qu'il en soit, nous ne nous reconnaissons toujours pas comme des animaux. Bien que nous partagions la

même biologie en termes de systèmes circulatoire, respiratoire, digestif, métabolique, immunitaire, locomoteur, sensoriel, reproductif, etc., nous savons aussi que ce n'est pas notre biologie qui fait de nous des êtres humains. Parmi toutes les espèces que nous avons étudiées, nous sommes la seule à avoir dépassé notre statut biologique. Nous sommes des êtres suprabiologiques, chez qui la biologie ne commande pas le comportement. Nous partageons les mêmes instincts et les mêmes pulsions mais, tandis que les animaux y répondent simplement de façon mécanique, notre réponse est régulée par un mécanisme complexe, qui dépasse une programmation inhérente. Bien que nous ayons des caractéristiques biologiques communes avec les animaux, notre être, au-delà de cette biologie, touche le domaine des valeurs, des principes et de la spiritualité. Il est en effet possible d'affirmer que nous sommes des créatures spirituelles enfermées dans un récipient biologique (notre corps). Ceux d'entre nous qui ne cherchent qu'à satisfaire les besoins (et envies) de leur composante biologique, sans se préoccuper du côté spirituel, pourraient bien être désignés comme des animaux, tout au moins au sens figuré.

En étudiant l'homme, nous constatons que le Créateur nous a dotés de quatre particularités bien distinctes, propres à notre espèce : la connaissance, la conscience du bien et du mal, le libre arbitre et la responsabilité (de nos actes) :

*La connaissance.* Nous aimons la connaissance et cherchons à en acquérir toujours davantage. Notre cerveau est équipé pour observer, imaginer, rationaliser, analyser, expérimenter et tirer des conclusions. Nous aspirons à connaître le passé et l'avenir, à déchiffrer la nature, en nous et autour de nous, nous avons la capacité d'enregistrer et d'exprimer notre connaissance de plusieurs façons.

*Une conscience du bien et du mal.* Il serait simpliste de penser que le bien est toujours attrayant et le mal repoussant. La

complexité de la vie humaine, la suggestibilité de l'esprit humain, sa tendance à rationaliser et le fait que le mal puisse paraître très séduisant peuvent nous confondre, mais notre conscience du bien et du mal fait partie intégrante de notre être.

*Le libre choix.* Notre liberté de choix résulte de « l'autonomie » dont le Créateur a pourvu notre espèce. Cette liberté n'est certainement pas absolue et possède un champ d'action limité au-delà duquel elle devient inopérante. Il s'agit néanmoins d'une valeur essentielle, qui revêt une importance capitale dans la vie humaine.

*La responsabilité.* Le libre arbitre est la prémisse dont dérive la responsabilité de l'homme. Nous savons instinctivement que nous portons la responsabilité de nos choix. Ce n'est pas une invention de la religion. Même dans une société athée, si vous brûlez un feu rouge, vous aurez une amende. Sur le plan de la religion, la responsabilité implique qu'aucune personne ne peut être jugée si elle ne jouit pas de la liberté de ses actes. Il en est ainsi, le Jour du Jugement dernier. C'est donc la liberté qui constitue l'essence même de l'être humain, tant du point de vue religieux que laïc. Dieu a créé une espèce qui porte la responsabilité de ses actes et, par conséquent, une espèce dont le signe distinctif est la liberté. Les événements qui ne dépendent pas de nos choix ou de notre contrôle sont de l'ordre du « destin » et il est évident que nous ne pouvons en être tenus pour responsables.

Nous constituons ainsi l'espèce qui mène une vie de perpétuels débats internes et d'incessantes prises de décision. Très souvent, nous sommes tiraillés intérieurement entre ce que savons être juste et ce que nous savons être faux et nous devons recourir à notre volonté et notre faculté d'autodiscipline afin d'éviter de tomber dans l'erreur et de devoir faire face aux conséquences de nos actes. Les animaux ne sont pas sujets à ce combat intérieur permanent. Sans se blâmer, ils font tout

simplement ce qu'ils ont envie de faire. Les Écritures nous disent que les anges ne font que le bien, mais C'est parce qu'ils n'ont pas la capacité de faire le mal. Les autres créatures agissent selon leur programmation, nous, nous agissons par choix. C'est en cela que réside la noblesse de l'être humain. Cela explique pourquoi Dieu, selon les Écritures, ordonna aux anges de se prosterner devant Adam, alors que ces êtres sont à l'abri du péché, contrairement à Adam, et ils Lui obéirent.

Faisons ici une petite digression et considérons l'univers et l'homme. Plus la science se consacre à l'étude de l'univers et plus nous prenons conscience du fait que nous vivons dans un univers d'équations si subtilement imbriquées que le moindre déséquilibre pourrait provoquer une catastrophe cosmique.

Puis, portant notre regard sur des sociétés humaines, nous voyons des personnes qui passent toute leur vie dans ce que nous appelons le mal ou le péché, semblent véritablement l'apprécier, avant de mourir. D'autres, en revanche, passent leur vie à lutter pour la vérité, à combattre pour la justice et à souffrir pour leurs idéaux, pour mourir également. Se peut-il que ce soit tout ? La mort peut-elle être la fin ultime de ces deux genres de vie ? Quelque chose au fond de nous refuse de l'accepter. Où se trouve alors la responsabilité de l'homme ? Si la mort était la fin de l'histoire, la vie humaine serait en dissonance avec ce subtil équilibre qui règne au sein de l'univers tout entier. La seule conclusion plausible est donc que la mort *ne peut être* la fin. La mort ne peut être suivie du néant, mais plutôt d'une autre vie, où l'équilibre est restauré par une reddition de comptes. C'est l'au-delà dont parlent les religions, ce Jour du Jugement où Dieu, l'Ultime Juge, nous jugera.

Dieu nous a accordé une autonomie et nous tient pour responsables de nos actes. Nous ne sommes pas des créatures parfaites, ni n'avons été créés dans ce but. Il nous est demandé

de faire de notre mieux face aux difficultés et à la tentation, mais souvent notre « mieux » n'est pas sans faille. Nous faisons tous les efforts possibles et notre vie est un combat perpétuel. Dieu, dans Sa justice, reconnaît et apprécie nos efforts et nous aime comme Sa plus noble créature. Il aime, sans le moindre doute, nous voir surmonter l'épreuve de la responsabilité, en faisant bon usage de notre liberté de choix. C'est dans ce but qu'Il n'a cessé de nous rappeler que C'est Lui notre Seigneur et que notre retour est vers Lui, de nous rappeler les critères du bien et du mal et de nous avertir de l'inévitable Jour du Jugement, lorsque nous seront appelés à rendre des comptes. Et pour cela, Il a choisi certains représentants de la famille humaine, se manifestant à chacun d'eux à Sa manière (soit en leur parlant directement, soit au travers de tablettes écrites, de l'inspiration ou encore d'un ange), leur confiant la mission de porter Son message à leur peuple : adorer Dieu et Dieu seul, faire le bien et s'abstenir du mal, en se rappelant sans cesse l'inexorable responsabilité devant Lui, l'inéluctable Jour du Jugement. C'est le concept de la prophétie et, tout au long de l'histoire, l'humanité a reçu des messages par l'intermédiaire de nombreux prophètes et messagers. Parmi cette longue succession, certains prophètes sont nommés par Dieu dans les Écritures, à certains Il confia des écrits, à d'autres Il conféra le pouvoir de réaliser des miracles. Les trois plus importants prophètes de cette chaîne sont les figures principales des religions monothéistes abrahamiques, le judaïsme, le christianisme et l'islam. Ces trois prophètes sont tous descendants du patriarche Abraham : Mohammed par la voie d'Ismaël et Moïse et Jésus par celle d'Isaac (Ismaël et Isaac étaient les deux fils d'Abraham).

Il est cependant pertinent, à ce stade, de souligner que pour les juifs, la lignée des prophètes s'arrête avec le judaïsme. Pour ces derniers, Jésus n'est pas le Messie, pas plus que sa mère

Marie n'est la chaste femme qu'elle affirmait être. Ils continuent d'attendre le Messie et ne reconnaissent pas le christianisme comme religion divine. Pour les chrétiens, cette lignée s'achève avec le christianisme, bien qu'ils reconnaissent le caractère divin du judaïsme (sans réciprocité de la part des juifs). Les musulmans, de leur côté, reconnaissent à la fois le judaïsme et le christianisme comme des religions fondées sur une révélation divine, en dépit du fait que ni les juifs ni les chrétiens ne considèrent l'islam comme telle, pas plus qu'ils ne considèrent Mohammed comme un véritable prophète et un messager de Dieu. Croire en Moïse et en Jésus et aux Écritures qui leur furent révélées, ainsi qu'aux prophètes qui les ont précédés, fait partie intégrante de la foi de chaque musulman (toute personne professant l'islam). Ainsi, on peut lire dans le Coran, Écriture de l'islam qui, pour les musulmans, représente la parole de Dieu :

> *« Il a établi pour vous, en matière de religion, ce qu'il avait prescrit à Noé ; ce que nous te révélons et ce que nous avions prescrit auparavant à Abraham, à Moïse et à Jésus : acquittez-vous du culte de Dieu et n'en faites pas un sujet de division entre vous ! »* (42:13)

Avant de poursuivre, quelques mots à propos du Coran pourraient aider les lecteurs non musulmans. Les musulmans croient que le Coran est la parole de Dieu Lui-même, reprise mot à mot, telle qu'elle fut transmise au Prophète Mohammed par l'ange Gabriel. Dans sa version complète, il s'agit d'un livre approximativement de la taille du Nouveau Testament, qui n'a pas été révélé d'un seul trait, mais par fragments abordant différents sujets ou contenant des commentaires sur des questions ou des incidents. Sa révélation s'est étendue sur une période de vingt-trois ans.

Chaque fois que le Prophète Mohammed recevait une partie du Coran et qu'il voulait la transmettre à ses disciples, il ouvrait des guillemets, en disant « Dieu a dit » et les fermait en disant « Dieu a dit la vérité ». Les nouveaux versets étaient immédiatement mémorisés et inscrits sur des supports de fortune. Quand le Coran fut achevé, Mohammed mit les versets dans leur ordre final (non dans un ordre chronologique mais suivant les instructions divines). Il fut depuis préservé tel quel, dans sa langue et sa forme originelles, mot pour mot et lettre pour lettre. En tant qu'Écriture sainte, le Coran est unique à cet égard. Une fois traduit, il n'est plus appelé Coran, mais traduction ou sens des versets du Coran, car toute traduction n'est qu'oeuvre humaine et non la parole authentique de Dieu.

La langue du Coran est l'arabe et il est considéré comme un miracle littéraire incomparable. Il constitua un défi pour les Arabes de l'époque du Prophète qui, impressionnés par sa beauté, cherchèrent à l'imiter, sans y parvenir, malgré les prouesses littéraires dont ils se vantaient. Certains ennemis de l'islam parmi les plus acharnés de cette époque embrassèrent l'islam à la simple écoute de passages du Coran.

# Chapitre troix

## L'ISLAM ET LES AUTRES

*« Certes, Nous avons honoré les fils d'Adam (les êtres humains). Nous les avons portés sur terre et sur mer. Nous leur avons procuré d'agréables nourritures. Nous leur avons donné la préférence sur beaucoup d'autres de nos créatures. »* (17:70)

L'islam souligne l'unité de l'humanité comme une famille :

*« Ô hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être et qui, ayant tiré de celui-ci son épouse, fit naître de ce couple tant d'êtres humains, hommes et femmes. »* (4:1)

Tous les êtres humains ont les mêmes droits fondamentaux, dont le droit de choisir librement sa religion, sans aucune contrainte. En effet, l'islam préserve et protège l'espace d'autrui. L'islam n'est pas une religion exclusive et aucun être humain, clergé ou autre ne peut fixer de limites à la clémence et à la miséricorde divines, ni n'a le droit d'octroyer, au nom de Dieu, telle récompense ou d'infliger telle punition. L'ultime juge est Dieu Lui-même :

*« [...] Puis c'est vers votre Seigneur que se fera votre retour et Il vous éclairera alors sur l'objet de vos différends. »*(6:164)

## LES GENS DU LIVRE

### (Juifs et chrétiens)

De toute l'humanité, les juifs et les chrétiens sont les plus proches des musulmans. L'appellation coranique « gens du Livre » honore leur appartenance religieuse respective. Ils sont les compagnons de foi en un Dieu unique et détenteurs d'Écritures révélées par Lui.

Ils partagent la même croyance dans la lignée des prophètes. Combien de nos amis juifs et chrétiens sont surpris d'apprendre que prophètes de la Bible et de l'islam sont les mêmes.

Les trois religions partagent de plus le même code moral. Le Coran dit :

*« Dites : « Nous croyons en Dieu, à ce qui nous a été révélé, à ce qui a été révélé à Abraham, à Ismaël, à Isaac, à Jacob et aux tribus ; à ce qui a été donné à Moïse et à Jésus ; à ce qui a été donné aux prophètes, de la part de leur Seigneur, sans établir entre eux aucune différence. Et c'est à Dieu que nous sommes entièrement soumis. »* (2:136)

Le mot *islâm* signifie littéralement *soumission à la volonté divine.*

L'islam autorise aux musulmans la nourriture proposée par les gens du Livre (sauf l'illicite comme l'alcool et le porc) et, réciproquement, les musulmans offrent leur nourriture aux gens du Livre.

*« La nourriture de ceux qui ont reçu les Écritures est licite pour vous, de même que la vôtre l'est pour eux. »* (5 :5)

Un musulman peut épouser une femme juive ou chrétienne (le lien le plus intime et le plus sacré) :

*« Pour ce qui est du mariage, il vous est permis de vous marier aussi bien avec d'honnêtes musulmanes qa'avec d'honnêtes femmes appartenant à ceux qui ont reçu les Écritures avant vous, à condition de leur verser leur dot, de vivre avec elles en union régulière, loin de toate laxure et de tout concubinage. »* (5:5)

L'époux musulman, dans ce cas, n'a pas le droit d'exercer une pression sur sa femme pour qu'elle se convertisse à l'islam. En effet, cela irait à l'encontre de l'injonction coranique :

*« Point de contrainte en religion... »* (2:256)

Il lui appartient en réalité, en tant que musulman, de veiller au droit de son épouse à pratiquer librement sa foi.

Dans un État musulman, le principe légal en vigueur concernant les gens du Livre est qu'« ils partagent nos droits et nos devoirs ». Ils bénéficient de la sécurité sociale et des autres avantages offerts par l'État au même titre que les musulmans. Le Prophète a mis en garde les musulmans contre l'intolérance vis-à-vis des gens du Livre ou l'atteinte à leurs intérêts, en disant : « Quiconque porte atteinte aux gens du Livre, me porte atteinte ».

La société islamique est en effet, depuis ses débuts, une société pluraliste. Dès son émigration à Médine où Mohammed établit le premier État musulman, un traité fut conclu entre toutes les tribus, y compris les tribus juives qui habitaient la région, assurant la liberté religieuse et l'égalité des droits et des devoirs.

L'islam n'est pas une religion exclusive. C'est un appel universel à l'humanité (et non une religion « arabe » ou

« orientale » comme d'aucuns le prétendent). Bien qu'il s'adresse au monde entier, y compris aux gens du Livre, il n'y aucune raison de qualifier d'ennemis ou d'infidèles ceux qui refusent d'y répondre. En fait, le terme « infidèle » provient de l'époque des croisades, et il était utilisé pour désigner les musulmans.

L'islam reconnaît le bien et la bonté partout où ils se trouvent :

> *« Cependant, les détenteurs des Écritures ne sont pas tous les mêmes, car parmi eux il y a une communauté pieuse dont les membres passent des nuits entières à réciter les versets de Dieu et à se prosterner. »* (3:113)

Nul ne peut s'octroyer le monopole de la miséricorde divine et en priver les autres.

> *« Certes, ceux qui ont cru, ceux qui ont adopté le judaïsme, les chrétiens, les sabéens, quiconque parmi eux a cru en Dieu, au Jugement dernier et a pratiqué le bien, trouvera sa récompense auprès de son Seigneur et ne ressentira ni crainte ni chagrin. »* (2:62)

## DIFFÉRENCES DOCTRINALES

Les points communs entre l'islam et le judaïsme et le christianisme sont très nombreux et la réalité de cette religion est bien différente de l'image stéréotypée qu'en ont la plupart des occidentaux. Au fond, l'islam est plus proche du christianisme et du judaïsme que ne le sont ces derniers entre eux, puisqu'il les reconnaît tous deux comme des religions fondées sur une

révélation divine, alors que les juifs ne reconnaissent ni l'islam ni le christianisme comme telles. À cet égard, le terme judéo-chrétien semble un terme impropre et, à mon sens, il fut conçu dans le seul but, politique, d'exclure les musulmans. Il serait plus approprié de désigner notre civilisation contemporaine comme « judéo-christiano-musulmane », car les trois religions trouvent leur origine dans la tradition abrahamique et c'est la civilisation de l'ère musulmane qui a jeté les bases de notre civilisation moderne. Ce fut une civilisation dans laquelle, notamment, les musulmans, juifs et chrétiens vivaient en sécurité, dans un État de droit, dans un climat de tolérance et de coopération.

Aussi nombreux que soient les points communs, il convient d'avoir également conscience des différences dogmatiques existant entre l'islam et les autres communautés de foi abrahamique. Nous en décrirons les grandes lignes sans chercher à opposer ni à défier les autres croyances, mais plutôt dans le but de permettre aux lecteurs de confession juive et chrétienne de réajuster leur vision de l'islam, au lieu de continuer de ternir son image par l'ignorance et la méconnaissance qui sous-tendent l'animosité et la malveillance à son égard.

La différence essentielle réside sans doute dans la perception qu'ont les musulmans de Dieu et dans leur comportement envers Lui. Dieu est l'Eternel, l'Infini et l'Absolu dans tous Ses attributs. Nous ne pouvons imaginer aucune forme pour Lui ni Le définir d'une façon qui le présenterait comme limité ou comme moins que l'Être Infini qu'Il est. Le langage le plus révérenciel est réservé au divin. Un musulman a du mal à s'imaginer Dieu comme marchant dans le Jardin d'Éden, ou rassemblant les anges au sujet d'Adam pour leur dire « Voici que l'homme est devenu comme l'un de nous », ou qu'Il regretta Sa propre décision et Son agissement (après le déluge), disant « J'aurais souhaité ne pas l'avoir fait », ou encore que Dieu œuvra six jours pour se reposer

le septième jour, ou enfin que quelqu'un lutta avec Dieu et qu'il faillit Le vaincre.

Un autre aspect concerne les prophètes et les messagers élus de Dieu. Les musulmans attestent que ceux-ci furent choisis par Dieu, à la fois pour acheminer Son message et constituer des modèles à suivre pour leurs communautés. Lorsque des peuples tombaient dans l'idolâtrie ou le polytbéisme, en déviant du code moral institué par le divin, des messagers et prophètes étaient envoyés pour les rappeler à l'ordre. Si la perfection était à la portée de l'homme, ils en auraient été le parfait exemple. L'idée que les prophètes de Dieu commirent de graves transgressions à l'encontre de Ses lois, comme il apparaît dans nombre de portraits bibliques, les dépeignant comme trompant et commettant des péchés charnels, telle la trahison supposée de Jacob à l'égard de son frère ou le prétendu inceste commis par Lot, ivre, avec ses filles, sont en opposition complète avec les enseignements de l'islam. Les musulmans ne peuvent qu'en conclure que de telles descriptions résultent d'interpolations humaines dans les Écritures.

## LES JUIFS

Les musulmans mentionnent souvent les juifs comme étant leurs cousins, car Abraham est le grand-père commun de Mohammed, par le biais d'Ismaël, et d'Israël (Jacob) et ses enfants, par le biais d'Isaac.

Comme nul ne l'ignore, l'union d'Abraham et de Sarah fut stérile jusqu'à ce que cette dernière, alors âgée, donne naissance à Isaac. Avant cette naissance, Abraham, qui avait épousé Agar, eut pour fils Ismaël. Le Coran relate comment, par dessein divin, et pour éprouver Abraham, ce dernier emmena son unique

fils Ismaël en un lieu qui allait devenir, des siècles plus tard, la ville de La Mecque où naquit le prophète Mohammed. Les musulmans commémorent, chaque année, parmi les rituels du *hajj* (pèlerinage aux Lieux Saints), la naissance miraculeuse de la source de « Zamzam », qui mit un terme au désespoir d'Agar à la recherche d'eau pour son fils, leurs provisions étant épuisées. Ce rituel fait partie de la visite des pèlerins à la Kaaba, première mosquée érigée par Abraham et Ismaël pour le culte de Dieu, l'Unique. Dieu voulut que Sarah, à un âge avancé, bien au-delà de la ménopause, conçoive et enfante Isaac, futur père de Jacob, surnommé plus tard Israël, père des douze Enfants d'Israël.

Les musulmans trouvent surprenant que la plupart des juifs et des chrétiens ne considèrent pas Ismaël comme le fils légitime d'Abraham, alors qu'Agar est présentée, dans la version biblique, à la fois comme épouse d'Abraham et comme servante de Sarah (Genèse **16:3**). Dans la version[1] que je possède de la Bible du roi Jacques, le nom d'Ismaël n'apparaît pas dans le glossaire, et je n'ai pu retrouver son histoire qu'en prenant le nom d'Abraham comme entrée.

La Genèse fait maintes fois référence à Ismaël comme fils d'Abraham (**16:6** ; **17:23, 25, 26** ; **21:11**), ce qui rend indéniable cette filiation. De plus, concernant la généalogie des fils d'Israël, côté maternel, la Genèse rapporte qu'Israël épousa ses deux cousines, Rachel et Léa et leurs deux servantes Zilpa et Bilha. Deux épouses parmi elles donnèrent naissance aux douze enfants d'Israël. Nulle voix ne s'est pourtant jamais élevée pour déclarer certains fils indignes d'être enfants d'Israël, leur mère étant une servante ! Y aurait-il deux poids et deux mesures à l'encontre d'Ismaël ? Quant au récit de la Genèse rapportant les paroles de Dieu à Abraham : « *[...] Prends ton fils, ton unique, celui que tu aimes, Isaac ; va-t'en au pays de Morija et là, offre-le*

1 Version autorisée du roi Jacques, Grande-Bretagne, Collins World, 1975.

*en holocauste sur l'une des montagnes que je te dirai.* » [Genèse **22:2**], les musulmans sont d'avis que la mention du nom d'Isaac a été délibérément insérée. En effet, jamais Isaac ne fut, à aucun moment, le fils unique d'Abraham. Car, selon la Genèse [**17:24-26**], il est le cadet de treize ans d'Ismaël or, lorsque leur père mourut, les deux fils vivaient toujours.

Ce souvenir de l'épreuve d'Abraham, son entière soumission à Dieu et sa disposition à sacrifier son fils Ismaël est commémoré chaque année à travers l'un des rituels du pèlerinage (hajj). Les musulmans considèrent toutefois Ismaël, au même titre qu'Isaac, comme des prophètes bénis et bien-aimés.

Le Coran fait référence aux juifs ou aux enfants d'Israël près de cinquante fois, mentionne Moïse cent trente-sept fois et la Torah dix-huit fois. De nobles éloges leur sont adressés, ainsi qu'un certain nombre de reproches et de désapprobations. Par exemple :

> « *Ô fils d'Israël ! Souvenez-vous des bienfaits dont je vous ai comblés. Rappelez-vous que Je vous ai préférés à tous les peuples de la Terre ! Redoutez un jour où nulle âme ne sera rétribuée à la place d'une autre, où nulle intercession ne sera acceptée, où nulle rançon ne sera admise, ni aucun secours ne sera porté aux impies !*
>
> *Souvenez-vous du jour où Nous vous avons délivrés des gens de Pharaon, qui vous faisaient endurer les pires souffrances en égorgeant vos fils et en épargnant vos filles ! Ce fut là une bien terrible épreuve de la part de votre Seigneur ! Souvenez-vous aussi du jour où Nous avons fendu la mer devant vous, afin de vous sauver et d'engloutir, sous vos yeux, les gens de Pharaon !*

*Souvenez-vous également du jour où Nous avons donné rendez-vous à Moïse pendant quarante nuits et que vous avez profité de son absence pour adopter le veau (d'or) comme idole, faisant ainsi preuve de votre iniquité. Mais, malgré cela, Nous vous avons accordé Notre pardon, dans le but de vous voir manifester votre reconnaissance !* » (2:47-52)

*« Nous avons établi les fils d'Israël dans un lieu sûr et Nous les avons pourvus d'une nourriture bonne et agréable. Ils ne se divisèrent par la suite que lorsqu'ils eurent reçu la science. Mais ton Seigneur les départagera au Jour de la Résurrection, sur ce qui les divisait.* » (10:93)

Il est à noter que lorsque le Coran adresse un reproche aux juifs, c'est parce qu'ils ont agi d'une manière que le Coran considère être en contradiction avec leur religion (de même la Bible, dans de nombreux passages, fait grief aux juifs de ne pas obéir à Dieu (cf., par exemple, 2 Rois 17:7-23).

Le Coran, néanmoins, ne condamne pas les juifs en tant que peuple, comme il ne dénigre ni ne met en avant aucun groupe ethnique. En effet, le Coran met dûment en évidence le fait que les juifs ont longtemps été les seuls dépositaires du monothéisme dans un monde de païens et d'idolâtres. Toutefois, avec l'avènement du christianisme, puis de l'islam, les juifs perdirent leur position de seuls monothéistes et, ainsi, leur statut de peuple élu, auquel ils continuent de s'accrocher jusqu'à ce jour. Du moins, c'est ce que pensent les chrétiens et les musulmans.

L'islam n'adhère pas à l'idéologie d'un peuple élu. Dieu dit dans le Coran :

*« Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle et Nous vous avons constitués en peuples et en tribus,*

*pour que vous vous connaissiez entre vous. En vérité, le plus méritant d'entre vous, auprès de Dieu, est le plus pieux. »* (49:13)

La valeur des personnes dépend exclusivement de leur rectitude et non de leur ascendance. C'est ce qui ressort clairement de la version coranique de la promesse divine faite à Abraham :

*« Souvenez-vous lorsque Dieu, voulant mettre à l'épreuve Abraham, lui édicta certains ordres, et quand ils les eut accomplis, Dieu lui dit : « Je vais faire de toi un guide spirituel pour les hommes », « Et ma descendance bénéficiera-t-elle de cette faveur ?» demanda Abraham. « Ma promesse, dit le Seigneur, ne saurait s'appliquer aux injustes. »* (2:124)

Le conflit actuel entre Arabes et juifs découle d'une focalisation sur la version biblique de la Promesse de Dieu à Abraham : « Je te donnerai, et à tes descendants après toi, le pays que tu habites comme étranger, tout le pays de Canaan, en possession perpétuelle, ... » [Genèse 17:8]

La complexité du problème palestinien résulte du fait que pour les juifs, la descendance d'Abraham n'inclut que les juifs. Et c'est ainsi que pour une grande partie du judaïsme contemporain, seuls les juifs ont le droit de vivre sur ces terres qui, il y a moins d'un siècle, étaient principalement peuplées de Palestiniens musulmans et chrétiens qui cohabitaient pacifiquement avec une petite minorité juive. La majorité des Palestiniens furent chassés de leurs maisons et de leurs terres par les sionistes fondateurs de l'État actuel d'Israël[2]. Qui plus est, les Enfants d'Israël convertis

2 Pour un récit biographique poignant, voir *Blood Brothers* d'Elias Chacour (Grand Rapids, Chosen Books, 1984) [Frères de sang d'Elias Chacour]

au christianisme ou à l'islam sont automatiquement exclus de la « loi du retour » en vigueur, bien qu'ils soient descendants légitimes d'Israël, c'est-à-dire le prophète Jacob, fils d'Isaac, fils d'Abraham, ou d'Ismaël, fils aîné d'Abraham. Ni ceux-ci, ni les Palestiniens musulmans ou chrétiens ne se considèrent comme des étrangers, censés partir ou vivre comme des citoyens de deuxième ordre dans leur pays, le pays de leurs ancêtres depuis des millénaires. Ils ont du mal à accepter des déclarations telles que celle de Golda Meir : « Palestiniens, ça n'existe pas. »[2], ou celle de Joseph Weitz, ancien président du Fonds national juif : « Entre nous, il doit être clair qu'il n'y a pas place pour deux peuples dans ce pays ».[3]

Les musulmans ne voient pas le problème palestinien comme étant d'ordre religieux, mais plutôt comme un conflit entre deux groupes ayant une logique et des objectifs différents. Il faut tenter de régler ce conflit, pacifiquement, dans le respect des trois religions abrahamiques. L'unique garantie pour une paix durable est une solution fondée sur la justice et l'équité. Une solution pacifique est loin d'être le résultat d'une négociation entre le fort et le faible. Ce n'est pas avec un esprit de Versailles qu'il faut négocier, mais en prendre conscience demande un minimum de clairvoyance politique.

Nous considérons que cette partie du monde devrait être un lieu de convergence et non de divergence pour les trois confessions abrahamiques, pour rendre manifeste l'esprit de tolérance et de piété, en célébrant l'unité qui contient leur diversité. Le bon sens comme la religion pointent dans cette direction, si seulement les oreilles et les cœurs de tous ceux qui sont concernés pouvaient s'ouvrir à la voix de Dieu.

Au cours de leur histoire, musulmans et juifs ont connu des relations fluctuantes ; jamais l'islam n'a entretenu une

[3] *Davar* (Israël), du 29 septembre 1967.

quelconque animosité à l'encontre du judaïsme en tant que foi. Les conflits étaient conjoncturels, provoqués par des raisons justifiables. Nous sommes toutefois loin de pouvoir affirmer que les musulmans, tout au long de leur histoire, ont toujours représenté fidèlement les enseignements de l'islam. Sous des régimes dictatoriaux, notamment, juifs et chrétiens ont eu à subir leur part de mauvais traitement, mais les citoyens musulmans en subissaient autant, voire plus. Dans le monde musulman, les juifs n'ont jamais souffert d'atrocités comparables à celles que leur a infligées l'Europe chrétienne pendant des siècles, dont l'holocauste. C'est la Chrétienté qui a stigmatisé les juifs comme assassins de Dieu et leur en a fait payer le prix, en cherchant à les exterminer. Même lorsque l'ennemi était le musulman, l'Europe a toujours inclus les juifs comme « dommages collatéraux ». La première Croisade commence par le massacre de milliers de juifs en Europe avec cette logique insidieuse : « Nous sommes partis combattre les ennemis de Dieu en Orient, et nous avons devant nos yeux Ses pires ennemis, les juifs. Commençons par eux ».[4]

En 1492, après la victoire de Ferdinand et Isabelle sur les musulmans, les juifs furent expulsés d'Espagne. Contrairement aux promesses données, juifs et musulmans furent désormais privés du droit de pratiquer leur religion ; ils étaient condamnés à mort ou à l'exil s'ils refusaient de se convertir au catholicisme. De nombreux juifs se réfugièrent en Turquie, siège du califat de l'Islam, où ils furent accueillis avec égards par le sultan, qui se moquait de Ferdinand et Isabelle pour avoir banni les juifs, en disant : « Ils ont appauvri leur royaume et enrichi le mien ». Pendant l'ère musulmane, en Espagne, la contribution des juifs à la civilisation fut particulièrement riche. Le disciple juif

4 Cohn, Norman. *The pursuit of the Millennium*. Cité dans Bamber Gascoigne, *The Christians* (Londres, Jonathan Cape, 1977), 113.

du philosophe musulman Ibn Rochd (Averroès) à Cordoue, le grand Maïmonide, en est sans doute l'exemple le plus célèbre. Il devint plus tard le médecin personnel de Salâh Al-Dîn (le fameux Saladin des Croisades).

Abba Eban, érudit israélien, historien et ancien secrétaire d'État, évoque dans son ouvrage « My People »[5] (également adapté en série télévisée) deux époques de leur histoire où les juifs ont été traités avec équité, notamment dans l'Espagne musulmane et, actuellement, aux États-Unis d'Amérique. Force est de constater par ailleurs qu'au fil des siècles, les citoyens juifs de pays musulmans ont prospéré en toute sécurité. Aujourd'hui encore de nombreux pays musulmans abritent d'importantes communautés juives qui, en dépit du problème palestinien, ne s'épanouissent pas moins que leurs compatriotes musulmans et chrétiens.

## LES CHRÉTIENS

> *« Rappelle aussi l'histoire de Marie, telle qu'il en est fait mention dans le Coran, lorsqu'elle se retira en un endroit situé à l'est, loin de sa famille, et étendit un voile entre elle et les siens. C'est alors que Nous lui envoyâmes Notre Esprit qui se présenta à elle sous la forme d'un homme accompli. Elle lui dit : « Je cherche refuge contre toi auprès du Miséricordieux ; si tant est que tu le craignes. » « Je ne suis, dit-il, qu'un envoyé de ton Seigneur, chargé de te faire présent d'un garçon immaculé ». « Comment, s'étonna-t-elle, pourrais-je avoir un enfant alors qu'aucun être humain ne m'a jamais touchée et*

5 Eban, Abba. *My People*. New York, Behrman, 1968. *Mon Peuple*, Buchet/Chastel, Paris, 1970.

*je n'ai jamais été une femme de mœurs légères ? » Il lui fut répondu : « Ainsi en a décidé ton Seigneur qui a dit : « Rien n'est plus facile pour Moi ». Nous ferons de cet enfant un signe pour les hommes et une miséricorde émanant de Nous ». Et il en fut ainsi.*

*Elle devint donc enceinte de l'enfant et se retira avec lui en un lieu éloigné. Puis, saisie par les douleurs de l'accouchement, elle s'adossa au tronc d'un palmier en s'écriant : « Plût à Dieu que je fusse morte et oubliée bien avant cet instant ! » Une voix l'appela alors de dessous d'elle : « Ne t'afflige point ! Ton Seigneur a fait jaillir un ruisseau à tes pieds. Secoue vers toi le tronc du palmier, il en tombera sur toi des dattes mûres et succulentes. Mange, bois et réjouis-toi ! S'il t'arrive de voir quelqu'un dis-lui : « J'ai fait vœu d'un jeûne au Tout Miséricordieux. Je ne parlerai donc aujourd'hui à aucun être humain. »*

*Puis elle revint auprès des siens avec l'enfant dans ses bras. « Ô Marie, lui dirent-ils, quel acte monstrueux as-tu commis là ! Ô sœur d'Aaron ! Ton père n'a jamais été un homme dépravé ni ta mère une femme prostituée ! » Marie leur fit signe de s'adresser à l'enfant. « Est-il possible, s'étonnèrent-ils de parler à un enfant encore au berceau ? »*

*« Je suis, dit l'enfant, un serviteur de Dieu. Il m'a donné l'Écriture et a fait de moi un prophète. Il a fait de moi un être béni où que je sois. Il m'a ordonné de pratiquer la prière et l'aumône, ma vie durant, ainsi que d'être bon envers ma mère, et Il n'a point fait de moi un être violent ni méchant. Que la paix soit sur moi le jour où je naquis ; le jour où je mourrai et le jour où je serai ressuscité. »* (19:16-33)

Voici l'un des récits de l'histoire de Jésus dans le Coran. Le Coran le cite vingt-cinq fois sous le nom de « Jésus », onze fois en tant que « Messie » et deux fois seulement sous le nom de « fils de Marie ». Quant à Marie, elle figure nommément trente-quatre fois dans le Coran, dont deux où elle est citée comme « *celle qui a préservé sa chasteté* ». Les musulmans restent stupéfaits, ahuris même, de constater que d'éminents savants, spécialistes voire, fort malheureusement, des membres du clergé dépeindre l'islam et les musulmans comme ennemis du Christ. De même, nombre de chrétiens, peu ou mal informés, s'étonnent quand nous leur parlons du respect et de l'amour que nous portons à Jésus et à Marie, malgré nos différences dogmatiques. Quelques citations devraient suffire pour illustrer la haute estime de l'islam à l'égard de Jésus et de Marie.

> *« Un jour, Marie entendit les anges lui dire : « Ô Marie ! Dieu te fait l'heureuse annonce d'un Verbe émanant de lui, qui aura pour nom le Messie, Jésus, fils de Marie. Il sera illustre dans ce monde et dans l'autre, et comptera parmi les élus de Dieu. »* (3:45)

> *« [...] Le Messie Jésus, fils de Marie, est seulement l'envoyé de Dieu, Son Verbe déposé dans le sein de Marie, un Esprit émanant du Seigneur ! [...] »* (4,171)

> *« Rappelle-toi enfin celle qui avait préservé sa chasteté et en qui Nous avons soufflé de Notre esprit, faisant d'elle ainsi que de son fils un miracle pour l'univers. »* (21:91)

La position des chrétiens et des juifs vis-à-vis de Jésus constitue à l'évidence l'une de leurs différences essentielles. Pour les musulmans, Jésus est véritablement un messager de Dieu, envoyé à ses semblables juifs. Le Coran dit :

*« Ô croyants ! Soyez les ouxilioires de Dieu, comme l'avait dit Jésus, fils de Marie, oux apôtres : « Qui me soutiendra dons mon combat pour défendre la Cause de Dieu ? » « Nous sommes les auxilioires de Dieu», répondirent les apôtres. Et c'est ainsi qu'une partie des fils d'Israël se convertit, tondis que l'autre refusa de le faire. [...] »* (61:14)

Le Coran désavoue, à maintes reprises, ceux qui, rejetant Jésus, accusèrent sa mère d'adultère :

*« [...] et à cause de l'ignoble calomnie qu'ils ont fait courir sur Marie et également pour avoir dit : « Nous avons tué le Messie, Jésus, fils de Marie, prophète de Dieu », alors qu'ils ne l'ont point tué et qu'ils ne l'ont point crucifié, mois ont été seulement victimes d'une illusion, cor même ceux qui se sont livrés ensuite ò des controverses à son sujet sont encore réduits, faute de preuves, à de simples conjectures. En réalité, ils ne l'ont point tué, mais c'est Dieu qui l'a élevé vers Lui, car Dieu est Puissant et Soge. »* (4:156-158)

Ainsi, l'islam exonère entièrement les juifs du sang de Jésus. Une faction de chrétiens soutient la thèse qu'un autre que Jésus (peut-être Judas Iscariote) aurait été arrêté et crucifié à sa place. Le Coran adresse le désaveu suivant aux juifs qui avaient rejeté Jésus :

*« Nous avons déjò transmis le Livre à Moïse et, après lui, Nous avons envoyé d'autres prophètes ; de même que Nous avons doté Jésus, fils de Morie, de preuves éclotantes, en le faisant soutenir par l'Esprit-Saint. Alors jusqu'ò quand continuerez-vous ò occueillir ovec morgue les prophètes, traitant les uns d'imposteurs et massacront les autres, choque fois que le messoge qu'ils vous apportent ne flatte pas vos caprices ? »* (2:87)

Les musulmans croient aux miracles que Jésus accomplit par la permission divine. Le Coran les mentionne en ces termes :

*« Ô Jésus, fils de Marie, dira le Seigneur, rappelle-toi les bienfaits dont Je vous ai comblés, toi et ta mère quand, t'ayant soatenu par le Saint-Esprit, tu parlais aux gens, dans ton berceau, comme lorsque tu devins adulte ; quand Je t'ai appris le Livre, la Sagesse, le Pentateuque et l'Evangile*[6] *; quand Je t'ai permis de former de l'argile un corps d'oiseau qui devenait vivant dès que tu soufflais dedans ; quand Je t'ai permis de guérir l'aveagle-né et le lépreux ; quand Je t'ai permis de ressusciter les morts et qaand Je t'ai défendu contre les fils d'Israël, à qui tu apportas des signes évidents, pendant que les négateurs d'entre eax s'écriaient : « Tout cela n'est que pure magie ! »* (5:110)

L'apologie s'étend jusqu'à inclure les adeptes de Jésus, les premiers chrétiens, aussi bien que les chrétiens contemporains du Prophète Mohammed :

*« Nous avons envoyé ensuite sur leurs traces Nos autres prophètes que Nous avons fait suivre de Jésus, fils de Marie, à qai Nous avons donné l'Evangile. Et Nous avons fait naître dans le cœur de ceux qui l'ont suivi la bonté et la compassion [...] »* (57:27)

*« Tu constateras sûrement que ceux qai sont les plus disposés à sympathiser avec les musulmans sont les hommes qai disent : « Nous sommes des chrétiens ». Cela tient à ce que ces*

6 *Injîl* : le livre original révélé au prophète Jésus (que la paix soit sur Lui). Des parties de ce livre, qui a disparu, ont pu subsister dans l'Évangile (ou le Nouveau Testament). (N.d.E).

*derniers ont parmi eux des prêtres et des moines et à ce qu'ils ne font pos montre d'orgueil.* » (5:82)

Considérons maintenant certaines différences entre musulmans et chrétiens, dont l'une des plus importantes est, pour le musulman convaincu de la chasteté de la Vierge Marie, que Jésus a été « créé » par Dieu, sans père et, de ce fait, n'est pas dit « *engendré* » par Dieu. Dieu reste pour lui au-dessus de ces considérations biologiques. Il est l'Eternel, l'Absolu, comme le représente le Coran : « *Dis : C'est Lui, Dieu l'Unique, Dieu le Suprême Refuge, qui n'a jamais engendré et qui n'o pas été engendré, et que nul n'est en mesure d'égoler.* » (112:1-4)

Croire que Jésus est littéralement le fils de Dieu va à l'encontre de la foi musulmane (même s'il est acceptable de déclarer, de façon métaphorique, que nous sommes tous enfants de Dieu).

Également inacceptable est le dogme que Marie est la mère de Dieu. Tout comme Jésus, Marie est un être humain que l'islam tient en très haute estime, mais le fait que Jésus soit né sans père ne fait pas de lui dans la doctrine musulmane « le fils unique de Dieu ». Le Coran précise : « Pour Dieu, l'origine de Jésus est similaire à celle d'Adam. Dieu l'a créé d'argile, puis lui dit : « Soit ! » et il fut ». (3:59)

Selon le Coran, Jésus n'a jamais prétendu à la divinité, ni pour lui, ni pour sa mère :

*« Et lorsque Dieu dit à Jésus : « Ô Jésus, fils de Morie ! Est-ce toi qui as dit aux hommes : « Prenez-nous, mo mère et moi, pour divinités en dehors de Dieu ? » –« Gloire à Toi ! » dit Jésus, « il ne m'appartient pos de dire ce qui n'est pas une vérité pour moi. Si je l'avais dit, ne l'aurais-Tu pas su ? Car Tu connais le fond de ma pensée, et je ne connais rien de lo Tienne. En*

*vérité, les mystères n'ont point de secret pour Toi. Je ne leur ai dit que ce que tu m'as ordonné de leur dire, à savoir : « Adorez Dieu, mon Seigneur et le vôtre ! » Et je fus témoin contre eux, aussi longtemps que je vécus parmi eux. Mais depais que Tu m'as rappelé à Toi, c'est Toi qui les observes, car Tu es le témoin de toute chose. Si Tu les châties, Tu en as le droit, car ce sont Tes créatures. Et si Tu leur pardonnes, Tu es, en vérité, le Puissant, le Sage ! »* (5:116-118)

Aussi les musulmans se retrouvent-ils dans des versets du Nouveau Testament tels que celui qui attribue à Jésus les paroles suivantes : « *Poarquoi m'appelez-vous bon ? Personne n'est bon, sinon Dieu seul.* » [Marc 10:18]

Le Nouveau Testament rapporte que Jésus sur la croix s'écria : « *Élôï, Élôï, lama sabachthani ? » Ce qui signifie : « Mon Diea, Mon Dieu, pourquoi m'as-Tu abandonné ?* » [Marc 15:34] De toute évidence, il s'adressait à quelqu'un d'autre que lui-même. Tout le concept de Trinité et d'un Dieu trinitaire n'a pas sa place dans l'islam : « *Ne parlez pas de Trinité ! Cessez d'en parler dans votre propre intérêt ! Il n'y a qu'un seul Dieu ! Et Il est trop Glorieux pour avoir un fils ! N'est-Il pas le Maître des Cieux et de la Terre ?* » (4:171).

Les musulmans ne peuvent concevoir que l'infini soit divisible ou partagé en trois, ni admettre la déification de Jésus et du Saint-Esprit. Nous pensons que Jésus n'a jamais parlé de Trinité et que sa conception du divin n'a jamais différé de celle des prophètes venus avant lui, qui ont prêché l'unicité (et jamais la Trinité) de Dieu. Ce concept de Trinité était d'ailleurs inconnu des premiers chrétiens. Historiquement, c'est lors du Concile de Nicée, en 325 après J.-C., que l'Empire romain en fit son credo et mit tout en œuvre sous l'Empereur Constantin pour le renforcer.

L'encyclopédie catholique « New Catholic Encyclopedia »[7] précise : avant le IVe siècle, la formulation « *un seul Dieu en trois personnes* », n'était pas solidement ancrée dans la vie des chrétiens, ni dans leur profession de foi ».

Le concept du péché originel présente un autre terrain de divergence. Dans la Bible, le diable tenta Ève qui mangea un fruit de l'arbre interdit, puis entraîna Adam, afin qu'il agisse de même : et ainsi commirent-ils le péché. Ils furent alors punis en étant banni dans la honte et condamnés à vivre de la terre. Le plus grand blâme tomba sur Ève, comme instigatrice : « *Il dit à la femme : J'augmenterai la souffrance de tes grossesses, tu enfanteras avec douleur, et tes désirs se porteront vers ton mari, mais il dominera sur toi* ». [Genèse, 3:16]. Selon l'enseignement chrétien commun, tous les êtres humains héritent ce péché et tout nouveau-né naît dans le péché.

Dans la version coranique, le diable tenta à la fois Adam et Ève. Tous deux transgressèrent puis se repentirent et furent pardonnés, ce qui mit un terme au péché originel : « *Mais Satan s'employa à les tenter, afin de découvrir à leurs yeux les parties de leurs corps tenues jusqu'alors cachées, en leur disant : « Votre Seigneur ne vous a interdit cet arbre que pour vous empêcher de devenir des anges ou des immortels ». « Je suis pour vous, leur jura-t-il, un conseiller sincère.* » (7:20-21). « *Cependant, Dieu révéla à Adam une prière qu'il se mit à répéter pour exprimer son repentir. Et c'est ainsi que son péché fut pardonné, car Dieu est Plein de clémence et de mansuétude.* » (2:37)

Adam fut ensuite élevé au rang de prophète et les êtres humains délégués sur Terre pour y être les vicaires de Dieu. Satan jura de les poursuivre jusqu'à les corrompre, mais Dieu promit de les guider et de les protéger contre les tentations de Satan, exceptés ceux qui se détournent de la voie divine. Par

7 *New Catholic Encyclopedia*, s. v. « The Holy Trinity ».

conséquent, chaque être humain naît pur et ce n'est que par la suite que nos choix peuvent nous entacher et faire de nous des pécheurs. Le péché dans l'islam n'est pas un héritage que les enfants reçoivent de leurs parents.

En ce sens, le Coran souligne que la responsabilité est individuelle : « *Quiconque suit le droit chemin le suit dans son propre intérêt et quiconque s'égare ne s'égare qu'à son propre détriment. Nul n'aura à assumer les péchés d'autrui.* » (17:15). Ainsi, la notion de sacrifice expiatoire est étrangère à l'islam et l'idée que Jésus ou quiconque dût être tué pour racheter les péchés commis par les êtres humains est inacceptable. Le pardon de Dieu, dans l'islam, est cherché et obtenu par un repentir sincère et la pratique de la vertu, sans besoin de faire couler le sang. C'est Dieu qui accorde le salut par Sa Grâce : « *à ceux qui, ayant commis un forfait ou une injustice envers eux-mêmes, invoquent Dieu pour Lui demander pardon de leurs péchés – car qui peut absoudre un pêcheur si ce n'est le Seigneur – et qui ne persistent pas dans le mal, dès qu'ils s'aperçoivent qu'ils sont dans l'erreur. Ceux-là, leur récompense sera le pardon de leur Seigneur, [...]* » (3:135-136).

Aucun péché n'est trop grand pour le pardon de Dieu : « *Dis : Ô mes serviteurs ! Vous qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez point de la miséricorde divine ! En vérité, Dieu pardonne tous les péchés, car Il est le Clément et le Compatissant.* » (39:53). Le Prophète Mohammed rapporte que Dieu dit : « *Ô vous les fils d'Adam, si vous venez à moi avec des péchés aussi grands que la Terre et que vous vous repentez m'adorant et ne m'associant nul autre, je viendrai à vous avec une miséricorde aussi grande que la Terre* ».

Sans se fonder sur le concept de la délivrance des péchés par le sang de Jésus ou sur la prétention de race élue (jouissant de privilèges particuliers auprès de Dieu), le grand

espoir que les musulmans ont en la miséricorde divine trouve son expression dans le fait qu'ils sont eux-mêmes enclins au pardon. Le pardon entre individus, peuples ou nations, est l'essence même de l'islam. Même lorsque la loi intervient en fixant une peine proportionnelle à l'agression subie, la victime est incitée à pardonner : « ... *sans oublier que la riposte doit être égale à l'offense subie, et que celui qui pardonne et qui se montre conciliant trouvera sa récompense auprès du Seigneur [...]* » (42:40) ; « ... *qu'ils se montrent, au contraire, indulgents et cléments ! Vous-mêmes n'aimeriez-vous pas que Dieu vous absolve ? [...]* » (24:22).

Quiconque peut demander le pardon de Dieu, à n'importe quel moment, n'importe où, sans besoin d'intermédiaire ou d'intercesseur, parce que chacun, homme ou femme est en lien direct avec son Créateur : dès qu'ils implorent Sa miséricorde et Son pardon, Il répond et Il pardonne. S'adresser à un autre mortel pour se confesser et après cela, recevoir une réponse telle que : « *Va mon enfant, te voilà pardonné* » n'existe pas dans l'islam. Le pardon est de l'exclusif ressort de Dieu et personne ne peut jamais se substituer à Lui. En fait, il n'y a pas de clergé dans l'islam. Il y a des théologiens, mais pas de biérarchie religieuse. Malgré notre espoir dans l'incommensurable miséricorde divine, il appartient à Lui seul de nous répondre avec justice (Il est l'infiniment Juste) ou avec miséricorde (Il est l'infiniment Miséricordieux) et toute notre vie, nous prions afin qu'Il nous accorde Sa miséricorde plutôt que Sa justice. Notre repentir se doit d'être sincère et véritable et, s'il vient du cœur, il doit se traduire en actes. Il serait contradictoire qu'un voleur s'empare de mon portefeuille et refuse de me le rendre, en répétant, même un million de fois « Mon Dieu pardonne-moi ». Dès qu'une tierce personne est impliquée, il faut avant tout redresser l'injustice.

Ces divergences doctrinales ne sont nullement triviales et ne peuvent être ignorées. Il serait insensé et contreproductif de se battre ou de se haïr pour autant. Les échanges sur les différences de croyance doivent se dérouler dans le respect le plus absolu : « *Ne discute avec les gens des Écritures que de la manière la plus courtoise, à moins qu'il ne s'agisse de ceux d'entre eux qui sont injustes. Dites-leur : « Nous croyons en ce qui nous a été révélé et en ce qui vous a été révélé. Notre Dieu et le vôtre ne font qu'un Dieu Unique et nous Lui sommes totalement soumis.* » (29:46).

En dépit des différences importantes entre les conceptions chrétienne et musulmane, l'islam tient particulièrement à mettre en évidence les points de convergence, en se réjouissant de leur ampleur : « *Dis : « Ô gens des Écritures ! Mettons-nous d'accord sur une formule valable pour nous et pour vous, à savoir de n'adorer que Dieu Seul, de ne rien Lui associer et de ne pas nous prendre les uns les autres pour des maîtres en dehors de Dieu ». S'ils s'y refusent, dites-leur : « Soyez témoins que, en ce qui nous concerne, notre soumission à Dieu est totale et entière.* » (3:64). Au-delà, les relations doivent demeurer pacifiques et amiables.

Après avoir passé en revue les aspects religieux (doctrinaux), il n'est pas inutile de parcourir brièvement l'histoire géopolitique des relations entre les musulmans et la Chrétienté. Au temps du dernier Prophète de l'islam, le monde était dominé par deux grandes puissances : l'Empire perse à l'Est et l'Empire byzantin à l'Ouest. Comme les Perses étaient des adorateurs du feu et les Byzantins des chrétiens, les musulmans sympathisèrent tout naturellement avec ces derniers. Un long conflit militaire embrasa les deux empires et l'islam naissant vit la défaite des chrétiens, mais le Coran avait fait la prédiction (qui se réalisa) que le vent tournerait : « *Les Byzantins ont été vaincus, dans la contrée voisine, et après leur défaite, ils seront les*

*vainqueurs, dans quelques années. La décision finale, aussi bien avant qu'après, appartient à Dieu, et ce jour-là, les croyants se réjouiront du secours de Dieu, qui accorde la victoire à qui Il veut, car Il est le Tout-Puissant, le Tout-Compatissant.* » (30:2-5).

Des années plus tard, l'Islam prévalait toutefois dans la péninsule d'Arabie, le consolidant en un État et une force politique émergente, juste aux frontières des deux empires géants. Ces derniers, le voyant comme une sérieuse menace, entamèrent des hostilités à son encontre, en recourant à des tribus arabes alliées et, plus tard, à leurs colossales forces armées. L'issue de cette inévitable confrontation militaire fut presque miraculeuse, au vu des maigres forces musulmanes, tant en nombre qu'en équipement, comparées à la puissance de leurs adversaires.

À l'Est, la dynastie perse déclinait et la quasi-totalité des populations, antérieurement sous sa domination, embrassèrent l'islam. À l'Ouest, l'autorité de l'Empire byzantin fut balayée et, en moins d'un siècle, un empire musulman pluraliste couvrait plus de la moitié du monde connu de l'époque.

C'est cette civilisation musulmane qui préserva l'héritage grec de l'annihilation par l'Église et qui a été à l'origine de progrès majeurs dans plusieurs domaines de la science tels que la médecine, la chimie, la physique, l'astronomie, les mathématiques (algèbre est un mot arabe et cette science fut inventée par les musulmans), la musique, la philosophie et, bien sûr, les sciences religieuses, la littérature et la linguistique arabes. Des personnes de toutes origines et de toutes confessions contribuèrent généreusement au développement de cette civilisation.

L'Europe du Moyen Âge fut bousculée dans sa léthargie obscurantiste par le contact avec cette civilisation qui n'imposait aucune forme de censure religieuse ou autre à l'esprit humain. L'arabe était la langue du savoir. Les premières universités

européennes firent appel à des enseignants musulmans et pendant des siècles, les sources utilisées étaient des ouvrages d'auteurs musulmans. L'Europe connut les œuvres des philosophes grecs à travers leur traduction en arabe et, après l'invention de l'imprimerie, la plupart des publications étaient des traductions de sources arabes.

que. Les événements les plus marquants de l'histoire furent les croisades à l'Est et la victoire de Ferdinand et Isabelle sur l'Espagne musulmane à l'Ouest. Cette dernière engendra l'Inquisition et l'épuration religieuse de l'Espagne à l'encontre des musulmans et des juifs et ouvrit la voie vers la découverte du Nouveau Monde, le règne des conquistadors et la mise en place de la traite des esclaves, gérée par l'État.

Les croisades furent une tentative d'envahir directement le cœur du monde musulman. À l'époque, la justification était de libérer les lieux saints du christianisme, à Jérusalem, de l'emprise musulmane. Pendant près de deux siècles, les croisades furent synonymes d'un acharnement religieux, dont les traces persistent dans l'esprit occidental et façonnent d'une certaine manière la culture occidentale. Et cela jusqu'à nos jours, même si le christianisme contemporain a condamné les croisades en les qualifiant de guerres plutôt coloniales sous couvert religieux, qui donnèrent lieu à des atrocités indignes du christianisme lui-même.

Le terme « croisade » est entré dans la langue comme un mot noble, aux connotations émotionnelles profondément ancrées. Nous croyons, avec de nombreux chrétiens, religieux et laïcs, qu'il y aurait lieu de modifier le point de vue de la Chrétienté sur les croisades par leur remise en question en âme et conscience, comme cela a déjà été fait, avec un succès non négligeable, pour l'Inquisition et l'Holocauste allemand. Une action concertée pour reconnaître le véritable caractère des croisades pourrait

constituer une étape cruciale dans l'établissement d'un nouvel ordre mondial et ouvrir les portes à une réconciliation entre deux fractions de l'humanité, impliquant chacune un milliard d'êtres. Comme elle pourrait contribuer à empêcher que d'autres crimes similaires ne soient perpétrés sous couvert pseudo-religieux, comme en Bosnie et ailleurs.

Comme il n'est pas dans mon intention de m'étendre ici sur les croisades, je me limiterai à citer quelques témoignages d'auteurs chrétiens, tel le rapport d'un croisé sur l'occupation de Jérusalem, le 15 juillet 1099, lors de la première croisade : « Brandissant les sabres, nos hommes couraient à travers la ville, sans épargner personne, pas même ceux qui imploraient grâce. Si tu avais été là, tu aurais eu du sang jusqu'aux chevilles. Que te dirai-je encore ? Personne n'était laissé en vie. Ni femmes ni enfants n'étaient épargnés. Les chevaux pataugeaient dans le sang jusqu'aux jarrets, que dis-je, jusqu'aux selles. C'était un jugement de Dieu juste et merveilleux »[8].

En 1202, la quatrième croisade embarqua à Venise et, à leur passage dans la chrétienne Constantinople, les croisés mirent la ville à sac, en commettant des atrocités telles que le Pape en personne réprimanda sévèrement ses croisés en ces termes : « Ce n'est pas contre les infidèles que vous avez brandi vos épées, mais contre des chrétiens. Vous ne vous êtes pas emparés de Jérusalem, mais de Constantinople. Ce n'est pas sur les richesses célestes que vous avez ancré vos esprits, mais sur celles de la terre. Rien n'a été sacré pour vous, vous avez violé des femmes mariées, des veuves et même des nonnes. Vous avez saccagé jusqu'aux sanctuaires de l'Église de Dieu, volé les objets sacrés des autels, pillé d'innombrables icônes et reliques de saints. Il n'est guère surprenant que l'Église grecque voie en

8 Cohn Norman. *The Pursuit of the Millennium.* Quoted in Bamber Gascoigne, *The Christians* by Bamber Gascoigne (Londres, Jonathan Cape, 1977), 113.

vous l'œuvre du démon. »[9] Si les croisés ont agi ainsi envers la chrétienne Constantinople, nous pouvons imaginer ce qu'ils ont bien pu faire aux « infidèles » musulmans.

Toutefois, l'un des jalons majeurs des temps modernes fut le changement radical de position du Vatican vis-à-vis des musulmans ce qui, on ose l'espérer, devrait servir de catalyseur pour une meilleure entente entre musulmans et chrétiens. Alors qu'en 1095, le pape Urbain II (également connu sous le nom d'Urbain le Béni), premier à avoir appelé aux croisades, décrivait les musulmans comme « des gens sans Dieu, des idolâtres, des ennemis du Christ, des chiens, de la paille destinée au feu éternel, » etc., l'encyclique *Nostra Ætate*, promulguée par le pape Paul VI en 1965, présente les musulmans sous une lumière totalement différente. « L'Église regarde aussi avec estime les musulmans » dit le document, qui poursuit en affirmant que les musulmans adorent « le Dieu Un », le Dieu d'Abraham, auquel la foi musulmane s'associe volontairement ; rendent culte à Dieu par la prière et pratiquent l'aumône ; honorent Jésus et sa mère vierge et le considèrent comme prophète et messager de Dieu.

Depuis les croisades, les relations entre l'Europe et le monde musulman ont été faussées par le programme colonialiste des pays européens, sous l'emprise duquel se retrouvèrent, après la première guerre mondiale, presque tous les pays musulmans. Il s'ensuivit une longue lutte qui assura l'indépendance politique, mais le colonialisme changea simplement de forme, devenant le néocolonialisme, mené par les États-Unis, qui ne ressortit pas à l'occupation armée, mais à la manipulation d'ordre économique.

9 Gascoigne, Bamber. *The Christians*. Londres, Jonathan Cape, 1977, 119.

## Chapitre quatre

# L'ANATOMIE DE L'ISLAM

Le mot *religion*, dans le sens qu'il revêt en Occident, ne se prête pas vraiment à la description ce qu'est l'islam dans son ensemble en tant que système intégral qui imprègne tous les aspects de la vie, tant sur le plan individuel que communautaire.

La totalité du message que l'islam adresse à ses fidèles est appelée la charia. Celle-ci est divisée en trois parties, la dévotion, les principes moraux et le système juridique. Cette division n'est qu'arbitraire, car ces éléments sont étroitement liés et imbriqués les uns aux autres. Ce qui est moral pour l'individu constitue la norme pour la moralité publique, et la morale ne peut exister dans un vide juridique. Le dedans (la conscience et les intentions) et le dehors (les actes et le comportement) doivent être en harmonie et non pas en contradiction et le système dévotionnel prépare l'individu à atteindre cette réalité de l'islam.

## DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA CHARIA

### LES SOURCES DE LA CHARIA

La source première de la charia (loi religieuse) est évidemment le Coran, parole littérale de Dieu. Le Coran aborde

un vaste éventail de sujets allant des fondements de la foi[10] à la définition de normes morales absolues de comportement licite et illicite. Il donne des indications précises sur les règles cultuelles et pose les fondements d'un système juridique complet, comprenant le droit de la famille, le droit commercial, pénal et de conduite sociale, les pactes, l'éthique de la guerre et de la paix, le type de gouvernement (considéré comme le précurseur islamique de la démocratie), les droits de l'homme, les relations avec d'autres nations et confessions religieuses, l'héritage, la taxation (zakat), etc. En fait, on peut dire qu'il n'y presque aucun aspect de la vie qui ne soit mentionné dans le Coran d'une façon ou d'une autre.

Le Coran instaure un cadre général, ainsi que des principes immuables quant au dogme ('aqîda) et aux règles cultuelles ('ibâdât), tandis que les interactions humaines (mou'âmalât) sont régies, à quelques exceptions près, par des lignes directrices générales souples. De ce fait, les constantes de la charia concernant les mou'âmalât sont limitées. Ceci a largement contribué à l'expansion et à l'évolution de la science de la jurisprudence (déduction de dispositions légales), en intégrant diverses écoles de pensée et en accumulant, au cours des siècles, un précieux corpus d'avis juridiques adaptés à des lieux et des époques différents, montrant ainsi que la charia n'est ni figée ni exhaustive.

La deuxième source de la charia est la sunna (tradition) du Prophète Mohammed, qui se rapporte à ce qu'il a ordonné, interdit, fait ou approuvé en sa qualité de prophète. La sunna explique parfois le Coran, l'illustre, apporte des précisions par rapport à quelques-unes de ses généralités et le complète dans certains domaines. Les sciences de la sunna, en particulier le processus d'authentification des paroles du Prophète, sont peut-

10 Voir les chapitres un à trois

être la branche la plus exacte dans la science de l'histoire. Les règles strictes adoptées par les compilateurs de la sunna pour remonter la chaîne de rapporteurs et de témoins, et surtout leurs efforts résolus pour vérifier qu'un texte rapporté de la sunna ne soit pas en contradiction directe ou indirecte avec le Coran, les faits établis ou le bon sens, en font une science de précision.

La troisième source de la charia intervient lorsqu'une question n'est pas explicitement réglée par le Coran ou par la sunna. Le recours à l'analogie permet alors, sur la base d'un raisonnement déductif, d'assimiler un nouveau cas à un cas déjà résolu conformément au Coran ou à la sunna. *L'ijtihâd* est le terme qui indique le recours à toutes les sources disponibles (religieuses, scientifiques, statistiques et sociales) afin de déterminer la meilleure solution, pourvu qu'elle ne s'oppose pas au Coran, ni à la sunna, ni aux finalités de la charia, lesquelles seront exposées ci-après. La charia n'est donc pas un ensemble rigide de règles à calquer et à appliquer en tout temps et en tous lieux. Il laisse de l'espace à l'ingéniosité humaine pour apporter des réponses à des situations nouvelles par une législation progressive. À mesure que la science de la jurisprudence se développait, grâce à l'application de principes islamiques dérivés des orientations du Prophète et du Coran, des règles juridiques ont pu être établies pour statuer dans de nouvelles situations. Le principe énonçant que « la nécessité prime sur les interdits » en constitue un exemple. Ainsi, il est illicite de manger du porc, mais si c'est la seule nourriture dont peut disposer un voyageur perdu dans le désert, celui-ci pourra en manger une quantité nécessaire à sa survie, jusqu'à ce qu'il trouve de la nourriture licite. D'autres exemples viennent illustrer ces principes : « entre deux maux inévitables, on opte pour le moindre », « l'intérêt général prévaut sur l'intérêt personnel », « toute nuisance doit être évitée ». Tant qu'il n'y a pas de conflit avec le Coran ou la

sunna, le principe général est que « recbercher le bien commun équivaut à observer la loi divine ».

## LES FINALITÉS DE LA CHARIA

Le but suprême de la charia est le bien-être des individus, dans ce monde et dans l'au-delà.

En général, les besoins de la communauté sont classés en besoins vitaux, besoins courants et besoins accessoires (qui rendent la vie plus agréable). En haut de la liste se trouve la première catégorie de besoins, qui comprennent les « cinq objectifs de la charia » : la préservation et protection de : 1. la vie, 2. l'esprit, 3. la religion, 4. la propriété de biens, et 5. la procréation et la préservation de l'espèce. Chacun comporte des subdivisions, elles-mêmes subdivisées et incluant ce qui apparaît comme de menus détails, avec des règles morales ou juridiques appropriées à chaque cas de figure. Résistant à toute tentation d'entrer dans ce vaste sujet, nous nous contenterons d'extraire les notions essentielles de chaque catégorie dans l'espoir que celles-ci puissent apporter quelques éclaircissements :

*La préservation et protection de la vie.* Ceci inclut le droit à la vie et le devoir de la protéger. Il implique l'interdiction de tuer et définit les exceptions admissibles, telles la guerre légitime ou les peines judiciaires. Suivre un traitement lors d'une maladie et préserver sa santé en évitant tout ce qui peut lui nuire sont des devoirs dans l'islam, d'où des règles de diététique, l'encouragement à pratiquer une activité physique et des règles concernant la propreté du corps, de la maison, de la rue et de l'environnement. Dans l'un de ses enseignements remarquables, Mohammed dit que « Dieu n'a créé aucune maladie sans avoir

créé son remède… certains en sont déjà connus et d'autres non », ce qui constitue une incitation à poursuivre la recherche. Le principe de la quarantaine fut institué lorsque Mohammed ordonna : « S'il y a la peste dans une ville, n'y entrez pas si vous êtes à l'extérieur et n'en sortez pas si vous êtes à l'intérieur ».

L'agriculture est à encourager. Parmi les enseignements du Prophète Mohammed on trouve : 1) « Si le Jour du Jugement dernier survient alors que vous avez en mains un jeune plant, empressez-vous de le repiquer si vous le pouvez. » ; 2) « Quiconque cultive une terre sera récompensé pour chaque âme qui mange de sa récolte, y compris les oiseaux et les animaux et même le voleur qui en vole. » 3) « Aucun arbre ne devrait être coupé ou brûlé comme moyen de guerre. » Une conscience écologique et le respect de l'environnement sont demandés. Le Coran détaille le cycle de l'eau, la préserver et ne pas la polluer est expressément enjoint par Mohammed. « Aucun oiseau ne doit être tué si ce n'est pour se nourrir » est l'une de ses recommandations, comme être bon envers les animaux de bât et s'abstenir de les surcharger.

*La préservation et la protection de l'esprit.* La raison constitue le signe distinctif par excellence de l'être humain. C'est l'instrument qui nous permet de différencier entre le bien et le mal et d'observer la création et la nature de Dieu en nous et autour de nous. L'observation et la réflexion sont un devoir religieux et le Coran condamne ceux qui sont dotés de raison mais n'en usent pas. Les libertés de pensée et d'expression constituent des droits humains fondamentaux.

La recherche du savoir n'est pas seulement un droit mais également un devoir dans l'islam. Le tout premier mot du Coran est l'injonction « Lis », et le Coran dit « *Sont-ils égaux ceux qui ont reçu la science et ceux qui ne l'ont point reçue ? Seuls des êtres*

*doués d'intelligence sont à même d'y réfléchir.* » (39: 9).

« *L'aveugle ne saurait être assimilé à celui qui voit, pas plus que les ténèbres à la lumière.* » (35:19-20) et « *De tous les serviteurs de Dieu, seuls les savants Le craignent véritablement.* » (35 :28). La recherche scientifique, nommée dans le jargon juridique « la révélation de l'empreinte de Dieu dans sa création », est un devoir pour ceux qui en ont la capacité.

La censure de l'esprit est rejetée et nul ne peut s'arroger, à cet égard, une autorité sur autrui. L'esprit humain ne doit pas seulement être protégé de la censure, mais également de la répression, de la peur, de l'angoisse et du stress. Tout ce qui engourdit ou détruit le cerveau (et fait perdre la raison) est une abomination, d'où l'interdiction absolue dans l'islam de consommer de l'alcool ou des stupéfiants, même en petite quantité.

*La liberté de culte.* Bien des savants musulmans mettent la liberté de culte en premier lieu mais, évidemment, sans intégrité physique et intellectuelle, la pratique religieuse est impossible. La liberté de religion et de culte est un droit humain fondamental pour tout être humain, pas uniquement pour les musulmans. Contraindre quiconque à se convertir est contraire à l'islam : « *Point de contrainte en religion [...]* » (2:256), dit le Coran. Des lieux de culte doivent pouvoir être érigés, et toute atteinte à ces lieux dénote une volonté de créer des problèmes dans le pays.[11] Les musulmans agressés à cause de leur religion ont le droit et le devoir de se défendre.

*La protection de la propriété privée.* Le droit à la propriété est inviolable, il n'y a ni objection, ni limite à l'accumulation de richesses à condition qu'elles soient acquises par des moyens

11 *Le Coran dit* : « [...] Si Dieu ne repoussait pas certains peuples par d'autres, des ermitages auraient été démolis, ainsi que des synagogues, des oratoires et des mosquées où le Nom de Dieu est souvent invoqué [...] » (22:40)

licites. Les moyens illicites de s'enrichir sont clairement définis par l'islam. En font partie l'usure, la tromperie, la fraude, le vol, le monopole, etc. Les transactions et échanges commerciaux sont soumis à des règles précises. Les droits au capital vont de pair avec des obligations, à savoir les impôts et les contributions proportionnels aux besoins de la société. La zakat est l'impôt religieux obligatoire qui équivaut à 2,5 % des revenus annuels épargnés, avec quelques variantes pour les gains provenant de l'agriculture, du cheptel, de l'immobilier et de l'industrie. Le bien-être social de l'individu relève de la responsabilité commune de toute la société et personne ne peut se comporter comme s'il vivait sur une île.

*Procréation et préservation de l'espèce.* Un mariage en bonne et due forme, concrétisé par un acte de mariage officiel, est le seul moyen légitime pour un couple de s'unir pour fonder une famille et donner naissance à des enfants (la charia donne des détails explicites sur les degrés de parenté empêchant le mariage). La pureté de filiation (des naissances légitimes de parents identifiés) et le droit de connaître avec certitude ses parents et ses enfants sont impératifs. L'allaitement est recommandé, idéalement, pendant deux ans.

Les relations sexuelles extraconjugales (y compris les rapports prénuptiaux) constituent un péché. Ce délit est passible d'une correction pénale, s'il est constaté par quatre témoins oculaires crédibles. L'espacement des naissances (par tout moyen naturel ou artificiel) est permis à condition qu'il n'entraîne pas une mort (c'est-à-dire un avortement : le fœtus a le droit à la vie, à être bénéficiaire d'un héritage ou d'une donation). La procréation médicalement assistée est permise, mais uniquement dans le respect de la charia.

L'adoption telle qu'elle est pratiquée en Occident n'est pas

autorisée, mais se constituer famille d'accueil ou entretenir des enfants démunis est encouragé comme un acte de charité. Ces pratiques sont dépourvues du mensonge de prétendre de vrais liens de parenté qui, en réalité, sont inexistants. On dit aux enfants la vérité sur leurs origines. À l'âge adulte, si un enfant non biologique élevé dans une famille propose le mariage à un enfant biologique issu de cette même famille, cette proposition ne saurait être refusée au seul motif qu'ils sont frère et sœur, puisqu'en réalité, ce n'est pas le cas.

Les droits et devoirs mutuels entre époux et entre parents et enfants sont décrits en détail. L'organisation de la famille et les lois de l'héritage sont clairement établies. Subvenir aux besoins de la famille est le devoir de l'époux, alors que la contribution financière de l'épouse est laissée à sa seule discrétion. Les femmes ont le droit de travailler, tant que cela ne nuit pas à l'équilibre familial, elles ont le droit absolu à la propriété individuelle, à l'héritage et à l'instruction. Hommes et femmes ont la même valeur humaine et spirituelle et les obligations (et interdictions) de l'islam s'appliquent aux deux dans la même mesure.

## L'ÉGLISE ET L'ÉTAT

L'Europe a pris une décision judicieuse en séparant l'Église et l'État. Le quasi-monopole de l'église des premiers temps (contraire aux enseignements des Écritures) sur tous les aspects de la vie ne repose en rien sur les enseignements de Jésus. Son pouvoir d'entraver la liberté de penser et le progrès scientifique se reflète dans nombre d'épisodes historiques bien connus. Plus tard, l'Amérique s'est engagée sur la même voie, pour les mêmes raisons, et pour éviter qu'une croyance ne s'impose à d'autres dans une société multiconfessionnelle, menaçant ainsi

la liberté religieuse. En fait, parmi les premiers immigrants en Amérique, nombreux étaient ceux qui fuyaient l'intolérance et les persécutions religieuses qui affligeaient l'Europe chrétienne.

De mon point de vue, la séparation de l'Église et de l'État est cohérente avec les idéaux essentiels du christianisme qui vise, en priorité, à purifier l'âme et à ennoblir le caractère de l'être humain et ne fait pas de l'organisation de l'État son objectif. Le Royaume de Jésus n'était pas de ce monde, selon le Nouveau Testament. Ce dernier nous rapporte que l'on demanda à Jésus s'il était permis de payer l'impôt à César. Il regarda une pièce de monnaie à l'effigie de César et dit : « *Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu.* » Les musulmans, aux États-Unis, comme toute personne de bonne foi, sont en faveur d'un pluralisme qui assure la liberté de culte pour tous, sans fanatisme ni affront, ce qui au fond coïncide avec les enseignements de l'islam.

Il convient peut-être ici d'exprimer une appréhension perçue chez de nombreux musulmans, chrétiens et juifs, aux États-Unis comme en Occident, concernant le principe de séparation de l'État et de l'Église, qui aurait été utilisé à tort et manipulé de façon à exclure du quotidien Dieu et son appel aux valeurs universelles de moralité et de décence. Le débat sur la prétendue « mort » de Dieu a fait rage pendant trois décennies dans les médias des États-Unis et a influencé la façon de voir de bien des gens. Nombre de ceux pour qui Dieu n'est pas mort ont, en pratique, cessé de reconnaître son autorité à nous dicter notre manière de vivre, en tant qu'individus et en tant que nation. La mobilisation pour des valeurs morales ou contre la pornographie, la dépravation et autres plaies sociales, est souvent accusée de violer la séparation de l'Église et de l'État. Les devises telles que « Une nation sous Dieu » ou « *In God we trust* » (En Dieu nous plaçons notre confiance) se vident de plus en plus de leur sens et, si les choses continuent d'évoluer dans le

même sens, nous ne tarderons sans doute pas à voir la mise en application d'amendements constitutionnels pour les supprimer carrément.

La réaction typique en Occident de ceux qui découvrent, dans les pays musulmans, que certains choisissent d'être gouvernés par la loi islamique, est le rejet et la stupéfaction. Conditionnés par la malheureuse histoire de l'Europe qui a abouti à la séparation de l'Église et de l'État, ils rejettent automatiquement avec horreur cette idée qu'ils apparentent à une régression vers l'obscurantisme, qui fit ployer l'Europe sous l'autorité répressive de l'Église. Cette conclusion n'est pas correcte, parce que les deux situations ne sont pas comparables.

Quand nous étudions le cas de l'islam, nous trouvons que le principe de séparation de l'Église et de l'État est de toute évidence inapplicable. Alors que dans le christianisme, il n'y a pas d'État, dans l'islam il n'y a pas d'Église, ce qui rend impossible toute projection d'un cas sur l'autre. Si, dans l'islam, il y a des savants, il n'y a pas de clergé ni d'institution ecclésiastique. Le fait que, dans certains pays musulmans, des diplômés en études islamiques arborent une tenue vestimentaire particulière n'a pas de signification religieuse et ne fait pas d'eux des prêtres, ni ne leur octroie une quelconque prééminence sur d'autres musulmans. De telles tenues n'étaient pas portées aux premiers temps de l'islam. Cela est apparu ultérieurement, lorsque la société réserva des tenues spécifiques à certaines corporations, telles que les uniformes de l'armée et de la police ou la blouse blanche du médecin. Le savoir et l'étude de la religion sont ouverts à tous et l'interprétation n'est pas le monopole ou le privilège d'une élite. Les études religieuses sont appréciées et respectées, mais pas sacralisées. L'islam ne confie pas aux seuls docteurs de la religion la tâche de gouverner, compte tenu du fait que les compétences techniques requises dans les différents

domaines des organes exécutifs peuvent de toute évidence leur faire défaut. Les fonctions de responsabilité doivent être octroyées aux personnes dûment qualifiées et ces postes sont accessibles aux citoyens musulmans comme non musulmans.

De ce bref aperçu des objectifs de la charia, il ressort clairement que leur mise en œuvre va au-delà de la sphère du comportement individuel et touche le domaine public. La charia, la constitution, est la source de la législation, le fondement dont doivent découler les lois. Si la laïcité n'est pas incompatible avec le christianisme dans les sociétés chrétiennes, il n'en va pas de même pour l'islam, puisqu'elle impliquerait d'ignorer, de rendre sans effet ou de remplacer nombre de préceptes du Coran et de la sunna, ce qui serait en contradiction avec les fondements de la foi musulmane. Ouvrir les yeux sur cette réalité devrait suffire pour se rendre à l'évidence que ce qui convient aux sociétés chrétiennes peut ne pas convenir aux sociétés musulmanes, bien que chacune pour sa part cherche à promouvoir la liberté religieuse et le droit à l'autodétermination.

Ni musulmans ni chrétiens ne devraient chercher à s'imposer mutuellement leur façon de voir. Malheureusement, la réalité est autre, puisque l'Occident semble, unilatéralement, s'acharner à empêcher les musulmans de s'autogouverner conformément aux principes de leur religion. Il apporte son soutien à la fois à des dictateurs laïcs et à des dictateurs qui s'affichent faussement comme étant islamiques, et qui manquent lamentablement à leur devoir de protéger les droits de l'homme, les libertés fondamentales des hommes et des femmes et le principe de gouvernance du peuple, par le peuple, pour le peuple, valeurs qui caractérisent le véritable gouvernement islamique. En fait, il n'y a quasiment aucun État actuel qui puisse être considéré comme représentant un véritable État islamique. Chaque fois qu'un vrai processus démocratique est sur le point d'aboutir

à la victoire d'un parti islamique, une alliance embarrassante et paradoxale entre les grandes démocraties et les dictatures en place intervient immédiatement pour faire avorter cette tentative, sans envisager de lui donner une chance de faire ses preuves. Hélas, les démocraties montrent plus d'intérêt pour le maintien d'un statu quo que pour la démocratie elle-même.

L'une des accusations brandie contre l'aspiration des nations musulmanes à être gouvernées par la loi islamique est liée au statut des minorités juives et chrétiennes, citoyens de ces pays. Cette objection est rabâchée et amplifiée, tant par les médias que par les politiciens, bien qu'elle soit en réalité infondée. Il est peu connu que le système islamique laisse aux communautés juives et chrétiennes le soin de gérer par elles-mêmes leurs affaires de nature légale selon les principes de leur propre religion. Celles-ci se limitent toutefois à quelques questions relatives à la famille (mariage, divorce, héritage, etc.). À part cela, sans qu'il y ait contradiction avec leurs Écritures saintes, ni alternative dans celles-ci, les minorités ne seront pas lésées et seront égales devant la loi voulue par la majorité (par conviction religieuse), en conformité avec les bons principes démocratiques.

Cependant, il ne serait pas tout à fait honnête de ma part de passer sous silence quelques objections et appréhensions sur la question de l'application de la charia. Dans nombre de cas, la charia a été reléguée au domaine des slogans et des pulsions émotionnelles. Certains jeunes exaltés l'ont transformée en outil de confrontation avec des adeptes d'autres religions. La charia leur commande pourtant une attitude tout à fait autre, qui vise à dissiper les peurs, à apaiser les craintes et à avoir un comportement exemplaire de bon citoyen, tâche à laquelle se consacrent la majorité des musulmans, ainsi que la plupart des mouvements islamiques, quasiment sans couverture médiatique

ou écho dans les cercles politiques professionnels de l'Occident.

Il sied également d'adresser ici un mot de conseil aux partis politiques musulmans qui optent pour la démocratie. S'engager dans la campagne électorale sous l'attrayante bannière de l'islam ne les dispense pas de présenter à l'électorat les programmes détaillés qu'ils auront établis en vue d'atteindre les objectifs de la charia. Islam n'est pas un terme magique qui résoudra les problèmes économiques, sociaux et politiques complexes qui pèsent sur leur pays. Des études techniques spécialisées et approfondies devraient être engagées pour trouver des solutions adéquates dans le respect des principes de la charia.

L'islam exige de ceux qui optent pour la démocratie d'être honnêtes dans leurs déclarations et de ne pas leurrer l'électorat en exploitant la rhétorique de la démocratie afin d'accéder au pouvoir pour l'abandonner aussitôt élus. Le pire scénario pour un parti musulman serait d'user de la démocratie pour accéder au pouvoir, échouer à tenir ses promesses puis ne pas vouloir reconnaître son échec en pensant à tort que cet échec sera attribué à l'islam et ainsi, en truquant ou en annulant les élections suivantes, priver la nation du droit de les écarter, devenant ainsi, hélas, une nouvelle dictature. Les partis musulmans doivent encore faire leurs preuves et il serait injuste de préjuger du résultat sans leur accorder une chance.

Les adversaires de ces partis musulmans, qui s'accrochent au pouvoir contre la volonté des peuples, ont prouvé leur échec et les grandes démocraties du monde devraient refuser de les soutenir, que ce soutien soit moral ou d'une autre nature. Si des partis musulmans accèdent au pouvoir, nous leur conseillons de ne pas faire de même, car ce n'est pas seulement de lois islamiques que nous avons besoin, mais surtout de la moralité et de l'intégrité islamiques. Certains partis bien connus qui prétendent, voire se vantent, de gouverner selon la charia manquent, à notre avis,

soit d'honnêteté, soit de connaissance de la charia, soit des deux. Réduire la charia à quelques articles du code pénal sans prendre en compte le contexte général est une aberration. Infliger des châtiments sévères pour de menus délits, sans faire le moindre effort pour s'attaquer à la corruption massive au sein des cercles dirigeants qui spolient sans vergogne et en toute impunité les ressources de la nation n'a rien d'islamique.

Dans l'islam, le dirigeant doit rendre des comptes à la nation, dont il est censé être le serviteur et non le maître. Il est contraire à l'islam de juger les petites gens et les faibles en fermant les yeux sur les violations commises par la classe privilégiée. La charia doit être appliquée du début à la fin et non de la fin au début. Pour freiner la délinquance, l'islam adopte une approche en trois volets : la culture de la conscience religieuse (par l'éducation et l'accompagnement spirituel), la prévention des problèmes (sociaux et économiques) qui pourraient conduire au délit et, enfin, les peines légales – dans cet ordre. La loi est ensuite appliquée comme elle doit l'être.

## LA DÉMOCRATIE

La question souvent posée de nos jours est de savoir si l'islam est compatible avec la démocratie. Il est surprenant d'observer que ceux qui répondent par la négative forment un groupe tellement hétérogène qu'ils n'ont quasiment rien d'autre en commun. À l'instar de ces groupes de l'intelligentsia musulmane qui, au début du XX[e] siècle, furent tellement fascinés par l'Occident qu'ils incitaient à adopter tous les aspects de l'expérience occidentale, positifs comme négatifs. Aujourd'hui, la profonde déception face à la décadence morale et aux injustices politiques de l'Occident entraîne une réaction de rejet de tout ce

qui est occidental, y compris la démocratie. Les dictateurs laïcs, dans les pays musulmans, ne veulent pas entendre parler de démocratie, qu'ils ont tout intérêt à présenter aux populations musulmanes comme anti-islamique. Des dictateurs en tenue islamique, qui se revendiquent de l'islam, propagent eux aussi l'idée que la démocratie est un concept qui n'a pas sa place dans la foi musulmane et ils sont entourés d'érudits religieux disposés à jouer ce rôle machiavélique en échange d'un bon salaire.

Les adversaires traditionnels de l'islam en Occident, tant dans les médias que dans les milieux politiques, s'évertuent également sans relâche à présenter l'islam comme une religion n'offrant aucun espace aux valeurs démocratiques. Leur objectif, de toute évidence, est de retourner progressivement l'opinion publique occidentale contre l'islam, afin de permettre et de rendre acceptable la diabolisation des musulmans et de faire ainsi admettre une politique offensive, aux positions arbitraires, de leurs gouvernements vis-à-vis des musulmans. Ils soulèvent souvent la question du manque de démocratie dans la plupart des pays musulmans. Ce qu'ils se gardent bien de mentionner est que le seul soutien effectif aux dictateurs contre l'aspiration démocratique des peuples du Moyen-Orient provient des démocraties occidentales.

Il est sans doute impossible de comparer le modèle islamique, qui a vu le jour au début du septième siècle, aux institutions démocratiques de l'Occident, qui se mirent en place des siècles plus tard, d'autant que les systèmes démocratiques occidentaux présentent de grandes disparités. Ils ne partagent que les principes et l'idéologie de la démocratie. Le Coran – il y a quatorze siècles – a explicitement défini le principe de la *shûrâ*, qui signifie que les décisions doivent être prises sur la base de la délibération et de la consultation. Les applications pratiques issues de ce principe dans les premiers temps de l'islam (l'époque

du Prophète et de ses successeurs immédiats), permettent de le qualifier de précurseur de la démocratie.

C'est uniquement en sa qualité de prophète qu'une obéissance sans réserve était due à Mohammed et, en dehors du cadre de la transmission et de l'explication du message qu'il recevait de Dieu, Mohammed a clairement déclaré qu'il n'était qu'un simple être humain, qui ne pouvait ni prédire l'avenir ni prétendre avoir plus de connaissances que d'autres dans leurs domaines respectifs. À la veille de la bataille de Badr, première rencontre armée et, historiquement, la plus significative, entre les musulmans et l'alliance arabe des idolâtres, le Prophète élabora un plan stratégique pour le déploiement de ses maigres troupes. Quand l'un de ses compagnons lui demanda « Ce positionnement répond-il à une révélation divine, à laquelle nous nous devons d'obéir sans discussion, ou s'agit-il d'une opinion sur la stratégie à adopter ? », Mohammed répondit qu'il s'agissait de son propre avis. Son compagnon lui suggéra alors une autre stratégie de déploiement. Le Prophète suivit son conseil et adopta son plan. Il en résulta une victoire éclatante.

Quelques années plus tard, l'ennemi dépêcha une importante armée pour attaquer les musulmans de Médine. Mohammed était d'avis de rester à Médine et d'y affronter l'ennemi, mais il ressortit des débats que la majorité préférait sortir de la ville pour affronter l'ennemi aux alentours du mont 'Uhud, situé non loin de Médine. Mohammed se plia à l'avis de la majorité, conformément au principe de la *shûrâ*. Après une victoire initiale des musulmans, un bataillon d'archers posté au sommet de la montagne, pensant que la bataille était terminée, abandonnèrent leurs positions et se joignirent à la poursuite de l'ennemi, enfreignant ainsi les ordres catégoriques du Prophète de ne pas quitter leurs positions, quoi qu'il arrive. Khâlid Ibn Al-Walîd, fin stratège à la tête d'un régiment de cavalerie ennemi,

remarqua cette défaillance dans les rangs des musulmans et, retournant vers le sommet du mont, attaqua les musulmans à revers, les prenant complètement au dépourvu. Cela fit pencher la balance au détriment des musulmans, qui durent battre en retraite, après avoir subi de lourdes pertes. Malgré la double faute commise par les musulmans, des versets du Coran furent révélés peu de temps après à Mohammed : « *C'est par un effet de la grâce de Dieu que tu es si conciliant envers les hommes, cor si tu te montrais brutol ou inhumoin ovec eux, ils se seroient tous détochés de toi. Sois donc bienveillant à leur égord ! Implore le pardon de Dieu en leur foveur ! Consulte-les quand il s'agit de prendre une décision.*» (3:159). La *shûrâ* doit être au cœur de la vie, en toutes choses et à tous les niveaux, même dans des cas apparemment anodins tels que l'injonction coranique faite aux parents de décider d'un commun accord du sevrage d'un bébé.

La mort du Prophète mit un terme à la prophétie, puisqu'il ne devait pas y avoir de prophètes après lui, mais un chef d'État devait lui succéder. Le choix d'un successeur donna lieu à un débat ouvert autour de plusieurs candidats, et Abû Bakr, compagnon le plus proche du Prophète, fut élu premier calife par consensus. À cette occasion, des principes islamiques établis furent réitérés et renforcés, surtout par Abû Bakr lui-même. Voici résumées les règles régissant le processus d'élection d'un dirigeant et son rôle au sein de la communauté musulmane :

1. Le mandat du dirigeant doit lui être octroyé par le peuple (Abû Bakr a immédiatement cherché à recueillir l'opinion de ceux qui n'avaient pas participé à la réunion, afin de s'assurer de leur accord).

2. Il s'agit d'une élection conditionnelle : « Obéissez-moi tant que j'obéis à Dieu », déclara le calife.

3. Le peuple dispose autant du droit d'octroyer un mandat que du droit de le retirer (Abû Bakr déclara que le peuple ne lui

devait aucune obéissance s'il venait à agir à l'encontre de la loi divine).

4. Le gouvernant est l'employé de la nation, engagé par elle pour accomplir les tâches liées à sa fonction (en voyant qu'Abû Bakr, aux premiers jours de son mandat, continuait de s'occuper de ses affaires privées pour subvenir à ses besoins, le peuple lui imposa d'accepter un salaire égal à celui du commun des musulmans, ni pauvre, ni riche, en contrepartie duquel il devait se consacrer à sa fonction à plein temps).

5. Le chef d'Etat ne doit pas être l'otage de l'élite, de la noblesse ou d'aucun groupe de pression. Abû Bakr déclara : « Le plus faible d'entre vous sera considéré comme puissant par moi, jusqu'à ce que je le restitue dans son droit et le plus puissant d'entre vous sera considéré comme faible par moi jusqu'à ce que je lui arrache le droit qu'il a dérobé aux autres. »

Bref, c'est l'antithèse de ce qui est pratiqué de nos jours dans la plupart des pays musulmans. Il ne fait aucun doute que si les choses avaient évolué dans la direction prescrite par l'islam, à mesure que l'empire musulman s'étendait et que la civilisation musulmane gagnait en maturité et en raffinement, les musulmans auraient atteint une forme de gouvernement rejoignant le meilleur des démocraties modernes, sans leurs déficiences.

Tout se déroula de façon prometteuse durant quelque temps. Le second calife, Omar, rappela également à la nation son devoir de le soutenir quand il était dans le juste et de le corriger s'il avait tort, à quoi un homme répondit : « Si nous te voyons dévier, nous te corrigerons avec le sabre. » La réponse du calife fut : « Vous auriez tort de ne pas dire cela et nous aurions tort de ne pas l'accepter. »

Malheureusement, cet élan se brisa à la suite de l'un des incidents les plus tristes de l'histoire de l'islam. Le calife

Othmân eut à affronter une rébellion. Accusé de népotisme, il fut assassiné. Succédant immédiatement au calife Othmân, le calife Ali, cousin et gendre du Prophète, très apprécié de ce dernier, possédait également des qualités exceptionnelles et lorsqu'il fut élu calife, les notables et les masses affluèrent pour lui prêter allégeance. Cependant, Mu'âwiyah, gouverneur de Syrie (alors partie intégrante de l'empire musulman) refusa de lui accorder son soutien et se dirigea vers Médine à la tête d'une grande armée dans la ferme intention de punir les assassins d'Othmân. Faisant partie de la famille du défunt calife (les deux appartenant à la tribu des Omeyyades), il réclama vengeance, plutôt que de patienter jusqu'à l'issue du long processus d'application de la loi. Sur le champ de bataille, Ali remporta la victoire, mais Mu'âwiyah était un homme habile qui comptait dans son entourage quelques hommes peu scrupuleux et il réussit à arracher par ruse un arbitrage en sa faveur. Certains mécontents résolurent d'assassiner à la fois Mu'âwiyah et Ali, mais ils ne parvinrent à tuer qu'Ali. La nation, sous le choc, engagea des négociations à la suite desquelles Hassan, fils et successeur d'Ali, consentit à céder l'autorité à Mu'âwiyah, afin d'éviter de nouvelles effusions de sang, et lui prêta allégeance.

Peu de temps après, Mu'âwiyah, ayant assis son autorité, malmena à nouveau la nation en extorquant par la force, recourant à un système de récompense et de punition, une promesse d'allégeance à son fils Yazîd pour lui succéder. Hussein, deuxième fils, d'Ali prit la tête d'une révolution contre Yazîd (Mu'âwiyah et Ali étaient alors tous deux décédés). Les habitants de l'Iraq avaient promis leur soutien à Hussein, mais au vu des manigances et de la brutalité du gouvernement central, ils l'abandonnèrent. Plutôt que de fuir ou de capituler, Hussein, accompagné par soixante-dix loyaux compagnons, affronta l'armée de Yazîd, qui comptait plusieurs centaines de milliers de

soldats, se battant courageusement jusqu'à la mort, à Karbala. Ceci fut le premier clou enfoncé dans le cercueil de la dynastie omeyyade qui régna près de deux siècles.

Cet événement marqua la naissance du chiisme, mouvement regroupant des radicaux se disant partisans d'Ali (*shî'ah* en arabe). Le mouvement débuta comme l'expression d'une dissidence politique, le religieux lui restant indissociable, puisque lutter pour la justice constitue un commandement religieux. Avec le temps, le chiisme prit la forme d'une secte de l'islam, axée sur la légitimité du califat réservée à Ali et à ses descendants (la lignée de son fils aîné).

Les chiites introduisirent nombre de croyances additionnelles, à mesure qu'ils se divisaient en plusieurs sectes, dont la plus importante est celle des chiites duodécimains, convaincus que le douzième successeur légitime (douzième imam), disparu mystérieusement dans son enfance, fera un jour son retour comme le mahdi[12] attendu, lequel fera régner la justice. Les chiites représentent près de dix pour cent des musulmans, les autres étant traditionnellement appelés sunnites. Les chiites entretiennent une animosité à l'encontre des sunnites en raison de leur soumission prématurée à une autorité prétendument injuste, mais tous croient au Coran et au prophète Mohammed. Chaque année, les chiites commémorent la bataille de Karbala et le martyre de Hussein, nombre d'entre eux en s'autoflagellant et en pleurant de remords pour l'abandon de Hussein par leurs ancêtres au moment le plus crucial de sa lutte. Les sunnites éprouvent également une sympathie chaleureuse pour Ali et ses enfants, Hassan et Hussein, et leurs familles.

Après ce petit rappel historique, revenons à la question de la démocratie. Le triste épisode que nous venons de relater

12 *Al-Mahdyî* : littéralement « Celui qui est guidé », le guide vertueux dont la venue est présagée dans quelques hadîths et qui mènera les croyants à la victoire avant le jour du Jugement dernier. (N.d.E).

fut le malheureux précédent d'une transmission du pouvoir de personne à personne, non avec le consentement de la nation, mais par l'épée et l'or. Les retombées de ces fâcheux incidents ont continué de troubler, de façon persistante, au cours des siècles suivants, l'histoire musulmane. Les despotes ont toujours trouvé des lettrés prêts à imposer, à rationaliser et à justifier leur pouvoir inique tandis que d'autres payaient de leur vie ou de leur liberté leur courage de dénoncer la dérangeante vérité. Tout allait bien quand le calife était bon et mal quand il était mauvais, ce qui fut le plus souvent le cas. Toujours est-il que la souveraineté et les droits du peuple sur le dirigeant s'érodaient. La civilisation musulmane a néanmoins prospéré parce qu'il y a toujours eu des individus pour penser que rechercher la connaissance, exceller dans la science et fonder une civilisation était un devoir religieux. Les gouvernants les encourageaient dans ces domaines, mais contraient toute tentative de parler ou d'écrire au sujet du droit du peuple à l'égard de ses gouvernants ou de la restriction de la toute-puissance de ces derniers. Eu égard au génie de la civilisation musulmane dans d'autres domaines du savoir, leurs écrits sur les droits constitutionnels du peuple sont brillants et prodigieux, mais rares.

Aux Frères musulmans qui se crispent quand on parle de démocratie, je souhaite rappeler que la démocratie n'a jamais été un problème pour la nation musulmane : son fléau persistant est le despotisme et la dictature. Il faudrait être aveugle pour méconnaître cette réalité de notre histoire. À ceux qui accusent l'islam d'être intolérant vis-à-vis de la démocratie, je réponds qu'ils sont dans l'erreur, mais qu'il existe une différence fondamentale entre les deux. Dans une démocratie occidentale, Dieu est sujet au veto, ou peut être rejeté si Ses opposants parviennent à remporter la majorité. Dans l'islam, la constitution est fondée sur la charia et, par conséquent, toute disposition

législative contraire à celle-ci sera anticonstitutionnelle. À l'intérieur de ce cadre, le processus démocratique trouve sa pleine application.

La résurgence contemporaine de l'islam s'étend bien au-delà des clichés largement diffusés au sujet d'un extrémisme enflammé, d'expressions de violence ou de gouvernements laïcs despotiques ou pseudo-religieux. De vastes segments éclairés et discrets de la population musulmane ont découvert les vérités de la religion et ouvert les yeux sur les leçons de l'histoire. Ce courant ne s'alimente pas de l'opposition de slogans creux, mais d'efforts judicieux en vue d'une réforme juste. Après tout, les savants musulmans ont toujours affirmé qu'un État non musulman où règne la justice vaut mieux qu'un État musulman où sévissent la tyrannie et l'injustice.

# LE DEDANS

## LES CINQ PILIERS DE L'ISLAM

Les chapitres un et deux traitent les articles de foi définis par les mots du Prophète Mohammed : « Croire en Dieu, en Ses anges, Ses livres, Ses messagers, le jour du Jugement dernier, le destin ou la prédestination (croire en la prédestination n'exclut pas le concept du libre-arbitre, elle fait plutôt référence aux éléments bons ou mauvais sur lesquels nous n'avons aucune emprise) ». Dans notre exposé, nous n'avons pas présenté ces articles de foi comme des dogmes à accepter sans réflexion, nous avons plutôt essayé de les expliquer par la logique. Ceci est en droite ligne avec l'approche du Coran, qui interpelle l'esprit humain en attirant son attention sur les signes qui l'entourent et en l'incitant à réfléchir, dans le but de le convaincre et non de le contraindre.

La profession de foi musulmane (il n'y a qu'un seul Dieu), tout comme ses articles de foi, correspond à celle des autres religions abrahamiques, le christianisme et le judaïsme. En effet, l'islam décrit les précédents messagers de Dieu et leurs adeptes comme des musulmans suivant l'islam, le sens littéral du mot *islâm* étant soumission à la volonté de Dieu. Après avoir donné dans ce chapitre un aperçu de la religion musulmane et de son système juridique, nous allons aborder dans cette section un aspect plus spécifique de l'islam : sa pratique religieuse. Celle-ci est obligatoire et constitue le cœur de l'islam, car elle est centrée sur le musulman en tant qu'individu, dans le but de construire une communauté musulmane composée d'éléments sains, en d'autres termes, que l'édifice soit constitué de briques solides.

La pratique religieuse obligatoire dans l'islam comprend cinq éléments, décrits par le Prophète Mohammed : « L'islam est

bâti sur cinq piliers : l'attestation de foi qu'il n'y a de divinité que Dieu (Allah en arabe) et que Mohammed est son messager, l'accomplissement de la prière, l'acquittement de la zakat (l'aumône légale), l'observance du jeûne du mois de Ramadan et le hajj (pèlerinage) pour qui en a la capacité ». En une autre occasion, alors que l'on demandait au Prophète de définir l'islam, il cita ces cinq piliers. Évidemment, un édifice n'est pas uniquement constitué de piliers, les piliers ne sont là que pour soutenir l'ensemble. Ceux qui confinent l'islam à la sphère de la pratique rituelle passent à côté de la nature intégrale et inclusive de l'islam et ne saisissent pas que ces actes d'adoration sont censés contribuer à modeler le caractère du fidèle.

Les « cinq piliers de l'islam » sont le minimum requis en matière de pratique religieuse ; tout acte licite effectué dans le but de chercher l'agrément de Dieu est considéré comme un acte d'adoration. Les actes de charité ne connaissent pas de limites, même de petits détails sont considérés comme tels : aborder autrui avec un visage souriant ou ôter un obstacle du chemin, autant d'actions recommandées par le Prophète Mohammed. Presque tous nos actes peuvent devenir, selon notre intention, de véritables actes d'adoration. Nous allons à présent commenter brièvement chacun de ces piliers.

*La profession de foi (chahâda).* Le simple fait de déclarer « Je témoigne qu'il n'y a de divinité que Dieu et que Mohammed est Son messager » est le mot de passe pour devenir musulman. L'attester sincèrement, en présence de deux témoins est la seule formalité requise pour se convertir à l'islam. La chahâda fait également partie de l'appel à la prière *(adhân)* et de toutes les prières. Il s'agit en réalité de bien plus qu'une simple formalité verbale, car quand on témoigne d'accepter Dieu comme son Dieu, on s'engage à en faire sa référence et son guide dans la

vie, refusant de se laisser influencer par toute autre personne, objet, état d'âme ou désir. En professant que Mohammed est le messager de Dieu, on s'engage à se conformer à ses directives et enseignements, en reconnaissant leur origine divine. De longs ouvrages ont été rédigés au cours des âges, dans la jurisprudence islamique et la littérature, sur l'ampleur des implications de la profession de foi « Il n'y a de divinité que Dieu et Mohammed est Son messager ».

*La prière (ṣalât).* La prière rituelle de l'islam revêt un caractère particulier légèrement différent de la prière au sens large, qui est de communiquer à Dieu à tout moment et en tout lieu ses sentiments et de rechercher Sa conduite, Son aide et Son pardon, pratique enjointe par le Coran et louable dans d'autres religions. La prière rituelle, dans l'islam, a une forme précise et un contenu spécifique où corps et âme sont harmonieusement impliqués. Elle s'accomplit cinq fois par jour : à l'aube, à la mi-journée, l'après-midi, après le coucher du soleil et à la tombée de la nuit.

Les prières peuvent être accomplies en tout lieu propre (maison, mosquée, parc, lieu de travail, etc.) de façon individuelle ou en groupe par des musulmans, hommes et femmes, l'un d'eux guidant la prière comme imam. Chacune des cinq prières s'accomplit en quelques minutes. Seule la prière du vendredi, entre midi et quatorze heures, s'accomplit obligatoirement en groupe, elle est célébrée à la mosquée et précédée d'un sermon *(khouṯba).* L'imam (le guide de la prière) n'est pas un prêtre, et ce n'est pas toujours la même personne qui guide la prière, ce sont plutôt des considérations d'érudition et de connaissance du texte coranique et de la religion qui priment dans le choix de l'imam (hommes d'affaires, ouvriers, médecins, enseignants autant que savants religieux assument habituellement cette responsabilité).

Pour accomplir la prière, il faut être propre. À cet effet, on effectue une ablution *(wudû)* qui consiste à se rincer la bouche, les narines, le visage, les avant-bras jusqu'aux coudes, passer les mains mouillées sur la tête et le contour des oreilles et enfin se laver les pieds. Une ablution permet d'accomplir une ou plusieurs prières, elle doit cependant être renouvelée après avoir dormi, uriné, être allé à la selle ou avoir émis des flatulences. Les rapports sexuels impliquent nécessairement de se doucher entièrement. Les femmes sont dispensées des prières rituelles lors de leurs menstruations (et tant que durent les lochies) au terme desquelles une douche s'impose comme après toute éjaculation pour les hommes. Néanmoins, tous peuvent invoquer Dieu à tout moment pour Lui adresser des supplications personnelles, avec ou sans ablution.

Chaque prière est pour ainsi dire une audience avec Dieu. Le fidèle se tourne en direction de la Kaaba (la toute première mosquée construite par le patriarche Abraham et son fils Ismaël pour adorer Dieu l'Unique, ce même lieu qui deviendra plus tard la ville de La Mecque, en Arabie. Il n'y a qu'autour de la mosquée de la Kaaba, à La Mecque, que les musulmans se tiennent en cercles concentriques pour leurs prières (spectacle assez impressionnant). Partout ailleurs dans le monde, ils prient en direction de la Kaaba, se tenant en lignes droites, ne laissant aucun espace vide. Les femmes occupent généralement les rangs arrière, pas tant par nécessité religieuse que par souci esthétique, car elles pourraient se sentir gênées lors des inclinaisons et des prosternations si des hommes se trouvaient derrière elles.

La prière est introduite par les mots *Allâhou akbar*, c'est-à-dire Dieu est plus Grand (que tout autre), formule par laquelle les fidèles parviennent à se détacher mentalement de tout pour s'adresser à Dieu. Une composante nécessaire à chaque prière est le chapitre d'ouverture du Coran qui dit :

« *Louange à Dieu, Maître de l'Univers, le Clément, le Miséricordieux, le Souverain du Jour du Jugement dernier ! C'est toi que nous adorons ! C'est Toi dont nous implorons le secours. ! Guide-nous dans le droit Chemin ; le chemin de ceux que Tu as comblés de bienfaits ; non celui de ceux qui ont mérité Ta colère ni celui des égarés.* » (1:1-7). La suite de la prière consiste à réciter d'autres passages du Coran, à s'incliner et à se prosterner (devant Dieu) en déclarant « *Gloire à mon Seigneur le Suprême* », « *Gloire à mon Seigneur le Très-Haut* », « *Dieu entend ceux qui le glorifient* » et ce qui jaillit du cœur comme supplications. La prière s'achève en position assise, en réitérant la profession de foi (la chahada), en demandant la paix et les salutations divines en faveur des prophètes Mohammed et Abraham, ainsi que leurs familles et leurs disciples.

La prière, tant rituelle que spontanée, est un immense trésor spirituel où l'on peut puiser. Elle est source de paix, de pureté et de sérénité et procure une conscience et une sensation de proximité avec Dieu. C'est incroyable comme elle apaise le stress dû au rythme frénétique de la vie. Du fait de leur répartition à cinq moments de la journée, notamment à l'aube, les prières contribuent à aider les fidèles à maintenir un niveau thérapeutique de bien-être et ne laissent pas de place dans leur conscience à des pensées ou des actes malveillants.

*L'aumône légale (la zakat).* Dépenser de son argent en aumône est hautement louable, et les musulmans sont invités à dépenser pour cela autant qu'ils le peuvent. Le ciel en est la limite. Cependant, la zakat, troisième pilier de l'islam, est différente en cela qu'elle est obligatoire et non volontaire, et son montant en est calculé. Sans entrer dans les détails, les revenus annuels épargnés après la couverture des besoins de chacun doivent être purifiés par la zakat au taux de deux et demi pour

cent. L'argent qui dort est ainsi pénalisé et menacé de disparaître en quarante ans. Ceci est une incitation à investir son argent et servir ainsi l'intérêt public. Outre les revenus, d'autres formes de gains et bénéfices ont leur propre formule : bénéfices provenant de l'industrie, de l'agriculture, de l'élevage, de l'immobilier, etc., comme cela est précisément détaillé dans des documents spécialisés.

La zakat est le *droit* du pauvre sur la fortune du riche, elle n'est le fait ni d'une charité facultative, ni de la philanthropie. Dans un État islamique, elle est perçue par l'État et constitue la source principale du budget, complétée au besoin par d'autres formes d'impôt. Il est également possible de la verser à des institutions caritatives musulmanes qui, dans ce cas, se chargeront de sa juste redistribution, ou bien directement aux nécessiteux dans les lieux où la loi islamique n'est pas appliquée (ce qui est le cas des musulmans vivant comme minorité un peu partout dans le monde ou dans des États laïcs). Les nécessiteux non musulmans peuvent en être les bénéficiaires.

La zakat représente le lien indissociable entre les membres de la communauté que le Prophète Mohammed décrivait comme un corps : « lorsque l'un de ses membres souffre, c'est tout le corps qui est affecté par l'insomnie et la fièvre ». Littéralement, le mot zakat signifie en arabe « purification », ce qui veut dire que l'on purifie son argent en donnant aux pauvres la part qui leur revient de droit. Ainsi, lorsque les musulmans versent la zakat, ils la considèrent vraiment comme un investissement et non pas comme un prélèvement.

*Le jeûne du mois de ramadan (sawm).* Le mois de ramadan fait partie du calendrier lunaire musulman. Celui-ci comptant onze jours de moins que le calendrier grégorien, le mois de ramadan tombe chaque année onze jours plus tôt que l'année précédente,

de sorte qu'au cours de son existence, chacun a l'occasion de jeûner aux différentes saisons de l'année et donc sous des conditions climatiques différentes. De l'aube jusqu'au coucher du soleil, chaque jour du mois de ramadan, les musulmans s'abstiennent de manger et de boire (pas même de l'eau). Les rapports sexuels sont également interdits dans la journée et, pour préserver son état de jeûne, il faut éviter de se mettre en colère ou d'avoir tout autre comportement irrespectueux.

Le mois de ramadan n'est pas un mois de famine, car il est permis de se nourrir et de boire durant la nuit. Il est toutefois recommandé de faire preuve de modération aux repas du soir et avant l'aube. Les personnes malades, les enfants, les mères qui allaitent et les personnes âgées ne sont pas tenus de jeûner.

Comme la routine est brisée et que l'on endure la faim et la soif, le mois de ramadan offre une excellente opportunité de s'exercer à la maîtrise de soi et au renforcement de la volonté (que deviendrait l'humanité si la faculté de la maîtrise de soi venait à disparaître ?). Jeûner devient une expérience très enrichissante dès lors que l'on transcende les besoins de notre composante matérielle pour prendre soin du côté spirituel. C'est une période de renouvellement et de revitalisation spirituels, une sorte de rechargement de batteries pour le reste de l'année. La multiplication des actes de piété, notamment la prière et la charité, en fait partie. À la fin du ramadan, les musulmans célèbrent l'une de leurs deux fêtes religieuses (Aïd), – la deuxième marquant la fin de la période du pèlerinage –, par une prière spéciale le matin de l'Aïd, à laquelle participe toute la communauté, célébrée par des fêtes conviviales en famille et entre amis.

*Le pèlerinage (hajj).* L'islam est si profondément enraciné dans la mission monothéiste d'Abraham que son cinquième

pilier (le hajj) n'est autre qu'une commémoration rituelle de l'obéissance du patriarche Abraham à Dieu. Le prophète Abraham (paix sur lui) s'est toujours plié à la volonté de Dieu, dans les nombreuses épreuves qu'il endura au cours de sa vie. Un jour, Dieu lui ordonna d'emmener son épouse Agar et celui qui était alors son fils unique, Ismaël, dans la région apparemment déserte du sud-ouest de l'Arabie. Plaçant sa confiance en la protection de Dieu, Abraham laissa son épouse et son enfant en ce lieu où se situerait plus tard la ville de La Mecque. Peu après son départ, alors que leurs provisions étaient presque épuisées et que la mère d'Ismaël dût subir le supplice d'errer, angoissée et au bord du désespoir, à la recherche d'eau, jaillit, de façon inattendue et miraculeuse, la source de Zamzam. Abraham qui venait les voir régulièrement, reçut plus tard l'injonction divine de construire, avec l'aide d'Ismaël, la première mosquée consacrée à l'adoration de Dieu, et d'inviter les croyants à la visiter ou y accomplir un pèlerinage (hajj), comme acte de culte. L'épreuve la plus terrible pour Abraham fut sans doute l'ordre divin de sacrifier son fils, auquel il obéit, encouragé par ce dernier de mettre à exécution l'ordre de Dieu. Dieu, ayant éprouvé la sincérité et la foi d'Abrabam, épargna le garçon et le remplaça par un bélier.

Le pèlerinage commença donc avec Abraham et Ismaël et ne s'est jamais interrompu depuis lors. Malheureusement, après plusieurs générations, les gens tombèrent dans le paganisme et transformèrent la maison du culte de Dieu en une demeure d'idoles. Chaque tribu d'Arabes païens se cboisit une idole, lui attribua un nom et l'installa dans la Kaaba. La période du pèlerinage continuait d'être observée, mais au lieu d'être l'occasion d'adorer Dieu, elle devint une saison d'amusement, de festivités, beuverie et dépravation et de nouveaux rituels furent improvisés, comme celui consistant à tourner nus autour

de la Kaaba en applaudissant, en chantant et en sifflant. Cette institution dégénérée du pèlerinage constituait une fabuleuse manne financière pour les habitants de La Mecque, dont l'économie reposait sur cette saison, ainsi que sur le passage des deux caravanes annuelles qui assuraient le commerce entre l'Est (l'Afrique et l'Asie) et l'Ouest (la Syrie et l'Empire byzantin). Un pseudo-clergé surgit pour parler au nom des dieux et accueillir les offrandes et les promesses qui leur étaient destinées.

Cette situation perdura des siècles durant parmi les descendants d'Abraham (par la lignée d'Ismaël) jusqu'au jour où, de la lointaine progéniture d'Ismaël, la puissante tribu des Qurayshites, naquit Mohammed, en 570 apr. J.-C. Son père mourut avant sa naissance et sa mère, lorsqu'il était tout petit. Mohammed fut élevé par son grand-père et, après la mort de celui-ci, par l'un de ses oncles. Jeune adulte, il jouissait du respect et de l'admiration de toute sa communauté, ce qui lui valut le surnom de « l'honnête ». À vingt-cinq ans, il épousa une riche veuve, Khadîja, qui l'avait engagé pour gérer sa caravane commerciale et qui avait apprécié son caractère. Elle était de quinze ans son aînée, mais ils vécurent heureux en couple monogame pendant vingt-huit ans, jusqu'au jour de sa mort.

Jamais Mohammed n'a participé à l'adoration des idoles ou aux injustices qui étaient monnaie courante dans la vie des Arabes de l'ère préislamique, appelée *jâhilîya*, c'est-à-dire l'époque de l'ignorance. Il avait pour habitude de se retirer dans une grotte au sommet d'une montagne, à l'extérieur de la Mecque, pour se recueillir et méditer. C'est là que l'ange Gabriel lui apparut un jour, lui transmit de la part de son Seigneur la mission de la prophétie et lui confia la toute première révélation du Coran, qui dit : « *Lis au Nom de ton Seigneur qui a tout créé, qui a créé l'homme d'une adhérence ! Lis, car la bonté de ton Seigneur est infinie ! C'est Lui qui a fait de la plame un moyen du savoir*

*et qui a enseigné à l'homme ce qu'il ignorait.* » (96:1-5). Le mois était celui de Ramadan et la nuit était « la nuit du Destin » (en arabe, *Laylatou l'qadr)*. Mohammed, saisi d'une grande frayeur, rentra chez lui en courant, frissonnant et tremblant. Son épouse le réconforta et l'apaisa en lui disant : « Par Celui qui possède l'âme de Khadîja, je prie pour que tu sois le prophète de cette nation. Tu es bon envers tes proches, généreux avec tes hôtes, tu portes secours aux nécessiteux et quand tu parles, tu dis la vérité. Dieu ne t'abandonnera pas ».

L'ange lui apparut ensuite à de multiples reprises tout au long de sa vie de prophète. Si la mission dont il était chargé apportait la vérité et marqua le retour de son peuple au monothéisme pur d'Abraham, rien ne pouvait menacer davantage l'alliance entre les riches élites puissantes et le clergé polythéiste de la Mecque, dont l'existence même dépendait du maintien du statu quo. Pendant treize ans, Mohammed et ses compagnons furent persécutés, jusqu'à ce qu'ils émigrent à Médine et soient autorisés (par le Coran) à se défendre et à renforcer leur position. Quand l'armée de Mohammed conquit la Mecque, il déclara une amnistie générale pour ceux qui avaient combattu contre les musulmans et contre l'islam. Les idoles furent détruites pour purger la Kaaba d'Abraham du paganisme et ramener la religion à la pureté de sa Source. La période du pèlerinage resta la même et le cinquième pilier de l'islam devint une obligation pour chaque musulman, homme ou femme, une fois dans la vie, s'ils en sont physiquement capables et disposent de moyens financiers suffisants.

Malgré les faits bien connus que je viens d'évoquer dans cette exposition relativement longue, il se trouve encore des « spécialistes » et des « savants » pour décrire le hajj (pèlerinage) comme « un rite païen repris par l'islam ». N'est-ce pas là une raison suffisante pour que le musulman se sente offensé ?

La période du pèlerinage intervient au douzième mois du calendrier lunaire, nommé mois du pèlerinage *(dhoul-hijja)*, qui portait déjà ce nom à l'avènement de l'islam, car il s'agissait d'une tradition abrahamique. Pendant le hajj, les femmes portent des vêtements ordinaires qui couvrent l'ensemble du corps, à l'exception du visage et des mains. Les hommes, quant à eux, doivent revêtir deux pièces de tissu blanc non cousu, sans aucun autre vêtement, excepté, éventuellement, des sandales et une ceinture (avec pochette). Ceci est la tenue universelle et, vus de l'extérieur, tous les pèlerins se ressemblent, sans distinction sociale. Ils se mêlent les uns aux autres en toute fraternité, avec un élan spontané d'entraide, dans la mesure du possible, en faisant abstraction de toute différence de couleur, de langue, de race, d'appartenance ethnique, de niveau d'instruction, etc. Pendant le pèlerinage, seules ressortent la bonté des hommes et la pureté de leur conviction que l'humanité est *une seule* famille adorant *un seul* Dieu. Il n'y a pas de ségrégation. Les familles et autres groupes restent soudés pour que personne ne se perde parmi les millions de pèlerins.

Les rites du hajj comprennent des actes d'adoration à la mosquée d'Abraham, la circonvolution autour de la Kaaba, l'ambulation entre les monticules Al-Safâ et Al-Marwa, où erra désespérément Agar, la mère d'Ismaël, à la recherche d'eau pour son enfant, le rassemblement au mont *'Arafa(t)* en prières et en invocations, la halte auprès des trois stèles sur lesquelles des pierres sont lancées pour symboliser la victoire sur la tentation du diable (le diable tenta d'y séduire Abraham pour l'empêcher de sacrifier son fils). Le moment culminant du pèlerinage est la prière collective et le sermon de l'Aïd-al-Adha (fête du sacrifice), suivi du sacrifice d'un bélier destiné à être partagé entre les plus pauvres, la famille et les amis, conformément à la tradition abrahamique. Les musulmans qui ne sont pas partis en

pèlerinage célèbrent la prière de l'Aïd en commun, assistent au sermon et effectuent le sacrifice rituel d'un mouton.

La fête de l'Aïd est un moment de bonheur et de grande joie. Au vu du nombre important de bêtes sacrifiées à proximité de la Mecque lors du pèlerinage et qui ne peuvent être consommées immédiatement sur place, les autorités saoudiennes ont créé une usine de conditionnement de la viande (avec l'assurance des fatwas nécessaires et des avis religieux), afin de conserver et d'envoyer des cargaisons de viande aux pauvres et aux nécessiteux dans les pays musulmans, selon leurs besoins. Nous pouvons saluer leurs efforts pour loger, gérer et faciliter les déplacements de masse des pèlerins (au moins deux millions), dans le strict respect du temps et de l'espace.

## LA MORALE DE L'ISLAM

La morale islamique est comparable à la morale chrétienne et à la morale juive dans leur forme originelle, telle que prescrite par la Torah et les Évangiles, loin de ce révisionnisme moderne de certains groupements qui ont chamboulé l'héritage moral abrahamique en changeant les codes moraux de telle sorte que les immoralités d'hier semblent devenues parfaitement acceptables dans la morale d'aujourd'hui. Ces immoralités ont été revêtues de nouveaux termes anodins et euphémiques telle que « amoureux », « gay », « relation », « petit(e) ami(e) », « amant », etc., par ceux qui espéraient ainsi que ces euphémismes sauraient camoufler ou aider à promouvoir les péchés d'autrefois.

Au lieu d'aborder ces questions point par point, nous avons pensé qu'il serait plus profitable dans ce chapitre d'introduire le lecteur directement à la source de la morale islamique, en nous référant à des versets coraniques et des paroles du

prophète Mohammed (badîths). Il s'agit d'informations que le lecteur occidental ignore totalement et dont il est écarté par de nombreuses strates d'endoctrinement négatif par de soi-disant experts et spécialistes. Combien de fois avons-nous lu ou entendu à la radio ou à la télévision que le Coran incite les musulmans à mentir aux non musulmans, les tromper ou les tuer, que Mohammed était un scélérat impitoyable, ivre d'ambition personnelle, avec un fort penchant pour la luxure et la sensualité. Nous tentons de réfuter ces mensonges et nous parvenons parfois à obtenir qu'une réponse soit publiée, nous obtenons même des excuses, mais le déferlement de désinformation se poursuit. Toutefois, grâce à nos diverses initiatives, les personnes découvrant la vérité sur l'islam sont chaque fois plus nombreuses, et lorsque les personnes à même de distinguer le vrai du faux auront atteint un nombre suffisant, nous verrons la fin d'une campagne de dénigrement et de stéréotypes sur laquelle beaucoup ont bâti leur carrière.

La morale islamique n'est pas une simple liste de recommandations et d'interdits. Elle a pour but de construire une personne qui comprenne et accepte le rôle de l'être humain comme représentant de Dieu sur Terre et soit disposée à se gérer elle-même et à gérer la nature en conformité avec le mode d'emploi donné par le Créateur. Nous en donnons ici quelques extraits sans autre ordre que celui dans lequel ils nous sont venus à l'esprit.

## PETIT AVANT-GOÛT DU CORAN

*1. « Les serviteurs du Miséricordieux sont ceux qui marchent humblement sur la terre ; ceux qui répondent avec douceur*

*aux ignorants qui les interpellent ; ceux qui passent lo nuit, prosternés ou debout, à prier leur Seigneur ; ceux qui disent : « Seigneur, épargne-nous le supplice de l'enfer », qui est le plus implocoble des supplices, cor lo Géhenne est détestoble ò la fois comme asile et comme séjour. Ceux qui, dans leurs dépenses, tiennent le juste milieu, de façon à n'être ni avores ni prodigues ; ceux qui n'invoquent oucune autre divinité ò côté de Dieu ; ceux qui n'attentent pas à la vie de leurs semblables, que Dieu a déclaré socrée, à moins d'un motif légitime ; ceux qui ne s'odonnent pas à la fornication, cor quiconque commet de tels pécbés encourra la sonction de ses forfoits, et le Jour du Jugement dernier, son supplice sera doublé et il le subira éternellement, couvert d'ignominie, hormis ceux qui se repentent, qui croient sincèrement et qui font des œuvres salutaires. Ceux-lò Dieu tronsformero leurs mauvoises actions en œuvres méritoires, car Dieu est toute miséricorde et toute indulgence. Celui qui se repent et foit œuvre pie, Dieu ogréero son repentir. Ceux qui ne portent pas de faux témoignages et qui, se trouvont en présence de frivolités, s'en écartent avec dignité, ceux qui ne font ni les sourds, ni les oveugles, quond on leur roppelle les signes de leur Seigneur ; ceux qui disent : « Seigneur, fois que nos épouses et nos enfonts soient pour nous une source de bonbeur ! Doigne faire de nous des modèles de piété pour ceux qui croignent le Seigneur. »* (25:63-74)

*2. « Hâtez-vous de mériter l'obsolution de votre Seigneur et un Paradis aussi voste que les cieux et la terre, destiné ò ceux qui croignent Dieu ; à ceux qui font l'oumône, qu'ils soient à l'aise ou dans lo gêne, qui sovent réprimer leur colère et pardonner ò leurs semblables, car Dieu aime les bienfaiteurs ; ò ceux qui, oyont commis un forfoit, invoquent Dieu pour Lui demonder pardon de leurs péchés, cor qui*

*absoudra un pécheur si ce n'est le Seigneur ? À ceux enfin qui ne persistent pas dons le mal, dès qu'ils s'aperçoivent qu'ils sont dons l'erreur. Ceux-là, leur récompense sera le pardon de leur Seigneur, ainsi que des Jardins sous lesquels coulent des rivières et où leur séjour sera éternel. Et quelle belle récompense pour ceux qui accomplissent des œuvres salutaires ! »* (3:133-136)

*3. « Luqman exhorto un jour son fils, en lui disont : « Mon cher fils, n'attribue aucun associé à Dieu, car le polythéisme est un crime abominable ! » Nous ovons recommandé à l'homme d'être bienveillant envers ses parents, car so mère a enduré de multiples souffrances en le portant dans son sein, en le mettant au monde et en l'ollaitont deux années duront jusqu'au sevrage. Sois donc reconnaissant envers Moi et envers tes parents. C'est vers Moi que se fera votre retour. Mais s'ils exercent sur toi une contrainte pour t'amener à m'associer des divinités dont tu n'as aucune connoissonce, ne leur obéis pas, tout en continuont à te comporter envers eux en ce bas monde de façon convenable. Suis en celo la voie de celui qui revient repentant vers Moi, car c'est vers Moi que se fera ensuite votre retour et Je mettrai alors chacun de vous en face des œuvres qu'il aura accomplies.*

*« Ô mon cher fils, ajouta Luqman, toute faute, fût-elle du poids d'un grain de moutarde dissimulé dans un rocher, dans les cieux ou dans la terre, Dieu la mettra en pleine lumière, car Dieu est subtil et porfaitement informé. Ô mon cher fils ! Observe la prière, recommande le bien et déconseille le mal ! Supporte avec patience les maux qui peuvent t'otteindre ! Ne prends pas un air arrogant en obordant tes semblobles ! Ne te dandine pas avec insolence dons lo démarche ! Dieu n'aime*

*pas les insolents pleins de gloriole. Sois modeste dons to démarche ! Boisse la voix quond tu parles, car le plus horrible des cris est bien le braiment de l'âne ! »* (31:13-19)

*4. « Que les gens honorobles et fortunés d'entre vous ne jurent point qu'ils ne viendront plus en aide à leurs parents, oux pouvres et ò ceux qui se sont expotriés pour la Cause de Dieu ! Qu'ils se montrent, au controire, indulgents et cléments ! Vous-mêmes, n'oimeriez-vous pas que Dieu vous absolve ? Dieu est infiniment Clément et Miséricordieux. Ceux qui lancent des colomnies contre des femmes vertueuses, innocentes et croyantes, seront maudits dons ce monde et dans l'autre, où un châtiment terrible les attend, le jour où leurs longues, leurs mains ainsi que leurs pieds témoigneront contre eux et désavoueront leurs forfaits. Ce jour-là, Dieu rétribuera leurs œuvres en toute équité, et ils constateront alors que Dieu est la Justice même. »* (24:22-23)

*5. « La piété ne consiste pas ò tourner sa face du côté de l'Orient ou de l'Occident ; la piété, c'est croire en Dieu, au Jugement dernier, aux anges, aux Livres et oux prophètes ; la piété, c'est donner de son bien – quelque attachement qu'on lui porte – oux proches, aux orphelins, aux indigents, aux voyogeurs et aux mendiants ; la piété, c'est aussi rocheter les captifs, accomplir lo solôt (prière), s'acquitter de la zakat, demeurer fidèle à ses engagements, se montrer potient dans l'odversité, dans le malheur et face au péril. Telles sont les vertus qui coractérisent les croyants pieux et sincères ! »* (2:177)

*6. « Les musulmans et les musulmanes, les croyants et les croyantes, les hommes pieux et les femmes pieuses, les*

*hammes sincères et les femmes sincères, les hammes patients et les femmes potientes, ceux et celles qui craignent Dieu, ceux et celles qui pratiquent la charité, ceox et celles qui observent le jeûne, ceux et celles qui sont chostes, ceux et celles qui invoquent saovent le nam du Seigneur, à tous et ò toutes Dieu a réservé Son pordon et une magnifique récampense. »* (33:3)

*7. « En vérité, Dieu ordonne l'équité, la charité et la libérolité envers les praches, et Il interdit la turpitude, les actes répréhensibles et lo tyronnie. Dieu vous exhorte oinsi pour vaus amener à réfléchir. Sayez fidèles ò vos engogements envers Dieu oprès les ovoir controctés. Ne violez pas les serments que vaus ovez salennellement prêtés, après ovoir pris Dieu comme goront de vatre sincérité, car Dieu sait tout ce que vaus faites. »* (16:35)

*8. « Tan Seigneur t'ardonne de n'odorer que Loi, de traiter ovec bonté ton père et ta mère. Et si l'un d'entre eux ou tous les deux atteignent, ouprès de toi, un âge avancé, ne leur dis pos : « Fi ! » Ne leur monque pas de respect, mais adresse-leur des poroles offectueuses ! Et por miséricorde, fois preuve, à leur égord, d'humilité et odresse à Dieu cette prière : « Seigneur ! Sois miséricordieux envers eux, comme ils l'ant été envers moi, quond ils m'ont élevé taut petit ! »* (17 :23-24)

*9. « Il se peut qu'un jour Dieu établisse entre vaus et ceux d'entre eux qui étoient vos ennemis une cardiale entente. Dieu est Omnipatent et Il est plein de compassion et d'indulgence. Dieu ne vaus défend pas d'être bans et équitables envers ceux qui ne vous ottaquent pos ò cause de votre religian et qui ne vous expulsent pas de vas fayers. Dieu aime ceux qui sant équitables. »* (60:7-8)

*10. « Ô vaus qui croyez ! Sayez fermes dans l'accamplissement de vos devoirs envers Dieu, et impartiaux quand vaus êtes appelés à témoigner ! Que l'aversian que vaus ressentez paur certaines personnes ne vous incite pas à cammettre des injustices. Sayez équitables, vous n'en serez que plus proches de la piété ! Craignez Dieu ! Dieu est si bien infarmé de ce que vaus faites. »* (5:8)

*11. « Ô vous qui croyez ! Ne vaus maquez pas les uns des autres, car parfois ceux qui sont tournés en dérisian valent mieux que ceux qui les raillent. Que les femmes ne se moquent pas non plus les unes des autres, car, là encore, les raillées sont parfais meilleures que leurs railleuses. Ne vous dénigrez pas et ne vous dannez pas de sobriquets injurieux. Quel vilain caractère que la « perversion » qui s'allie mal avec la foi ! Ceux qui ne se repentent pas sant les vrais injustes. Ô croyants ! Evitez de trop conjecturer sur les autres, car il est des conjectures qui sont de vrais péchés. Ne vaus épiez pas les uns les autres ! Ne médisez pas les uns des autres ! Lequel d'entre vous voudrait manger la chair de son frère mort ? Nan, vous en auriez harreur ! Craignez donc Dieu ! Il est indulgent et Miséricardieux. »* (49:11-12)

*12. « S'ils penchent pour la paix, fais de même en te confiant à Dieu, car Il est l'Audient et l'Omniscient. »* (8:61)

*13. « La bonne action et la mauvaise action ne sont pas pareilles. Rends le bien pour le mal, et tu verras tan ennemi se muer en ferme allié ! »* (41:34)

*14. « Veux-tu connaître celui qui traite de mensange le Jugement dernier ? C'est celui qui repousse brutalement*

*l'orphelin, et qui n'incite point à nourrir l'homme dans le besoin. Malheur à ceux qui, en faisant leur salât, l'exécutent que par pure ostentation et qui, en outre, ne prêtent aucune aide à leur prochain ! »* (107:1-7)

*15. « Malheur aux fraudeurs qui lorsqu'ils achètent aux autres exigent pleine mesure, mais qui lorsque eux-mêmes mesurent ou pèsent pour les autres faussent le poids et trichent dans la mesure. Ces gens-là ne pensent-ils pas qu'ils seront ressuscités, en un joar solennel, un jour où les hommes comparaîtront devant le Maître de l'Univers ? »* (83 :1-6).

## DIRES DU PROPHÈTE

*1. Personne parmi vous n'atteint la véritable piété tant qu'il ne souhaite pour son frère ce qu'il souhaite pour lui-même.*

*2. Quiconque parmi vous est témoin d'une action répréhensible, qu'il la corrige par sa main, s'il ne le peut, par sa langue et s'il ne le peut, par son cœur et ceci est le minimum qu'impose la foi.*

*3. Votre Seigneur a dit : « O fils d'Adam, aussi longtemps que tu m'invoqueras et mettras ton espoir en Moi, je te pardonnerai les péchés que tu as commis, sans Me soucier de leur grand nombre. O fils d'Adam, si tes péchés devaient atteindre les nuages du ciel et que tu implore Mon pardon, je te pardonnerai. O fils d'Adam, si tu venais à moi ayant rempli la Terre de tes péchés et que tu cherches ma face (dans un repentir sincère), sans m'associer personne, je t'apporterai de quoi la remplir d'autant de pardon ».*

*4. Dieu ne regarde ni vos corps, ni vos apparences, mais il regarde vos cœurs et vos actes.*

*5. Les gens sont égaux comme les dents d'un peigne. Vous êtes tous issos d'Adam et Adam est de terre. Il n'y o aucune supériorité du blonc sur le noir, ni de l'orobe sur le non orabe, si ce n'est por lo piété.*

*6. Le fort n'est pos celui qui sait se bottre. Le fort est celui qui soit moîtriser sa colère.*

*7. Un jeune homme interrogea le Prophète : « Qui de tous mérite le plus mo bienveillonte compagnie ? » Le Prophète lui répondit : « Ta mère ». Le jeune homme lui demanda : « Puis qui d'outre ? », le Prophète de répondre : « Ta mère ». Le jeune homme réitéra : « Et puis qui ? », le Prophète lui répondit alors : « To mère ». L'homme l'interrogeo encore : « Puis qoi ? » Le Prophète répondit alors: « Ton père ».*

*8. Les meilleurs pormi voos sont les plus attentionnés envers leurs épooses. Et je suis le meilleur d'entre voos.*

*9. On demondo ou Prophète : « Un croyant peut-il être un lôche ? », et il répondit : « Il se peut qo'il le soit ». « Un croyant peut-il être ovore ? », « Il se peut qu'il le soit » répondit le Prophète. Mais à la question : « Le croyant peut-il être on menteur ? », le Prophète répondit : « Non ».*

*10. Par une choude journée d'été, un homme trouvo un chien assoiffé sur le rebord d'un puits, incapoble d'otteindre l'eau. Il se dit : « Ce chien doit souffrir de lo soif autant que moi. L'homme descendit dons le puits, remplit d'eoo so chaossure et donno à boire au chien. Dieu fut sotisfait de lui et le récompensa en lui pardonnant ses péchés.*

*11. On reconnoît un hypocrite à trois signes : il ment lorsqu'il porle, il ne tient pos ses promesses et lorsqu'on met en lui sa confionce il lo trahit.*

*12. Votre Seigneur a dit : « Lorsque mon serviteur s'approche de moi d'un empan, je viens vers lui d'une coudée et s'il s'approche de moi d'une coudée, je viens à lui d'une brassée. Et s'il vient à moi en marchant, je viens vers lui en couront ».*

*13. L'ange Gabriel n'o cessé de me recommander d'être bon envers mon voisin, à tel point que je crus qu'il en ferait un héritier.*

*14. Lorsque le jour du Jugement aura lieu, on entendra l'appel suivant : Où sont ceux qui avaient pour habitude de pardonner aux autres ? Avancez vers votre Seigneur et recevez votre récompense. Quiconque pardonne entrera au Paradis.*

*15. Mon Dieu ! Je cherche refuge, aaprès de Toi, contre l'angoisse et la tristesse. Je cherche refuge, auprès de Toi, contre l'impuissance et la paresse. Je cherche refuge, auprès de Toi, contre la lâcheté et l'avarice. Et je cherche refuge, auprès de Toi, contre le fardeau des dettes et l'emprise des hommes sur moi.*

*16. Quand une turpitude s'installe dans une société et que celle-ci s'évertue à la banaliser, Dieu ne manquera pas d'y faire apparaître des maladies inconnues de leurs prédécesseurs.*

*17. L'alcool est la mère de tous les vices.*

*18. Combien le sort du croyant est étonnant ! Tout ce qui lui arrive est un bien pour lui. Si quelque chose de bien lui arrive, il remercie Dieu et cela est un bien pour lui et quand un malhear le frappe, il se montre patient et cela est un bien pour lui.*

*19. Lorsque l'être humain meurt, ses actions dans ce bas monde cessent (de lui être bénéfiques) sauf trois : une œuvre charitable qui perdure dans le temps, une science utile qui profite à d'autres et un enfant vertueux qui invoque Dieu en sa faveur.*

*20. Le plus détestable à Dieu de ce qu'il a rendu licite est le divorce. Un croyant (autant que possible) ne devrait pas qaitter son épouse croyante. S'il n'aime pas en elle certaines caractéristiques, il apprécie sans doute d'autres qualités chez elle.*

*21. Dieu abritera de son ombre sept catégories de personnes le jour du Jugement dernier, alors qu'il n'y aura d'autre ombre que la Sienne : un souverain juste, un jeune élevé dans l'obéissance à Dieu, un homme dont le cœur était attaché aax mosqaées, deux personnes qui se sont aimées en Dieu, une personne dont les yeux débordaient de larmes quand, tout seul, il évoquait Dieu, un jeune homme qu'une belle femme tenta de séduire et qui répondit « je crains Dieu », et un*

*homme faisant l'aumâne si discrètement que sa main gauche ignarait ce que dannait sa main draite.*

*22. Quiconque a mangé un oignan cru et de l'ail devrait éviter de prier en groupe à la masquée de peur qu'il n'incammade les autres par la farte adear qu'il dégage.*

*23. Ceux qui (fidèlement) obéissent aux commandements de Dieu et ceux qui ne le font pas sont camparables à un graupe de vayagears à bord d'un bateau, certains étaient sur le pont supérieur et d'autres sur le pont inférieur du bateau. Quand ces derniers avaient besain d'eau, ils devaient manter à l'étage paur s'en pracarer, ce qui leur fit dire, « Permettez-nous de faire un trou dans notre partie du bateau (afin de nous appravisianner directement). Si ceux sar le pant supérieur leur permettaient de faire ce qu'ils avaient proposé, ils périraient tous, mais s'ils les en empêchaient, ils auraient tous la vie sauve.*

*24. La main haute (celle qui danne) est meilleure que la main basse (celle qui reçoit).*

*25. Le Praphète dit « Sautiens ton frère, qu'il ait raison ou tort ». On l'interrogea alars : « Le soutenir quand il a raisan (on peut camprendre), mais comment pourrians-naas le sautenir quand il a tort ? » Et le Prophète répandit : « En le dissuadant, quand il est dans l'errear, c'est cela le soutien véritable ».*

*26. Des nations avant vous ant péri car, quand des fils de notables volaient, ils étaient acquittés, mais quand les plus faibles venaient à valer, ils étaient punis.*

*27. Agis en ce mande camme si tu devais vivre éternellement et agis pour l'autre mande camme si tu allais maurir demain.*

*28. Certains musulmans pauvres se plaignirent au Prophète : « Les gens fortunés l'empartent dans les récompenses : ils prient comme naus prians, ils jeûnent comme nous jeûnans et pratiquent l'aumâne du surplus de leurs richesses (nous ne parvenons pas à en faire autant) ». Le Prophète répondit : « Dieu ne vous a-t-il pas accordé de quoi faire l'aumône ? Exalter la perfection divine est une aumône. Rendre grâce à Dieu est une aumâne. Attester qu'il n'y a*

*de divinité que Dieu est une oumône. Louer Dieu est une aumône. Enjoindre le bien et interdire le mal est une oumône. Choque rapport avec vos épouses est une oumône ». Ils dirent : « O Envoyé de Dieu, est-ce qu'ossouvir son désir chornel est sujet ò rétribution? » – « Que pensez-vous », répondit le Prophète, « si on l'accomplissoit de manière illicite, ne commettrait-on pos un péché ? C'est oinsi que lorsqu'on le fait de façon licite, on mérite une récompense ».*

*29. On interrogea le Prophète sur lo meilleure foçon d'adorer Dieu. « Adore Dieu comme si tu Le voyais, car si tu ne Le vois pas, soche que Lui te voit » dit-il.*

*30. Montre-toi attentif envers Dieu et Il le sera envers toi. Souviens-toi de Dieu dans l'aisance et Il se souviendra de toi dons l'adversité. Sache que ce qui t'o monqué ne t'étoit pas destiné et ce qui t'est destiné ne pourra te manquer. Sache encore que la réussite vient avec lo potience, que le soulogement foit suite aux épreuves et que la facilité succède à la difficulté.*

## Chapitre cinq

# QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Religion non confinée à des actes et lieux de culte, mais qui concerne tous les aspects de la vie, l'islam partage les préoccupations de l'ensemble de la société, dont les musulmans font partie. Il est logique que les musulmans cherchent à partager leurs valeurs pour tenter d'explorer ensemble des solutions et un terrain d'entente propice à la résolution des problèmes.

Dans ce chapitre, nous exposerons le point de vue de l'islam sur quelques sujets d'actualité. Les thèmes n'ont été choisis qu'à titre d'exemple afin de nous permettre d'analyser et de

démontrer la pertinence de la perspective islamique sur notre quotidien, au-delà de toute considération tbéorique ou pensée abstraite.

Les questions abordés dans les pages suivantes sont : le Nouvel Ordre Mondial, le jihâd, la famille et la révolution sexuelle et l'éthique biomédicale comprenant les questions liées à la reproduction, le don et la transplantation d'organes, la définition de la mort, l'euthanasie et le génie génétique.

## LE NOUVEL ORDRE MONDIAL

La déclaration d'un Nouvel Ordre Mondial s'inscrit dans le cadre de la chute brutale du communisme. Alors qu'une grande partie du monde n'avait pas vu venir l'effondrement du communisme, la littérature musulmane, depuis plusieurs décennies déjà, critiquait à la fois le communisme et le capitalisme et prévoyait que ni l'un ni l'autre ne perdurerait. Dans leurs travaux comparatifs, les savants musulmans avaient clairement mis en évidence les défaillances de chacun de ces systèmes par rapport à un système indépendant, fondé sur les enseignements de l'islam.

Il serait faux de conclure que l'effondrement du communisme constitue une reconnaissance de l'efficacité du système capitaliste. Tous deux sont inadéquats, du fait que ce sont des idéologies matérialistes et donc inadaptés à une espèce dont les caractéristiques s'étendent bien au-delà du matériel. Une autre erreur de ces idéologies – dans un autre sens – est l'existence d'un prétendu conflit insoluble entre l'individu et la société. Le communisme a chercbé à écraser l'individu au profit de la société. Pourtant, la société n'est-elle pas une somme

d'individus ? Le résultat fut inévitablement une société écrasée.

Le capitalisme, en revanche, met en avant l'individualité et la protège outre mesure au détriment des revendications de la société, légitimant en quelque sorte l'égoïsme individuel. Cet égoïsme, projeté vers l'extérieur, a pris diverses formes : discrimination sociale, corporatisme, nationalisme, racisme, esclavage et colonialisme. Le capitalisme repose sur le concept que l'unique fonction et le seul objectif du capital sont de s'accroître *ad infinitum*. Lorsque les marchés locaux sont saturés, de nouveaux marchés sont recherchés à l'étranger et dans le Tiers Monde. Il y a un aveuglement évident (ou, peut-être, délibéré) sur l'impossibilité de réaliser une croissance infinie sur une planète finie.

La course effrénée aux dollars, et toujours plus de dollars, va de pair avec une promotion planifiée et intensive de modèles de consumérisme et d'obsolescence programmée – non pas pour satisfaire des besoins, mais plutôt pour satisfaire le désir de confort, de plaisir et de luxe. Les ressources naturelles, dont beaucoup sont irremplaçables, sont pillées à un rythme accéléré. Cette dynamique démentielle a pour cible, comme agneau sacrificiel, les ressources mondiales. Elle a surtout exploité le Tiers Monde, marché vital et source de main-d'œuvre et matières premières bon marché, dont elle dispose comme de biens consommables. Non seulement ces populations sont spoliées de leurs ressources naturelles et de leurs matières premières à bas prix (comparé au prix exorbitant auquel leur sont vendus les produits finis fabriqués à partir de ces matières premières), mais on leur interdit même de mettre en œuvre des projets qui pourraient améliorer leur sort et les rendre moins dépendantes des importations des pays développés.

Pour éviter de saigner à blanc le Tiers Monde, on lui injecte régulièrement de nouveaux capitaux sous forme de prêts et

d'aide en vue de maintenir son pouvoir d'achat au profit des capitaux occidentaux.

Hélas, seule une fraction infime de cette aide est utilisée pour répondre aux besoins de la population. La majeure partie est confisquée par les élites locales qui constituent les classes dirigeantes et leur suite, qui font tout pour maintenir le statu quo. Elles empêchent tout débat public sur les modalités et conditions des prêts et aides et bloquent toute tentative de superviser leur gestion et de mettre en place une structure d'imputabilité. Elles ne respectent pas le droit du travail, autorisent des procédures de sécurité laxistes et interdisent toute mise à jour de l'effroyable corruption qui est devenue l'apanage des gouvernements du Tiers Monde, qui inclut une grande partie du monde musulman. Cela pourrait expliquer deux paradoxes. Le premier est que dans de nombreux pays du Moyen-Orient, plus l'Occident injecte de l'argent, plus le pays s'appauvrit et s'enfonce dans la dette.

Le deuxième est la trahison absolue des grandes démocraties à l'égard des mouvements démocratiques du Moyen-Orient, qui tentent de s'approcher du pouvoir par le biais d'un véritable processus démocratique. Invariablement, les grandes démocraties se rangent aux côtés des dictateurs contre les aspirations démocratiques du peuple et les soutiennent, en recourant à la force militaire s'il faut.

Le terme de *stabilité,* qui est l'objectif déclaré de toute intervention occidentale, signifie en réalité assurer aux capitaux étrangers les meilleures opportunités d'exploitation, même si celles-ci sont les pires pour les populations concernées. Ces dernières et les générations suivantes hériteront une dette croissante, dont elles ne parviendront pas à rembourser les intérêts et encore moins le capital. Cet état de fait est connu des populations du Tiers Monde, elles le vivent dans leur chair. Elles en voient les effets dans leurs foyers, leurs familles et l'extrême

limitation des possibilités qui s'offrent à leurs enfants. Elles l'appellent injustice et essaient de changer la situation, mais sont brutalement réprimées. Les hommes politiques occidentaux se font complices de cette répression et, pour se justifier aux yeux de leurs concitoyens, ils recourent promptement à des termes et des formules démagogiques (déclarant par exemple que ces victimes sont des éléments qui mettent en péril la stabilité de leur nation ou qu'elles commettent des agressions cherchant ouvertement à porter atteinte à nos intérêts nationaux). Il y a quelques décennies, il convenait de qualifier de « communistes » ces personnes réclamant justice. Depuis l'effondrement du communisme, leur nouvelle étiquette est « fondamentalistes islamiques ».

Sous l'influence d'une gigantesque machinerie médiatique, appartenant à de grands groupes et de gros capitaux, conçue pour manipuler et façonner l'opinion publique, les populations occidentales sont vite tombées dans le piège en entérinant, sans se méfier, les agissements et les méthodes de leurs responsables politiques. Ce n'est pourtant pas la pire erreur des occidentaux, dociles et naïfs. Ce dont ils ne se sont pas rendu compte est que l'appétit vorace du capital, avec ses pratiques prédatrices dans le Tiers Monde, n'est pas circonscrit à ces lointaines contrées peuplées de gens étranges et exotiques. Le gouvernement et le « *big business* » ne se gênent pas pour agir de même chez eux, vis-à-vis de leurs propres citoyens, chaque fois que l'exige leur sacro-saint principe : la croissance et encore la croissance, le capital et encore le capital, des dollars et encore des dollars. Comment, sinon, expliquer la délocalisation d'importants secteurs de l'industrie, notamment vers l'Asie du Sud-Est, où une main-d'œuvre bon marché permet de fabriquer un produit fini moins coûteux qui n'en sera pas vendu moins cher, une fois réexpédié, par exemple, aux États-Unis ? Au passage, des

millions de travailleurs sont licenciés et rejoignent les rangs des chômeurs.

Cette voie d'un capitalisme débridé ne peut continuer indéfiniment. Tout démontre qu'il mène à une impasse, les arguments en ce sens sont critiqués, ignorés et dissimulés, n'empêche qu'ils sont là, que cela plaise ou non. Les deux poules aux œufs d'or, celle des ressources mondiales et celle des peuples du Tiers Monde, ne perdureront guère. À moins d'un changement radical avant qu'il ne soit trop tard, cette planète cessera, tôt ou tard, d'être viable.

Ce qu'il faut, ce n'est pas un simple changement de règles, mais un changement radical de mentalité. Tant que règnera l'esprit du matérialisme, nous pouvons tout au plus espérer un traitement symptomatique, qui pourrait retarder l'inévitable durant un bref laps de temps, mais non l'empêcher. Tant que l'interaction humaine continuera d'être envisagée en termes de « nous » contre « eux », Nord et Sud, exploiteurs et exploités, riches et pauvres, blancs et personnes de couleur, maîtres et esclaves (ou serviteurs), nous n'aurons que peu d'espoir pour l'avenir. Le bateau de l'humanité est condamné à sombrer, tandis que les passagers en cabine de luxe et de première classe continuent d'amasser toujours plus d'objets de valeur et de produits de luxe.

Il est fort douteux que les responsables politiques et financiers de ce monde puissent avoir la clairvoyance, la sagesse et la capacité d'une mise en question radicale de leur façon de faire. Il est désolant de les voir maintenir le même cap fatal et mener l'humanité au bord du précipice. Le seul espoir est une campagne à grande échelle pour informer le public qui, en fin de compte, en tant qu'électeur, demeure l'ultime arbitre. Si une nouvelle approche est réclamée, soit les responsables politiques devront changer, soit ils devront quitter le pouvoir pour faire place au changement.

Qu'est-ce que l'islam a à voir dans tout cela ? Les savants et penseurs de l'islam (non les terroristes et extrémistes que les médias mettent systématiquement en avant pour masquer tout ce qui est islamique) ont, depuis plusieurs décennies, esquissé les caractéristiques d'un système islamique, dont la source serait la charia, à même de répondre aux problèmes mondiaux. Ce système, naturellement, n'est pas la copie de formules qui ont pu fonctionner autrefois et dans d'autres circonstances, et ne doit pas être considéré comme exclusivement islamique ou prescrit aux seuls musulmans, car le bien-être de l'humanité est une question d'intérêt commun, dans un monde interdépendant, qui rétrécit, nous partageons tous le même destin. Voici un aperçu des principes de base de ce système :

***L'autorité ou-dessus de l'homme***

L'homme n'est pas l'être suprême de cet univers. Il porte la responsabilité de rendre des comptes à l'Être Suprême, Dieu. Sans Dieu, tout devient possible, comme l'a dit Dostoïevski, et tout peut être rationalisé et justifié. En détrônant Dieu, l'homme est tombé dans l'égolâtrie. Le véritable rôle de l'être humain dans cet univers est de le gouverner en tant que « mandataire » de Dieu sur Terre, doté de la capacité de disposer pleinement de la nature, afin de gérer la planète conformément aux directives du Créateur et non pas au gré de ses propres envies et pulsions. Ni la science (outil qui en est encore à ses débuts), ni l'arrogance (piège mortel) ne devraient leurrer l'homme au point qu'il se prenne pour Dieu .... Si seulement l'homme était assez sage.

***L'appartenonce des biens***

L'appartenance ultime revient à Dieu du fait qu'Il est le Créateur. Notre propriété est une propriété secondaire. Nous sommes libres de posséder et d'accroître nos richesses par

des moyens licites et ce, quasiment sans limites, tant que nous gardons à l'esprit que le capital n'implique pas seulement des droits, mais également des devoirs. Le capital n'a pas pour unique fonction de croître indéfiniment, il a aussi des obligations à remplir vis-à-vis de la société.

La prémisse (tant dans le communisme que dans le capitalisme) qu'il y a conflit inévitable entre l'individu et la société n'existe pas dans l'islam, dont le principe de base est un équilibre subtil et harmonieux entre les deux, qui rend justice à tous. Cet équilibre n'est pas seulement maintenu par la force de la loi, mais par un vif élan de recherche de l'agrément de Dieu, qui fait du don une source permanente de joie pour celui qui donne. Dieu fait toujours partie de l'équation et constitue une réalité vivante, notion qui, dans une perspective matérialiste, est hors propos et totalement dénuée de sens.

Dans l'islam, en vertu du principe divin, la subsistance des pauvres est prélevée sur la richesse des fortunés. Dans un Nouvel Ordre Mondial, ce principe pourrait être transposé à l'échelle internationale.

Ce nouveau système est envisageable et réalisable, mais pas dans un système éducatif dépourvu de toute norme éthique, soumis à un endoctrinement systématique par les médias, dans une société qui tolère des injustices. Le monde est à présent tellement interdépendant et intégré que personne ne peut vivre dans l'isolement, que ce soit au sommet de la richesse ou dans l'indigence la plus totale.

Il y a quatorze siècles, Omar, le deuxième calife de l'islam, décrétait que si un homme venait à mourir de pauvreté, les habitants de sa ville devaient verser le prix de sang, comme s'ils l'avaient tué. La communauté est « comme un seul corps »... lorsqu'un membre est affecté, c'est l'ensemble du corps qui ressent la douleur, comme l'a dit le Prophète. Tout citoyen est

en droit de vivre avec un minimum de confort (pas seulement un minimum de survie) et puisque vivre de la mendicité est découragé, il s'ensuit que les droits individuels incluent le droit à un emploi rémunéré. Des technologies permettant des économies de main-d'œuvre sont donc permises en cas de pénurie de ressources humaines, mais jamais pour économiser sur le nombre d'emplois et envoyer des travailleurs au chômage. L'homme a la priorité sur la machine et le principe juridique est que le bien-être collectif prime sur le bien-être individuel. Cela ne signifie pas l'arrêt du progrès de la technologie, mais celui-ci doit aller de pair avec des mesures d'adaptation du marché du travail. Les travailleurs sont encouragés à acquérir des actions de leur entreprise afin d'atténuer la polarité entre main-d'œuvre et capital et comme moyen de les intéresser au progrès de leur entreprise.

Un autre principe de l'islam est que l'argent ne peut servir à générer de l'argent que s'il est associé à une production ; l'usure est illicite dans l'islam. Cette dernière décennie, la question d'un système bancaire sans intérêts a été largement débattue et, en effet, nombre de banques, non seulement dans les pays musulmans, mais également en Europe et aux États-Unis, ont commencé à l'appliquer.

***L'égalité des hommes***

L'unité de l'humanité, vue comme une seule famille partageant la filiation commune d'Adam et Ève, devrait être soulignée et enseignée aux enfants dès leur jeune âge, en même temps que le concept de l'égalité de tous les êtres humains. Il est regrettable que la science comme la religion aient été utilisées à tort, autrefois, en Europe (et aux États-Unis), pour fabriquer des preuves de la supériorité de la race blanche (aryenne) sur les autres. Les preuves infondées soutenant cette thèse sont à

présent mortes et enterrées, mais leurs séquelles subsistent. Dans la plupart des églises d'Occident, aujourd'hui encore, Jésus est représenté par un homme blanc, blond aux yeux bleus, contrairement au teint brun commun aux habitants de la région de la Palestine.

Le racisme imprègne presque tous les aspects de la vie en Occident et l'élan qui permettrait de changer cela tarde à prendre de l'ampleur. Une lutte acharnée en faveur des droits civiques est menée aux États-Unis depuis des décennies et, en dépit de progrès indéniables, on ne peut dire que le goût amer de l'esclavage ait disparu. L'égalité ne consiste pas en une série de dispositions légales, mais plutôt en un état d'esprit.

À ce jour, aux États-Unis, l'homme noir n'a pas entendu un mot d'excuse de la part de l'homme blanc au sujet de l'esclavage qui a entaché l'histoire de la civilisation occidentale (alors que les citoyens des États-Unis d'origine japonaise, qui ne sont pas blancs, ont reçu des excuses et des dédommagements pour avoir été internés pendant la Deuxième Guerre mondiale). Des éruptions de tensions raciales continuent de se produire et, bien que cela soit regrettable, les acteurs de ces manifestations de violence n'ont souvent pas tout à fait tort. Les émeutes de Los Angeles[14] en sont une illustration.

Chaque fois qu'il y a un appel à l'action pour améliorer le sort des citoyens noirs des États-Unis, la réponse, si elle permet souvent de calmer la situation pour quelques temps, passe habituellement à côté du problème de fond. Ni les balles, ni les dollars n'apporteront de réelles solutions durables. Ce n'est que lorsque tout le monde, au plus profond de son cœur, sentira et sera convaincu que tout être humain est son cher frère ou sa chère sœur et son égal(e), que se produira un réel changement. Et cela ne se décrète pas, cela passe par l'éducation. Pour transformer notre monde, nous devons réviser de fond en comble

notre système d'éducation, afin de créer une société solidaire et compatissante et non divisée par des barrières, qui puisse insuffler une nouvelle vie et donner sens à la devise de liberté, égalité, fraternité, non seulement sur le plan national, mais à l'échelle mondiale.

Pour qu'un changement se produise, la rééducation des nations néocolonialistes doit aller de pair avec un effort effectif de leur part en vue de favoriser le développement du Tiers Monde. Il a été estimé que les subventions versées par l'Europe à ses agriculteurs suffiraient à éliminer le problème de la faim dans le monde. Une proposition en ce sens émise lors d'une rencontre (à but philanthropique) en Europe, entre anciens ministres et Premiers ministres de différents pays, fut tournée en dérision. Ni la suppression des subventions ni le développement du Tiers Monde ne furent considérés comme des options viables, la première pour des motifs d'opportunité politique et le dernier par stratégie politique.

***La nécessité de la maîtrise de soi***

La faculté propre à l'être humain de pouvoir se dominer fait de plus en plus défaut et doit être rétablie. Bien qu'elle constitue la principale différence entre l'homme et l'animal, la mentalité des temps modernes semble l'avoir sérieusement perturbée. Un jeune homme, arrêté pour avoir tué des gens en tirant sur des voitures passant sur une autoroute, n'eut d'autre explication à donner que : « J'avais envie de tuer quelqu'un ». Cet exemple n'est pas un cas isolé. Les statistiques de la criminalité indiquent clairement que les comportements agressifs incontrôlés et destructeurs sont devenus un phénomène social courant plutôt qu'une exception, comme peut le constater quiconque regarde les informations télévisées ou lit les journaux. L'absence de système de valeurs solide et le manque flagrant de résistance

aux impulsions et aux tentations, qui en est la conséquence, sont des facteurs sous-jacents qui ont conduit à une destruction progressive de la société.

Les clefs du changement sont à chercher dans l'éducation et les médias. L'éducation ne doit pas seulement transmettre la connaissance, mais également sensibiliser à ce qui est juste et à la conscience que nous aurons des comptes à rendre à un pouvoir supérieur. Ce n'est qu'ainsi que la plupart des gens redeviendront sensibles aux incitations de leur conscience. S'il existe un Jour du Jugement, comme le croient, notamment, les musulmans, on ne peut envier les magnats des médias qui devront rendre compte de leur rôle dans la propagation et la promotion de la violence, la pornographie et la dépravation. Banalisez l'impensable, il deviendra tout naturellement pensable. Nos jeunes explorent et expérimentent jusqu'à ce que la débauche et la criminalité deviennent des addictions sociétales.

Malheureusement, de façon subtile, certains États donnent à leur jeunesse l'exemple du recours à la violence pure et simple, surtout lorsqu'ils sont en position de force extrême et leurs adversaires en position de faiblesse extrême. Le masque que l'on nomme valeurs et principes tombe souvent lorsque les géants militaires ripostent à des agressions présumées de toute leur puissance contre une résistance quasiment inexistante. Quand il s'ensuit une riposte plus énergique, les mêmes colosses font marche arrière car « la tâche ne serait pas aisée ». Le manque de respect pour la vie humaine est épouvantable, tant lorsqu'ils l'attaquent que quand ils manquent à leur devoir de la protéger. L'un des commentaires des plus crus, mais révélateurs, d'un haut responsable militaire durant la guerre du Golfe fut : « Nous ne sommes pas là pour compter des corps ». Il parlait, évidemment, des corps de l'autre camp.

***Guerre et paix***

Les règles en matière de guerre sont très claires dans l'islam et ont été explicitement stipulées par le Prophète Mohammed en personne. Elle peut être défensive ou avoir pour but de mettre fin à une oppression, conformément à ce qui est appelé de nos jours une juste cause, et elle doit être menée sans porter atteinte aux civils innocents ni à l'environnement. L'alliance visant à mettre fin à l'agression est mentionnée dans le verset coranique : « *Si deux graupes de croyonts en viennent aux moins, récanciliez-les ! Mois si l'un d'eux se montre intransigeont, cambattez olors l'agresseur jusqu'à ce qu'il s'incline devant l'ordre de Dieu. S'il s'y conforme, réconciliez-les ovec justice et importiolité, car Dieu aime les gens équitables.* » (49-9).

Une alliance avec des non musulmans pour une juste cause est permise. Le traité passé par le Prophète avec les juifs de Médine en vue de défendre conjointement la ville contre les incroyants en est un exemple. Autre exemple : le Prophète mentionna un pacte entre les tribus de La Mecque, bien avant l'islam, par lequel ces dernières avaient convenu de s'unir pour secourir les opprimés. Le Prophète commenta : « Ce fut un pacte d'avant l'islam mais si, dans l'islam, j'y avais été invité, je l'aurais accepté ». Les instructions formelles du Prophète à ses armées étaient sans équivoque : elles ne devaient combattre que les belligérants et épargner les femmes, les enfants et les personnes âgées. Aucun tort ne devait être causé aux religieux des autres cultes, dans leurs monastères ou leurs temples, ni aucun arbre ne devait être coupé ni brûlé en territoire ennemi, en tant d'acte de guerre, ni aucun animal ne devait être délibérément abattu, excepté pour se nourrir. Quand on considère ces préceptes, on se rend bien compte que l'application de la noble éthique de guerre propre à l'islam est très éloignée des réalités de la guerre moderne. La Première Guerre mondiale fut peut-être la

dernière guerre dans laquelle les combats ont été restreints aux seuls militaires. À partir de la Guerre Civile espagnole, dans les années trente, les règles ont commencé à changer, comme on a pu le voir également au cours de la Seconde Guerre mondiale, de la Guerre de Corée et celle du Viêt-Nam. Les deux bombes atomiques sur Hiroshima et Nagasaki parlent d'elles-mêmes, tout comme les « tapis de bombes » (bombardements intensifs et systématiques par zones) lors de la Guerre du Viêt-Nam et les « zones de combat libre » (zones vidées de civils), où étaient anéantis humains, animaux et végétation, et jusqu'à la terre.

Nombreux sont ceux qui pensent que l'éthique musulmane de guerre n'est que théorie et qu'elle ne saurait s'appliquer dans le monde actuel. Les musulmans, et ils ne sont pas les seuls en cela, ont néanmoins un point de vue différent sur la question. Puisque les méthodes de guerre modernes sont si dévastatrices, la guerre devrait cesser d'être une option pour résoudre des conflits. La guerre devrait être obsolète tout comme l'esclavage ! Il est de mauvais augure que le Nouvel Ordre Mondial ait été promulgué à l'occasion d'une écrasante frappe militaire. Les décisions qui s'ensuivirent laissent à penser le Nouvel Ordre Mondial n'est en fait que l'ancien ordre dirigé par une seule puissance au lieu de deux.

L'humanité se trouvant à un niveau de civilisation jamais atteint auparavant, proclamant et célébrant, à l'entrée du deuxième millénaire, un Nouvel Ordre Mondial, un monde exempt de guerre offrant des modes alternatifs de résolution de conflits n'est plus une vaine illusion.

Pourquoi les conflits entre nations ne pourraient-ils être réglés par des tribunaux indépendants ? Car après tout, la guerre ne tranche pas entre le vrai et le faux mais révèle seulement qui est le plus fort et possède le plus grand pouvoir destructif. Un règlement juste et équitable des conflits serait parfaitement

possible si des tribunaux compétents et désireux de résoudre les conflits de manière honnête et impartiale étaient établis (cela exclut l'Organisation des Nations unies et son Conseil de sécurité). La clé de voûte du succès d'une telle proposition serait que les pays civilisés se décident à être civilisés ! Il faut voir la vérité en face. Personne ne dirait jamais qu'il est contre la vérité et pourtant, tel est le cas. La vérité est une valeur et, lamentablement, la politique est aveugle aux valeurs. Voilà la vraie menace à laquelle nous faisons face aujourd'hui.

Les plus forts auront-ils recours à la justice en conformité avec la loi ou persisteront-ils à croire que force fait loi ? Le complexe militaro-industriel renoncera-t-il à sa raison d'être, justifiée par quelques guerres de temps à autre ? Peut-on accepter une justice qui répartit le gâteau des ressources mondiales et le coût de leur renouvellement ? Non, bien sûr, cela serait un blasphème aux yeux des maîtres de l'ordre actuel, à moins qu'il n'y ait un changement et le changement ne se produira pas par le haut. Il viendra du bas, des mouvements citoyens.

***L'écologie***

Pour se procurer des dollars afin de pouvoir acheter leur nourriture, rembourser leurs dettes, armer leurs militaires, protéger leurs dictateurs, et satisfaire l'appétit insatiable des dirigeants et des élites, la partie la plus pauvre de l'humanité, dans les pays en voie de développement, est condamnée à épuiser ses ressources naturelles. Du côté le plus nanti de l'humanité, dans le but de rendre les riches encore plus riches pour qu'ils puissent consommer toujours plus, disposer de toujours plus de luxe et continuer de s'amuser, le monde industrialisé viole, empoisonne, pollue et tue la nature. Cela se produit dans un contexte où la science et la technologie ont la capacité de modifier la biosphère de façon alarmante et sans

précédent et ce, en temps de paix, indépendamment des dégâts dévastateurs et irréversibles qu'une guerre moderne de grande envergure est capable de causer. Nous hypothéquons l'avenir à un taux aberrant, alors que des estimations sensées et pondérées indiquent que nous sommes en train de contracter des dettes que les générations à venir seront dans l'incapacité d'acquitter. Des mesures de redressement et des solutions pragmatiques ont été suggérées mais, comme on peut s'en douter, s'y opposent ceux qui détiennent les rênes du pouvoir, gardiens d'un capitalisme effréné, cupide, égoïste, avide et myope. Comme le dit le Coran : « *Il est des gens qui te charment par les propos qu'ils tiennent sur la vie de ce bas monde, allant jusqu'à prendre Dieu à témoin de la pureté de leurs sentiments, alors qu'ils sont, au fond, les plus irréductibles des chicaneurs, car, dès qu'ils te tournent le dos, ils s'empressent de semer le désordre sur la Terre, saccageant récoltes et bétail. Dieu n'aime pas les semeurs de désordre.* » (2:204-205)

En dépit d'une farouche opposition de la part des multinationales, le mouvement écologique, en dehors de la sphère politique, n'a cessé de prendre de l'ampleur. Lors de la Journée de la Terre, en 1990, cent millions de citoyens de 140 pays sont descendus dans la rue pour la plus grande manifestation populaire de tous les temps. Et cela, les politiciens ne peuvent l'ignorer, au risque de perdre des votes. Le moment est peut-être venu de créer une Organisation mondiale de l'environnement, dont les États membres s'engageraient à respecter les recommandations qui, évidemment, devront prendre en compte la dimension de l'équité.

### *Les questions démographiques*

La population mondiale continue de croître à un rythme qui dépasse de loin celui des ressources disponibles. Les préoccupations concernant l'explosion démographique sont

donc tout à fait légitimes. Le Tiers Monde détenant la palme de l'accroissement démographique, ces pays sont accusés d'avoir un comportement irresponsable et sont la cible des reproches de l'Occident. Des sanctions disciplinaires ont été envisagées et un certain nombre de pays qui fournissent une aide, dont les États-Unis, ont pensé conditionner l'octroi de cette aide à la réalisation de progrès en matière de régulation de la fertilité et de planning familial. Pire que cela, dans un article intitulé « Machiavel serait-il maintenant un meilleur guide qu'Hippocrate ? »[13], le docteur Jean Martin évoque quelques points de vue occidentaux qui remettent en question l'opportunité de certains programmes de vaccination et autres mesures de santé publique au Tiers Monde, du fait qu'ils permettent à trop d'enfants de vivre et de consommer des ressources, ce qui est susceptible de perpétuer le cercle vicieux de la famine et de la mort. En d'autres termes, il est demandé de poser des limites à la réduction de la mortalité dans le Tiers Monde. Passer de l'humanitarisme au pragmatisme semble logique pour certains, d'où la mention du nom de Machiavel dans cet article.

Personne ne peut nier qu'il y ait un problème. La nécessité de mettre à la disposition des familles qui le souhaitent (sans contrainte) des méthodes contraceptives sûres, fiables et accessibles est également indéniable et l'islam n'a pas de réticence à ce sujet. Notre seule réserve concerne le rejet de l'entière responsabilité du problème démographique sur les pays du Tiers Monde, cachant une partie de la vérité sur une question particulièrement complexe. Blâmer le Tiers Monde, c'est ignorer le fait que la naissance d'un bébé aux États-Unis « ... représente un coût environnemental cent fois plus élevé qu'une naissance au Bangladesh, par exemple », comme on peut

13 World Health Forum, vol. 14, 1993, 105.

le lire dans un article de Paul et Anne Ehrlich, du département des sciences biologiques de l'université de Stanford, dans le *National Geographic Magazine.* Ils constatent que tandis que les problèmes démographiques des pays pauvres les maintiennent dans la pauvreté, les problèmes démographiques dans les États riches mettent en péril la capacité de la Terre à assurer la survie de la civilisation.[14]

Le moyen de réduire la croissance démographique au Tiers Monde a été débattu (notamment lors de la Conférence mondiale sur la population, à Bucarest, en 1974). Des antécédents historiques (l'étude de ce qui, en Europe, a fait baisser le taux de fertilité) et le bon sens indiquent que le développement est la cause et non le résultat de la réduction de la fertilité – le développement est la meilleure pilule. Il est également connu que l'insécurité est un stimulant naturel de la fertilité. Pourtant, les pays capitalistes insistent démesurément sur la régulation de la fécondité dans le Tiers Monde. Leur préoccupation va bien au-delà de simples considérations philanthropiques ou altruistes en faveur du bien-être de l'humanité.

Dans le numéro d'été de 1991 de la revue *Foreign Affairs,* un rapport (à l'origine préparé pour la Conférence de l'armée américaine sur la planification à long terme) du Dr Nicholas Eberstadt, de l'Institut américain de l'entreprise, mettait en garde contre l'incidence de l'augmentation proportionnelle du nombre d'habitants dans les pays du Tiers Monde sur l'ordre politique international et sur l'équilibre du pouvoir dans le monde. Il précisait qu'après trois générations, huit arrière-grands-parents en Occident partageront seulement quatre ou cinq descendants contre plus de trois cents pour la plupart des pays d'Afrique et du Moyen-Orient ; ainsi, les grands pays

14 Cité par Michael Henderson, *Hope for a Change* (Salem, Grosvenor Books, 1991), 24.

d'aujourd'hui seront les petites nations de demain.

Le mémorandum d'étude de sécurité nationale 200 (The National Security Study Memorandum 200), étude sur « les implications de la croissance démographique mondiale pour la sécurité des États-Unis et les intérêts d'outre-mer »[15] est un document très instructif qui révèle les implications politiques, économiques et militaires complexes et les réalités concrètes du monde dans lequel nous vivons. Des facteurs démographiques pourraient constituer des germes d'actions révolutionnaires et encourager l'expropriation ou la limitation des intérêts économiques étrangers. La pauvreté, la croissance démographique et la jeunesse[15] de la population rendraient impératif le développement, provoqueraient la révision des conditions de l'investissement étranger et pourraient même favoriser la croissance militaire, si l'engagement dans l'armée est perçu comme une alternative viable au chômage. Le document donne parfois l'impression que les pays industrialisés sont déjà en train de mener une guerre préventive contre les pays sous-développés.

Il nous semble qu'un Nouvel Ordre Mondial devrait être axé sur les besoins du village planétaire, car c'est ce que notre planète est en train de devenir. Il ne devrait pas présupposer l'inéluctabilité d'un monde divisé entre nantis et démunis, et l'inévitable combat à mort entre les deux. Pour cela, les riches devraient se montrer humbles, satisfaits et disposés à renoncer en faveur du bien commun à une grande partie du luxe que comporte leur style de vie actuel. Ce luxe n'est pas une nécessité vitale et ils se verraient récompensés par le bonheur de pourvoir aux besoins vitaux de la majorité de la famille humaine. Qu'est-ce

15 Phénomène commun aux pays du Tiers Monde, dans lesquels la majorité de la population d'un État est jeune, résultat d'un taux de natalité particulièrement élevé chez les jeunes et d'une espérance de vie inférieure à celle des pays développés. (N.d.E).

qui pourrait procurer davantage de bonheur ? Dieu doit entrer en ligne de compte.

## JIHÂD

Le terme *jihâd* a été fréquemment utilisé par la presse occidentale au cours de ces dernières décennies dans le sens, direct ou indirect, de « guerre sainte ». En fait, le terme de « guerre sainte » a été inventé en Europe lors des croisades pour désigner la guerre contre les musulmans. Il n'a pas d'équivalent dans le lexique islamique et le mot *jihâd* n'est certainement pas la traduction de cette expression.

*Jihâd* signifie « faire un effort ». Dans son sens premier, il s'agit d'une lutte à l'intérieur de soi, en vue de se débarrasser de ses mauvais penchants et de tout ce qui dévalorise, et de s'efforcer, avec constance et persévérance, de perfectionner son comportement. Puisque l'islam ne se réduit pas à la sphère individuelle, mais s'étend au bien-être de la société et de l'humanité entière, un musulman ne peut chercher à s'améliorer en se tenant à l'écart de ce qui se passe dans sa communauté ou dans le monde, d'où l'injonction coranique à tout musulman de se faire un devoir d'« *ordonner ce qui est convenable et d'interdire ce qui est répréhensible* » (3:104). C'est un devoir qui n'incombe pas aux seuls musulmans, mais qui s'applique à tous les humains, car l'homme, selon le Coran, est le représentant de Dieu sur Terre. Les musulmans ne peuvent cependant se dérober à cette responsabilité, même si d'autres le font. Les moyens pour s'en acquitter dans notre monde moderne sont multiples et comprennent tous les instruments juridiques, diplomatiques, économiques, politiques et d'arbitrage.

L'islam n'exclut pas l'usage de la force pour enrayer le mal, s'il n'y a pas d'alternative viable. Le principe de la sécurité et de

l'action collective en vue de mettre fin à une agression, consacré dans la Charte des Nations unies, du moins en théorie, trouve son précurseur dans la référence coranique : « ... *réconciliez-les (les deux adversaires). Mais si l'un des deux se montre intransigeant, combattez alors l'agresseur jusqu'à ce qu'il s'incline devant l'ordre de Dieu.* » (49:9). L'action militaire est donc une partie du jihâd et non son intégralité. C'est ce que le Prophète Mohammed rappela à ses compagnons quand, de retour d'une expédition militaire, il leur dit : « Aujourd'hui, nous revenons du petit jihâd (la guerre) au grand jihâd (la maîtrise et le perfectionnement de soi) ».

Le jihâd n'est pas une déclaration de guerre contre les autres religions et certainement pas contre les chrétiens et les juifs, comme certains médias et milieux politiques aimeraient le faire croire. L'islam ne combat pas les autres religions. Les chrétiens et les juifs sont considérés par les musulmans comme des héritiers communs de la tradition abrahamique, adorant le même Dieu et suivant la tradition d'Abraham.

Il a déjà été fait allusion aux critères rigoureux définissant une « guerre juste », ainsi qu'aux contraintes morales et éthiques auxquelles elle est assujettie. La guerre moderne ne saurait répondre à ces principes moraux et devrait donc être remplacée par une alternative permettant la résolution des conflits, à condition que toutes les parties se mettent d'accord sur une formule équitable. Une opinion publique mondiale éclairée et résolue pourrait tenir tête aux esprits belliqueux et les contrecarrer. La clé réside dans un changement radical d'état d'esprit. Tout comme le pardon joue un rôle constructif dans les relations interpersonnelles, cela pourrait aussi jouer dans les relations internationales, pourvu que l'arbitre ultime soit la justice et non la force.

Par souci d'honnêteté, nous devons avouer que dans l'histoire, des peuples de toutes confessions, musulmans,

chrétiens, juifs et autres n'ont pas toujours agi en accord avec les nobles principes de leurs religions et philosophies respectives. Nous avons tous commis des erreurs et nous continuerons d'en commettre. Les musulmans ne font pas exception. La religion a souvent été exploitée par des tyrans ambitieux et ses principes enfreints par des foules ignorantes. Ceci n'est pas une réflexion sur la religion mais démontre à quel point l'humanité a désespérément besoin de relever le niveau d'éducation, de veiller à préserver la dignité humaine, avec ses droits et ses libertés, et à faire progresser la lutte pour la justice, même si cela exige de mettre un frein aux convoitises politiques et économiques.

## LA FAMILLE ET LA RÉVOLUTION SEXUELLE

Le Prophète Mohammed a dit : « La femme est l'autre moitié de l'homme ». L'élément de base de la société humaine n'est ni un homme ni une femme. C'est un homme et une femme unis par le mariage, ce qui fait d'eux une famille (de même que l'élément de base de l'eau n'est ni l'oxygène ni l'hydrogène, mais l'union des deux). À l'instar du judaïsme, du christianisme et de bien d'autres religions, pour l'islam l'union d'un homme et d'une femme dans le but de fonder une famille est un lien sacré, que le Coran qualifie d'« engagement solennel », lequel doit être certifié et officialisé par un acte de mariage.

Le mariage implique le dévouement des époux l'un envers l'autre, des droits et des devoirs mutuels, ainsi que des droits et devoirs vis-à-vis des enfants. Les enfants ont droit à la légitimité (à connaître l'identité de leurs parents, à bénéficier d'une relation avec les deux parents, et à naître au sein d'un mariage légal) ; à recevoir des soins affectueux ; à être nourris physiquement et spirituellement ; et à une instruction qui leur

permette d'affronter la vie et d'assumer leurs responsabilités en tant que citoyens matures et utiles.

Lorsque les parents deviennent âgés ou perdent leur indépendance pour une raison ou l'autre, il est du devoir religieux des enfants de prendre soin d'eux sans montrer d'impatience dans l'accomplissement de cette obligation. Il s'agit d'un devoir instauré par Dieu qui constitue une assurance perpétuelle, puisqu'à leur tour ces enfants en bénéficieront un jour, alors que devenus parents et ayant atteint un âge avancé, ils auront besoin d'être pris en charge par leurs propres enfants.

La solidarité de la famille et des liens familiaux revêt une importance capitale dans l'islam. Ceux-ci s'étendent au-delà de la famille nucléaire à ses toutes les ramifications. Le Coran parle de « liens de sang ». Il s'agit à la fois d'un devoir et d'un acte charitable méritoire que de se montrer attentionné envers les membres de la famille et, au besoin, de les soutenir financièrement. Après le décès de ses parents, on a le devoir de prier pour eux et de maintenir des relations avec ceux qui furent leurs amis, en les traitant avec déférence et en leur proposant de l'aide, au besoin.

Dans l'islam, le mariage a une double fonction qu'il est seul à pouvoir légitimement remplir. La première est de combler le profond désir de l'une et l'autre moitié de ne faire qu'un, tant physiquement que spirituellement :

> *« Et c'en est un autre (signe) que d'avoir créé de vous et pour vous des épouses afin que vous trouviez auprès d'elles votre quiétude, et d'avoir suscité entre elles et vous affection et tendresse. » (30:21). L'autre fonction consiste à procréer et s'assurer une descendance : « Dieu vous donne des épouses issues de vous-mêmes et, de vos épouses, Il vous donne des enfants et des petits-enfants. Il vous pourvoit d'excellents*

*aliments. Vont-ils donc croire à ce qui est faux et renier les bienfaits du Seigneur ? »* (16:72)

Le mariage est le seul cadre légitime pour les rapports sexuels et la reproduction. La cohabitation hors mariage est un grave péché et peut constituer une infraction légale dans l'islam, si elle est certifiée par quatre témoins, qui identifient leurs auteurs et attestent avoir vu l'union sexuelle du couple (une supposition de l'éventualité d'un rapport sexuel du fait de leur position, par exemple, ne suffit pas). Les critères juridiques requis pour accuser quelqu'un d'adultère sont contraignants et permettent d'exclure presque toute possibilité de fausse accusation dans une affaire aussi grave que celle-ci, qui comporte le risque d'entraîner la destruction de la cellule familiale.

Il y a lieu de rappeler que les principes moraux de chasteté avant le mariage et de fidélité après prévalaient autrefois aux États-Unis et en Occident mais, ceux qui tombent dans l'athéisme et le déisme étant de plus en plus nombreux, le changement est inéluctable. Il est question d'athéisme lorsque Dieu est renié et de déisme lorsque Dieu est reconnu, mais que la place qui Lui est accordée est considérablement réduite. Nous L'honorons, mais à notre façon. Nous assistons au culte, généralement les week-ends, mais nous n'admettons pas que Dieu nous dicte de notre vie privée ou publique. Cette érosion de la foi, qui a mené à une remise en question de toutes les valeurs religieuses, a ouvert la voie à la « révolution sexuelle ».

Cette révolution n'a pas commencé, comme le pensent la plupart, à une époque aussi récente que les années soixante. Pas plus qu'elle n'est le résultat d'une évolution sociale naturelle ; elle est la conséquence des efforts bien planifiés et opiniâtres de ceux qui cherchaient à changer les principes moraux de la société par rapport au sexe. Tout a commencé par la fascination extrême de

la société pour la science et les progrès technologiques, à la suite de l'écartement de l'Église de la scène publique. Croyant que la science avait fini par détrôner la religion en tant que source de véritable connaissance, nombreux furent ceux qui en vinrent à considérer l'esprit humain comme maître suprême dans tous les domaines, et toutes les valeurs traditionnelles furent soumises à ces nouveaux diktats. Cependant, dans leur empressement inconsidéré, ils perdirent de vue l'évidence que l'esprit humain en lui-même, et de leur propre aveu, est un instrument imparfait et que, de par ses limites, il n'est pas en mesure d'émettre de jugements transcendants se rapportant aux valeurs morales absolues. Le fait même que l'homme poursuit sa quête de connaissance, en s'adonnant à des recherches de plus en plus approfondies, constitue une reconnaissance qu'il lui reste encore beaucoup à apprendre. Si nous avions été réellement convaincus de posséder tout le savoir et que notre esprit était parfait, nous aurions dû cesser toute recherche en vue d'en savoir toujours plus sur nous-mêmes et ce qui nous entoure ; nous n'aurions plus alors à consacrer des sommes faramineuses à des projets de recherche. Or, tel n'est pas le cas, car, comme le dit le Coran : « *en fait de science, vous n'avez reçu que bien peu de chose.* » (17:85).

Pour substituer davantage encore l'homme à Dieu, un mouvement appelé « moralité sans religion », apparu dans l'entre-deux-guerres, accusait la religion et non l'erreur humaine d'être la cause de l'hostilité et des conflits entre les peuples. Des membres de ce mouvement prétendaient que l'on pouvait atteindre un haut niveau de moralité sans passer nécessairement par la religion et nommèrent ce principe « moralité sans contrainte ». Si ce mouvement comptait officiellement peu de membres, sa philosophie a progressivement gagné du terrain à mesure que les gens perdaient confiance en la religion en raison des incohérences entre la Bible et les découvertes scientifiques.

La religion ayant perdu sa place centrale, Dieu fut détrôné et un nouveau code moral instauré, dans lequel les immoralités d'hier devinrent la norme d'aujourd'hui et l'humanisme laïc pouvait enfin déclarer sans détours que les valeurs humaines devaient être déterminées par les êtres humains, sans référence à un quelconque critère non humain ou surnaturel. Le matérialisme ayant pris le dessus, des valeurs comme l'honneur, la chasteté et la pureté sont devenues paroles creuses, monnaie n'ayant plus cours. Un endoctrinement en bonne et due forme a été mis en œuvre afin d'élargir les critères de la liberté jusqu'à inclure le libertinage, et ainsi, dans une société prônant l'individualisme, tout caprice humain devint un droit humain.

Ce fut un nouveau coup dur pour la moralité, lorsque le raz-de-marée qui s'abattit sur la société submergea également bon nombre de gardiens traditionnels de la religion et de ses valeurs : le clergé. Le clergé affecté devint un cheval de Troie, car au lieu de quitter le camp religieux pour rejoindre celui des libertins, celui-ci entama un travail sur la religion elle-même, avançant de nouvelles interprétations et exégèses des textes, afin de rendre licite et acceptable ce qui avait été illicite et blâmable tout au long de l'histoire de la religion. De nombreux ecclésiastiques furent atteints eux-mêmes par le virus qu'ils étaient censés combattre. Certains allèrent jusqu'à interpréter l'institution du célibat comme un refus du mariage, mais non des rapports sexuels[16].

Le résultat, comme on pouvait s'y attendre, est la conduite sexuelle chaotique de sociétés entières. L'absence des valeurs de chasteté hors du mariage et de fidélité dans le mariage a entraîné la désacralisation du rapport sexuel en tant que lien unique entre un homme et une femme, ainsi que la généralisation de

16 Keith L. Woodward et al., « Gays in the Clergy », *Newsweek*, 23 février 1987, 58./ [Des homosexuels dans le Clergé.]

la promiscuité sexuelle, des viols, des grossesses non désirées, soldées par des avortements ou la naissance d'enfants non désirés, privés de leur droit légitime à une double parentalité, et des enfants engendrant des enfants. En outre, la confiance au sein de la famille a commencé à chanceler, même parmi les plus stables, quinze pour cent des enfants naissant hors mariage. S'y ajoutent les menaces pour la santé que représente la propagation épidémique de maladies sexuellement transmissibles, qu'il s'agisse de maladies nouvelles ou de la réapparition de maladies anciennes que l'on pensait vaincues depuis longtemps, mais dont les organismes responsables ont acquis une résistance au traitement antibiotique. La société, et surtout les jeunes, paient un lourd tribut à un vagabondage sexuel galopant.

Pour les musulmans, il n'y a aucune confusion ni aucun flou par rapport à ce qui est licite et illicite dans notre religion. Le Coran demeure dans sa forme originelle, tel qu'il fut révélé, mot pour mot et lettre pour lettre. Le Coran est la parole de Dieu (toute traduction ou interprétation, en quelque langue que ce soit, y compris en arabe, la langue du Coran, ne peut être appelée Coran). Les principes de moralité et d'immoralité spécifiés dans le Coran demeureront tels quels pour toujours, ils ne peuvent être dénaturés, biaisés ni rationalisés. Il n'y a ni clergé, ni savants qui puissent prétendre avoir le droit ou l'aptitude d'en faire une interprétation particulière. Cela, toutefois, ne veut pas dire que tous les musulmans sont des personnes vertueuses qui ne commettent pas de péchés. Certains musulmans enfreignent bien sûr les règles de leur propre religion en commettant des péchés et des abominations mais, au moins, ils savent qu'il s'agit d'un péché et cela restera sur leur conscience jusqu'à ce qu'ils s'en écartent et se repentent auprès de Dieu.

Préserverlamoralitéreprésenteunvraidéfipourdescitoyens musulmans vivant dans des communautés non musulmanes,

où leurs enfants grandissent dans un environnement social et moral en contradiction avec les enseignements de l'islam. Les musulmans ne sont pas les seuls à se trouver dans ce cas, car des juifs, des chrétiens et bien d'autres partagent des valeurs similaires qu'ils s'efforcent de transmettre à leurs enfants. Une coopération est en train de prendre forme entre musulmans et ceux qui adhèrent aux mêmes principes, qu'il s'agisse de religieux, d'individus ou associations laïques.

Notre approche éducative implique une introduction précoce à Dieu (voir chapitre un) et à l'idée que croire en Lui signifie accepter et se soumettre à Ses règles. Si nous suivons Ses règles, peu nous importe si les autres ne les suivent pas, car lorsqu'on est du côté de Dieu, on est dans la majorité, puisque Sa création toute entière obéit à Ses lois.

La foi procure la confiance qui permet de résister à la pression exercée par les camarades et aux diverses tentations. « Tout le monde le fait » cesse d'être une excuse. Cette « approche vaccinale » d'ancrer les enfants dans la connaissance de la foi a pour but de développer leur immunité bien avant qu'ils ne soient exposés à la maladie, que celle-ci soit physique ou morale. Tout comme un soldat est entraîné au combat avant et non pendant une bataille, les futurs dangers son discutés avec l'enfant, ainsi, il ou elle pourra décider, par avance, comment réagir si jamais on lui propose de fumer, de boire, d'utiliser des stupéfiants ou d'avoir une relation sexuelle.

Prêcher la chasteté avant le mariage va bien au-delà d'un ordre auquel obéir (même si l'enseignement prône évidemment que les ordres divins soient entendus et respectés). Des échanges entre jeunes, musulmans et non musulmans, à ce propos sont marquants, bien qu'ils restent sur un plan purement intellectuel. À la question « Qui croit à l'égalité des sexes ? », tout le monde répond positivement. « Qui est pour

la justice ? » et de nouveau la réponse est unanime. On lance alors la réflexion qu'une relation entre deux partenaires qui n'en partagent pas à égalité les conséquences est forcément injuste ; ils sont tous d'accord. Dans une situation de liberté sexuelle, les conséquences ne sont pas partagées de façon équitable, car c'est la fille qui est perdante sur toute la ligne, qu'elle se retrouve abandonnée, qu'elle tombe enceinte et se fasse avorter ou qu'elle accouche et se résigne à faire adopter son bébé ou bien encore qu'elle finisse avec un bébé sans père sur les bras, dont elle assumera la cbarge toute seule pour le restant de sa vie. Confrontés aux conséquences, à la question « Est-ce que cela est juste ? » tous s'écrient « Non ! ».

Le mouvement homosexuel est apparu relativement tard sur la scène de la révolution sexuelle. Bien sûr, l'homosexualité n'est pas une invention nouvelle. Elle a existé dans toutes les cultures et parmi tous les peuples, mais généralement dans une bien moindre mesure qu'aujourd'hui. Son influence a pris de l'envergure grâce à des groupes de pression et d'autres formes de promotion organisées. Je me souviens avoir assisté à des conférences académiques où l'on présentait des études, fondées sur des méthodologies scientifiques, pour prouver, par démonstration scientifique, que des rapports anaux étaient exempts de risque. Cela se passait au début des années soixante-dix et pour moi, ces découvertes allaient tellement à l'encontre du simple bon sens que j'ai commencé, pour la première fois dans ma carrière académique, à douter de l'honnêteté de certains chercheurs. Peu après, l'Association américaine de Psychiatrie déclarait que l'homosexualité ne devait plus être considérée comme une maladie, mais comme une orientation ou une variante sexuelle. La suite, on la connaît.

Un « syndrome intestinal des homosexuels » fut ensuite décrit dans la littérature médicale et plus tard, ce fut le sida

qui fit la une des journaux et son lien avec le comportement homosexuel était établi. Très vite, le problème du sida dépassa le domaine médical, incapable de lui imposer ses règles et réglementations babituelles de confinement des maladies infectieuses. Le sida devint une affaire politique et le groupe de pression des homosexuels se transforma en une force politique capable de faire pression sur des dirigeants et personnages politiques, tout en obtenant un soutien considérable de la part des médias, des milieux artistiques et du clergé. Bien loin d'être endigué, le sida se propagea, affectant les receveurs de sang, les toxicomanes, les fœtus dans le ventre de leur mère, les rapports hétérosexuels avec l'épouse (et autres partenaires) et ceux qui par inadvertance entraient en contact avec des liquides organiques contaminés. Il est devenu une épidémie mondiale qui s'étend à un rythme alertant. Envers les patients atteints du sida, les musulmans ressentent de l'empathie, de la compassion et leur souhaitent les meilleurs soins médicaux possibles. Pour ceux qui ne sont pas contaminés, nous recommandons l'approche préventive. Non pas le préservatif, car il n'y a pas de rapports sans risque. La seule protection est l'abstinence avant et la fidélité pendant le mariage.

Le débat autour de l'homosexualité fait rage. « Soyez qui vous êtes » dit-on, « et n'en ayez pas bonte ». Beaucoup de jeunes de bonne foi cherchent alors à expérimenter pour se « découvrir ». Le consentement est une condition préalable et des groupes de pression, en Scandinavie, cherchent à abaisser l'âge du consentement à quatorze ans. Une « Journée de la fierté homosexuelle » (*Gay Pride Day*) est célébrée chaque année en Californie ou elle bénéficie d'une large couverture médiatique et, dans certaines régions, « un Mois de la fierté homosexuelle » (*Gay Pride Month*) a été instauré dans des écoles pour en finir avec l'intolérance et les préjugés, et un ménage de deux hommes

ou de deux femmes est présenté comme une forme alternative de famille.

Récemment, la science a commencé à explorer une possible origine anatomique ou génétique de l'orientation homosexuelle. Nous, musulmans, ne nous laissons pas impressionner, pour nous, c'est clair : nous ne façonnons pas notre religion, nous la recevons et nous la suivons. Nous ne pouvons pas imposer nos croyances, mais nous sommes convaincus de la véracité des enseignements du Coran et du Prophète Mohammed qui condamnent clairement et explicitement les pratiques homosexuelles. Que quelqu'un ait cette orientation ou pas, qu'il pense être porteur du « gène homosexuel » ou pas, ce ne sont pas les sentiments et les désirs qui peuvent dicter un comportement. Il est possible d'avoir une envie irrépressible de faire quelque chose (avoir un rapport homosexuel, un rapport hétérosexuel adultère, prendre un verre, commettre un acte violent ou un vol), mais ce que l'on ressent ne doit pas nécessairement se traduire en actes. « *Il ne convient pos ò un croyont ni à une croyante de suivre leur propre choix dans une affaire, une fois que Dieu et Son Prophète en ont décidé* outrement. *Quiconque désobéit* ò *Dieu et à Son Prophète s'égore de toute évidence.* » (33:36). Tout être humain possède un gène incontestable, sans lequel il ne peut être un être humain : il porte le nom de « gène de la maîtrise de soi. »

# L'ÉTHIQUE BIOMÉDICALE



Ce chapitre illustre la perspective islamique sur des sujets qui sont au cœur de la bioéthique, et sur lesquels existe une prise de position quasiment consensuelle.

## En matière de reproduction

### Le contrôle des naissances

*La contraception* : l'islam permet la contraception pour autant qu'elle n'ampute pas complètement le mariage de sa fonction reproductive. La contraception a été pratiquée depuis le temps du Prophète. Ce dernier a toutefois précisé qu'elle devait faire l'objet d'un commun accord entre les époux. La recommandation générale

pour les musulmans est de procréer pour croître en nombre, mais le Prophète Mohammed a souligné que la qualité importait plus que le nombre. En effet, l'une de ces prédictions prophétiques fut : « Viendra un jour où les autres nations s'uniront contre vous comme s'unissent des affamés autour d'un plat de nourriture ». Lorsqu'on lui demanda si c'était parce qu'ils seraient peu nombreux, il répondit : « Non, ce jour là, vous serez très nombreux, mais vous serez pareils à l'écume à la surface d'un torrent ».

Tout au long de l'histoire de l'islam, les juristes ont permis l'espacement des naissances pour diverses raisons, allant de la santé de la femme, à la situation socio-économique de la famille, en passant par le souci des femmes de préserver leur beauté. Toute méthode de contraception est autorisée, qu'elle soit naturelle et artificielle, pourvu qu'elle ne soit ni nocive, ni abortive. L'usage de la contraception doit être le choix de chaque couple, sans contrainte, ni pression. Les pays qui adoptent une politique démographique peuvent avoir recours à de vastes campagnes d'éducation pour assurer l'accès à des méthodes contraceptives, mais la décision revient à la famille.

Nous avons déjà énoncé nos réserves à propos des stratégies de régulation démographique pour le Tiers Monde mises en œuvre par des pays occidentaux. Les habitants du Tiers Monde sont conscients de « la guerre démographique » qui vise à dépouiller leurs populations de la force du nombre ou à faire de majorités des minorités dans certaines régions. Ils s'inquiètent du fait que des contraceptifs désormais interdits dans les pays occidentaux qui les produisent soient exportés en masse vers des pays musulmans et les pays du Tiers Monde, au détriment de la sécurité sanitaire. Les populations attendent plutôt un investissement accru de l'Occident dans le développement des ressources locales du Tiers Monde et une volonté de transférer la technologie nécessaire à cet effet.

*L'allaitement :* l'allaitement est fortement encouragé par les enseignements de l'islam. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une méthode de planning familial fiable, qui puisse être prescrite sur le plan individuel, sur le plan collectif il a été estimé que, toutes méthodes confondues, c'est le contraceptif le plus puissant, à en juger par la baisse du taux de fécondité dans des communautés ou les femmes allaitent. Le Coran se réfère à l'allaitement en précisant que sa durée normale est de deux ans.

Pour l'islam, l'allaitement est plus qu'une façon de nourrir ou une méthode pour espacer les naissances. Il est considéré comme une « valeur » et reconnu comme forgeant un lien spécial, à tel point qu'une femme autre que la mère naturelle qui allaite un enfant acquiert un statut spécial dans le droit musulman, appelé « parenté de lait », et cette femme est nommée « mère de lait » de l'enfant. Son importance est soulignée par le fait que, dans les dispositions juridiques concernant le mariage, la « mère de lait » a le statut de mère naturelle. De ce fait, les enfants d'une mère de lait sont considérés comme frères et sœurs de lait de l'enfant qu'elle a allaité et ce dernier ne pourra donc épouser aucun d'entre eux.

*Le stérilet :* si un stérilet a un effet abortif, son utilisation comme contraceptif n'est pas permise. Dans ce cas, le stérilet n'agit plus pour empêcher la nidation. Les générations actuelles de ce dispositif contiennent un fil de cuivre qui libère des ions de cuivre spermicides, ou l'hormone de progestérone qui épaissit le mucus cervical empêchant ainsi le sperme d'atteindre l'ovule. Les deux actions de ces nouveaux procédés font du stérilet un moyen contraceptif et non abortif, ce qui a été confirmé par l'Organisation mondiale de la santé.

*L'avortement :* il n'y a pas de groupes de pression « pro-vie » ou « pro-choix » dans les communautés musulmanes. L'islam

considère l'avortement comme très différent de la contraception, car le premier implique une atteinte à la vie humaine. La question qui se pose évidemment est si le terme « vie humaine » s'applique à la vie du fœtus dans le ventre de sa mère. Selon la jurisprudence islamique, tel est le cas. L'islam accorde au fœtus le statut de « *dhimma* incomplète ». La *dhimma* est la notion juridique de lien contractuel octroyant des droits et des devoirs, et celle du fœtus est incomplète en ce sens qu'il a des droits mais pas de devoirs. Parmi ces droits figurent les suivants :

1. Si un époux décède alors que son épouse est enceinte, le droit d'héritage reconnaît le fœtus comme héritier s'il naît vivant. Les autres héritiers reçoivent leur part conformément au droit après que la part de l'enfant à naître a été mise de côté dans l'attente de sa naissance.

2. Si un fœtus naît prématurément à n'importe quel stade de la grossesse et montre des signes de vie comme un son ou un mouvement avant de décéder, il a le droit d'hériter tout ce qui lui était légalement destiné par héritage de quiconque est décédé après le début de la grossesse. Après la mort du fœtus, les biens hérités reviennent à ses héritiers légaux.

3. Si une femme commet un crime punissable de la peine de mort et s'avère enceinte, l'exécution de sa peine est reportée après l'accouchement et le sevrage de l'enfant. Ceci est appliqué quelle que soit la durée de la grossesse et aussi récente soit-elle, ce qui signifie que le droit du fœtus à la vie commence dès sa conception. Ceci s'applique également en cas de grossesse illégitime, ce qui démontre que le fœtus conçu hors mariage a le même droit à la vie. Ces règles sont unanimement appliquées par toutes les sectes et écoles juridiques.

4. L'avortement, même par inadvertance, est susceptible d'entraîner une sanction financière, que l'on appelle « *ghourra* ». Si une agression ou un acte délibéré provoque un avortement, une compensation appropriée est également imposée par le tribunal.

La question du commencement de la vie a été débattue au sein de l'islam dès les premiers temps, compte tenu du fait que l'interdiction de l'avortement dépend de l'établissement du commencement de la vie (dans le passé certains juristes ont permis l'avortement avant quatre mois, d'autres avant sept semaines de grossesse, partant de l'hypothèse que la vie n'avait pas encore débuté à ces stades de la grossesse). Il y a dix siècles, Al-Ghazâlî, un éminent savant, décrivit, à juste titre, une phase de vie imperceptible avant la phase où la mère peut ressentir les premiers mouvements du fœtus. De récents congrès d'experts juridiques ont fait le point sur le sujet, en prenant en compte les applications de la technologie moderne, et ont conclu que le stade de la vie d'un individu que l'on peut considérer comme son commencement doit satisfaire à *tous* les critères suivants : 1) l'événement est clair et bien défini ; 2) il présente la principale caractéristique de la vie : la croissance ; 3) si sa croissance n'est pas interrompue, il évoluera naturellement à travers les stades successifs de la vie que nous connaissons ; 4) il présente le profil génétique qui est à la fois caractéristique de la race humaine dans son ensemble et d'un unique individu spécifique ; 5) il n'est précédé d'aucune autre phase combinant les quatre précédentes. Ces postulats se rapportent évidemment à la fécondation.

L'avortement est toutefois permis, si la poursuite de la grossesse représente une grave menace pour la mère. La charia considère la mère comme étant la racine et le fœtus la ramification, celui-ci sera sacrifié si nécessaire pour sauver la

première. Certains plaident en faveur de l'élargissement de la légitimité de l'avortement pour couvrir également des cas extrêmes de malformations congénitales et de maladies fœtales incompatibles avec une vie normale, à condition qu'il soit pratiqué avant la fin du quatrième mois de grossesse.

*La stérilisation* : excepté pour des raisons médicales sérieuses, la stérilisation est généralement mal vue. Elle est tout de même permise pour les femmes ayant déjà un certain nombre d'enfants et qui se rapprochent de la ménopause. Cela demande un consentement volontaire et éclairé des deux conjoints, sans qu'aucune garantie ne leur soit donnée quant à la réversibilité de l'intervention s'ils devaient changer d'avis. Aucune politique gouvernementale ne devrait exercer de pression sur la population pour qu'elle se fasse stériliser. Les médecins ont le droit de refuser l'intervention s'ils ne sont pas convaincus qu'elle réponde à l'intérêt de la patiente.

## Le traitement de l'infertilité :

L'aspiration à avoir un enfant est légitime et quiconque peut avoir recours aux moyens nécessaires à cette fin, pourvu que ces moyens n'enfreignent pas la charia.

*L'insémination artificielle* : l'insémination artificielle est uniquement permise si le sperme appartient à l'époux (IAC). La semence d'un donneur (IAD) ne peut être utilisée, car la procréation n'est légitime qu'au sein d'un contrat de mariage et entre les éléments (le couple) qui en font partie.

*La fécondation in vitro* (FIV) : cette technique, aussi appelée « bébé-éprouvette », est autorisée dans l'islam tant qu'elle se

passe entre époux, c'est-à-dire dans le cadre d'un contrat de mariage. Le contrat de mariage doit être valable et le couple en vie. Le veuvage ou le divorce mettant un terme au contrat de mariage, il s'ensuit qu'une femme ne peut être inséminée avec le sperme conservé dans une banque de sperme, de son mari défunt ou de son ex-mari. L'intervention d'une tierce personne, autre que l'époux et l'épouse, porteurs de leur matériel génétique (sperme et ovule), n'est pas autorisée, car cela constituerait une interférence avec le contrat de mariage qui lie le couple. Un « sperme étranger », un « ovule étranger » ou une « mère porteuse » (qui porterait l'embryon du couple) ne sont pas permis.

*La maternité de substitution :* la maternité de substitution, par laquelle une femme porte dans son sein le fœtus d'un autre couple est absolument inacceptable dans l'islam. Cela correspond à une grossesse en dehors du cadre légitime des liens du mariage. Il en résulte également une dissociation de la maternité entre composantes génétiques et biologiques, alors que celles-ci ne devraient faire qu'un. Des désaccords concernant les droits parentaux dans le cas des mères porteuses ont conduit à des problèmes, notamment juridiques, aux États-Unis. Un contrat déterminant le sort d'un bébé est assurément inhumain, car le bébé est traité comme une marchandise. Les implications pourraient aller très loin et ne sont pas encore bien identifiées car jamais auparavant dans l'histoire, des femmes ont choisi sciemment de mener à terme une grossesse et d'accoucher avec l'intention préalable de donner leurs bébés à d'autres. Dans la plupart des cas, cela se fait moyennant une somme négociée qui réduit la « valeur de la maternité » à un atout commercialisable. Si cela devient une pratique courante, ses répercussions à long terme sur les liens intergénérationnels seront dévastatrices.

## Don et transplantation d'organes :

Le Coran dit : « *Quiconque sauve la vie d'un seul être humain est considéré comme ayant sauvé la vie de l'humanité toute entière* ! » (5:32). Peut-être ne saurait-il y avoir de meilleure mise en pratique de ce concept que le don d'organes pour leur transplantation en remplacement de parties vitales défaillantes. Cette conclusion est fondée sur une synthèse des règles de l'islam.

En principe, l'atteinte à l'intégrité corporelle de l'être humain, qu'il soit vivant ou mort, est contraire aux règles de l'islam. Il s'ensuivrait qu'inciser le corps d'un donneur vivant ou d'un cadavre et d'en prélever un organe pour un don serait proscrit, n'eût été l'existence de deux règles de jurisprudence permettant de résoudre ce dilemme. La première règle est que « La nécessité annule l'interdiction ». La seconde règle est qu'« Entre deux maux inévitables, il faut choisir le moindre ». Sauver une vie étant une nécessité qui l'emporte sur celle de préserver l'intégrité d'un corps ou d'un cadavre et la blessure du corps du donneur étant un moindre mal que de laisser un patient mourir, le don et la transplantation d'organe sont autorisés. Sur le plan médical, l'intervention ne doit pas représenter de danger pour le donneur. Des règles de libre consentement, dénué de toute pression, devraient être observées lorsqu'un donneur (ou les parents les plus proches d'un donneur décédé) confirme son accord.

*La greffe de tissu nerveux :* de récentes expériences se sont avérées prometteuses pour le traitement de certaines maladies par le biais de la greffe de tissu nerveux. Celle-ci est licite, si l'origine en est la glande médullosurrénale, un fœtus animal ou un fœtus humain issu d'une fausse couche spontanée où le fœtus meurt naturellement. Il est illicite de sacrifier, dans ce but, un fœtus humain vivant ou viable. Dans un avortement licite (pour

sauver la vie de la mère), le tissu du fœtus peut-être utilisé. Créer des fœtus ou pratiquer un avortement en vue d'une greffe est illicite.

*Le fœtus anencéphale* : un fœtus anencéphale est le résultat d'une anomalie congénitale, dans laquelle la boîte crânienne et les hémisphères cérébraux sont absents. Il peut naître vivant, mais mourra dans les jours qui suivent. Tant qu'il vit, il ne doit pas être utilisé comme source d'organes pour la transplantation. Mettre un terme à la vie du fœtus de manière artificielle est illicite. Il peut être maintenu en vie artificiellement pour conserver ses tissus sains jusqu'à sa mort cérébrale, c'est seulement alors qu'il est permis de prélever ses organes.

*La greffe de glandes sexuelles* : il est illicite de greffer sur une autre personne des testicules susceptibles de produire et d'excréter du sperme, ou des ovaires susceptibles d'ovuler, car cela pourrait conduire à un désordre de filiation et la conception de bébés par des gamètes qui ne sont pas unis par un mariage authentique, puisque les spermatozoïdes et les ovules en question appartiendront toujours au donneur et non au receveur. Les glandes sexuelles stériles (qui ne produisent pas de gamètes) mais qui gardent une fonction hormonale ne sont pas concernées par cette interdiction, mais elles n'ont pas d'utilité dans la pratique médicale.

## Définition de la mort

La définition du moment du décès est évidemment importante pour certaines décisions médicales, comme la désactivation du système artificiel de maintien de la vie ou le prélèvement d'un organe vital particulier pour la transplantation

(comme le cœur). De plus, cela à une incidence directe sur des questions juridiques comme la répartition de l'héritage si au moins deux héritiers devaient décéder l'un après l'autre, et pour déterminer le début du délai de viduité que doit respecter une veuve après le décès de son époux avant de se remarier (quatre mois et dix jours, ou jusqu'à la fin de la grossesse si elle est enceinte).

De récents congrès juridiques ont approuvé une nouvelle définition de la mort fondée sur la mort cérébrale totale (y compris du tronc cérébral), même lorsque certaines fonctions physiologiques sont maintenues en vie artificiellement. Cette nouvelle définition a été rendue possible grâce à une analogie avec une ancienne règle juridique qui reconnaissait le concept de blessure fatale. Il fut décrété, il y a des siècles, que si une personne était poignardée et que cela provoquait l'expulsion de son intestin, la blessure était considérée fatale, même si la victime continuait de manifester des mouvements et autres signes d'agonie, que l'on appelle techniquement « soubresauts des mourants ». Si un deuxième agresseur achevait alors la victime provoquant sa mort définitive, le premier agresseur était accusé de meurtre et le second était également accusé, mais non pour meurtre. Les personnes victimes de mort cérébrale, dont les organes ou systèmes corporels sont artificiellement maintenus en vie, reçoivent le statut correspondant aux « soubresauts des mourants », le retour à la vie étant considéré comme scientifiquement impossible. Par conséquent, ce ne serait pas un crime si, dans un tel cas, le système artificiel du maintien en vie était interrompu ou si le cœur (frais et vivant) était prélevé chez une personne dans cet état pour être transplanté sur un patient dont le cœur serait irrémédiablement endommagé.

## L'euthanasie

L'euthanasie a acquis une reconnaissance légale aux Pays-Bas. Soumise au vote dans deux États des États-Unis, une initiative en ce sens fut rejetée, malgré la pression de ses défenseurs de plus en plus nombreux. L'islam a son propre point de vue bien précis à ce sujet.

*La vie humaine* : le caractère sacré de la vie humaine fut établi comme un principe de base divin, bien avant les temps de Moïse, Jésus et Mohammed. Par rapport au meurtre d'Abel par son frère Caïn (les deux fils d'Adam), Dieu dit dans le Coran : « *Voilà pourquoi nous avons édicté cette loi aux fils d'Israël : « Quiconque tue un être humain non coupable d'un meurtre ou d'une corruption sur la Terre est considéré comme le meurtrier de l'humanité toute entière. Quiconque sauve la vie d'un seul être humain est considéré comme ayant sauvé la vie de l'humanité toute entière !* » (5:32).

Le Coran dit également : « ... *n'attentez pas à la vie de votre semblable, que Dieu a rendue sacrée, ò moins d'un motif légitime.* » (6:151 et 17 :33). La charia est extrêmement précise quant aux conditions qui permettent d'ôter la vie, en temps de guerre comme de paix (dans le cadre de la loi pénale), assorties de critères et précautions très strictes, afin d'en restreindre l'utilisation.

*Existe-t-il un droit au suicide ?* L'islam ne reconnaît pas le suicide comme un droit, mais le considère plutôt comme un sacrilège. Puisque nous ne nous sommes pas créés nous-mêmes, nous ne possédons pas notre corps. Il nous a été confié pour en prendre soin, le nourrir et le protéger. Toute vie appartient à

Dieu et Son droit à donner ou reprendre la vie ne doit pas être usurpé. Tenter de se donner la mort est un crime dans l'islam et un grave péché. Le Coran dit : « *Ne vous tuez pas, car Dieu est plein de compassion pour vous.* » (4:29).

Pour nous mettre en garde contre le suicide, le Prophète Mohammed a dit : « Quiconque se tuera à l'aide d'un instrument tranchant, s'en frappera éternellement dans l'enfer. Quiconque avalera un poison provoquant sa mort, continuera à l'avaler à jamais dans l'enfer. Quiconque se jette du haut d'une montagne et se tue ne cessera de chuter dans les profondeurs de l'enfer ».

*L'euthanasie – « homicide par compassion » ?* La charia spécifie avec précision les raisons justifiant le fait de mettre fin à une vie (et qui constituent donc des exceptions à la règle générale du caractère sacré de la vie humaine) et celles-ci n'incluent pas « l'homicide par compassion », ni ne laisse aucune marge pour une interprétation en ce sens. La vie humaine a une valeur intrinsèque, à respecter inconditionnellement, quelles que soient les circonstances au demeurant. L'idée d'une vie qui ne vaut pas la peine d'être vécue n'existe pas dans l'islam.

Mettre fin à une vie en le justifiant par des arguments tels qu'empêcher ou échapper à la souffrance est inacceptable. Le Prophète Mohammed évoqua le cas d'un homme qui souffrait tellement qu'il n'en pouvait plus. Il prit alors un couteau, s'ouvrit les veines et mourut. Dieu dit à son sujet : « Mon serviteur a précipité sa fin, Je lui refuse le Paradis ». Lors d'une bataille, l'un des musulmans succomba et les compagnons du Prophète ne cessèrent de faire l'éloge de sa bravoure et ses exploits au combat mais, à leur surprise, le commentaire du Prophète fut « son sort est l'enfer ». En se renseignant, les compagnons découvrirent que cet homme avait été grièvement blessé et que,

enfonçant la garde de son épée dans le sol, il s'était suicidé en se laissant tomber sur la lame.

Le code islamique de l'éthique médicale[17], approuvé lors de la première Conférence internationale sur la médecine islamique, précise que « l'euthanasie et le suicide n'ont aucun fondement sauf dans la pensée athée, qui considère que notre vie sur cette Terre est vouée au néant. L'argument de la maladie douloureuse sans espoir de guérison est réfuté, car il n'y a pas de douleur humaine qui ne puisse être largement atténuée par les médicaments ou par une approche neurochirurgicale appropriée... ».

De plus, la douleur et la souffrance ont une dimension transcendantale. La patience et l'endurance sont considérées comme des vertus très appréciables et méritoires dans l'islam : « *En vérité, les persévérants seront rémunérés au-delà de toute espérance.* » (39:10) ; « *Supporte avec patience les maux qui peuvent t'atteindre ! Telle est la résolution à prendre.* » (31:17).

Le Prophète Mohammed enseignait « Lorsque le croyant est affligé par la douleur, ne fût-ce que par la piqûre d'une épine, Dieu lui pardonne ses péchés et ses méfaits seront effacés aussi vite qu'un arbre fait tomber ses feuilles.»

Lorsque les moyens d'empêcher ou de soulager la douleur n'ont pas assez d'effet, il peut s'avérer très efficace de faire appel à la dimension spirituelle pour soutenir le patient, en lui faisant comprendre que s'il accepte et supporte une douleur implacable, le mérite lui en reviendra dans l'au-delà, la vraie vie durable. Pour une personne qui ne croit pas à l'au-delà, cela peut sembler insupportable, pour celui qui croit, c'est bien l'euthanasie qui est insupportable.

*Le facteur coût* : il ne fait aucun doute que les dépenses liées

17 Islamic Code of Medical Ethics (Kuwait: Islamic Organization of Medical Sciences, 1981), 65.

aux soins de malades incurables ou déments constitue un motif de préoccupation grandissante, à tel point que certains groupes pro-euthanasie sont passés du concept du « droit de mourir » à celui du « devoir de mourir ». Ils prétendent que lorsque la machine humaine a dépassé sa durée de vie utile, son entretien devient une charge inacceptable pour la part productive de la société et l'on devrait carrément s'en débarrasser plutôt que de la laisser se dégrader progressivement.[18]

Cette logique est totalement étrangère à l'islam. Les valeurs l'emportent sur les considérations financières. Prendre soin des plus faibles, des personnes âgées et des démunis est une valeur en elle-même, pour laquelle chacun devrait être prêt à consacrer du temps, des efforts et de l'argent, en commençant évidemment par ses propres parents : « *Ton Seigneor t'ordonne de n'odorer que Lui, de traiter avec bonté ton père et ta mère. Et si l'un d'eux ou tous les deux otteignent, ouprès de toi, un âge ovoncé, ne leur dis pas : « Fi ! » Ne leur manque pas de respect, mais odresse-leur des poroles offectueuses ! Et por miséricorde, fais preuve à leur égard d'humilité et adresse à Dieu cette prière : « Seigneur ! Sois miséricordieux envers eux comme ils l'ont été envers moi, quond ils m'ont élevé tout petit !* » (17:23-24). S'agissant d'une vertu ordonnée et récompensée par Dieu dans ce monde et dans l'au-delà, les croyants ne la considèrent pas comme une dette, mais comme un investissement. Dans une société matérialiste, centrée sur l'argent, cette logique ne fait pas sens, mais il n'en va pas de même dans la communauté de fidèles consciente de Dieu et axée sur des valeurs morales.

Lorsque les moyens individuels ne suffisent pas à couvrir les frais des soins nécessaires, cela incombe, d'après l'islam, à

18 Attali, Jacques. *La médecine en accusation.* Cité dans Michel Salomon, « *L'Avenir de la Vie,* » Coll. Les Visages de L'avenir.

la responsabilité de l'ensemble de la société et les priorités financières sont redéfinies de sorte que les valeurs passent avant les plaisirs (en réalité, on tire plus de plaisir du respect des valeurs que de la poursuite de tout autre plaisir). Une condition préalable est, bien sûr, une réorientation morale et spirituelle complète d'une société qui ne tient plus à ce genre de principes.

*Des situations cliniques* : dans un contexte musulman, la question de l'euthanasie ne se pose normalement pas et, si elle se pose, elle est écartée, puisque illicite du point de vue religieux. Le patient doit recevoir tout le soutien psychologique et la compassion possibles de la part de sa famille et de ses amis, ainsi que de ses conseillers spirituels (religieux). Le médecin, pour sa part, y contribue en administrant des remèdes pour alléger la souffrance. Un dilemme survient lorsque la dose de l'analgésique nécessaire pour soulager la douleur s'approche de la dose létale, qui pourrait causer la mort du patient. C'est au médecin de tout faire pour éviter que cela ne se produise mais, d'un point de vue religieux, le problème se situe dans l'intention du médecin, cherche-t-il à provoquer la mort ou à soulager ? L'intention échappe au contrôle de la loi mais, selon l'islam, elle n'échappe pas au regard toujours vigilant de Dieu qui, d'après le Coran, « *décèle la perfidie des regards et dévoile le secret des cœurs* » (40:19). Des péchés dont on ne peut prouver juridiquement qu'ils constituent un crime échappent au domaine du juge, mais pas à la responsabilité devant Dieu.

Dans l'islam, on a l'obligation de se faire soigner quand on est malade d'après deux traditions orales du Prophète : « Ô serviteurs de Dieu, cberchez à vous soigner, parce que pour chaque maladie, Dieu a prévu un remède » ; et « Votre corps à un droit sur vous ». Mais lorsque le traitement est sans espoir, il cesse d'être obligatoire. Ceci s'applique tant à la chirurgie

qu'à la médication et, selon la plupart des savants, au maintien artificiel de la vie. Les soins ordinaires, auxquels tout être vivant a droit et qui n'entrent pas dans la catégorie des traitements, sont considérés différemment. Cela comprend la nourriture, la boisson et les soins infirmiers de base, dont le patient ne doit pas être privé tant qu'il est en vie. Le code islamique d'éthique médicale stipule : « Dans sa défense de la vie, le médecin est tenu d'être conscient de ses limites et ne pas les dépasser. S'il est évident, scientifiquement, que la vie ne peut être rétablie, il apparaît inutile de maintenir le patient indéfiniment dans un état végétatif par des prouesses technologiques, congélation ou tout autre méthode artificielle. C'est le processus de la vie que le médecin cherche à maintenir et non celui de la mort. Quoi qu'il en soit, le médecin ne posera aucun acte visant à induire la mort d'un patient ».

***Commentoire :***

Le débat sur l'euthanasie ne saurait être détaché de l'ensemble du contexte idéologique d'une communauté. Les musulmans, parce qu'ils croient en Dieu et suivent une loi prescrite par Dieu, auront naturellement sur ce sujet un point de vue différent de celui de ceux qui ne croient pas en Dieu ou qui reconnaissent Dieu, mais nient Son autorité à dicter ce que nous sommes supposés faire ou ne pas faire. Dans la chrétienté contemporaine, le concept de séparation de l'Église et de l'État exclut chaque jour davantage Dieu de la vie publique.

L'expérience de l'euthanasie au XX[e] siècle, dans l'Allemagne nazie, a été révélatrice à cet égard. Elle fut approuvée, expérimentée et mise en place par des médecins du plus haut niveau intellectuel et professionnel. Une fois le concept d'« une vie qui ne vaut pas la peine d'être vécue » entériné, les bases

avaient été jetées pour le genre de décisions qui a conduit aux horreurs qui suivirent. Cinquante ans plus tard, le groupe de pression en faveur de l'euthanasie s'est concentré aux Pays-Bas, avec pour cible l'Europe et les États-Unis. Leurs opposants remettent en question le prétendu libre consentement du patient, en alléguant que se trouvant déjà dans une grande détresse personnelle, on lui ajoute de la souffrance en lui faisant prendre conscience de la charge financière et psychologique que sa maladie et son traitement représentent pour sa famille. Par ailleurs, un consentement donné par la famille ouvre la porte à un éventuel conflit d'intérêts. Les lignes du combat sont tracées et l'issue reste incertaine. Dans l'islam ce problème ne se pose pas grâce à sa clarté théologique inébranlable.

## Le génie génétique

Le génie génétique a soulevé de longs débats parmi les savants musulmans notamment à propos d'un verset coranique concernant « le changement de la création divine ». D'après le Coran, Satan, après qu'il eut tenté Adam et Ève de commettre le péché de manger du fruit de l'arbre défendu, fut consterné de les voir se repentir, être pardonnés et honorés par leur mission de peupler la planète en tant que représentants de Dieu. Satan demanda alors à Dieu de lui accorder une autre chance pour prouver qu'après tout, les êtres humains n'étaient pas si dignes de confiance. Lorsque Dieu lui accorda cette permission (en précisant qu'il ne parviendrait à tenter que ceux qui auraient choisi de le suivre), Satan dévoila quelques-unes des ruses qu'il utiliserait pour les induire en erreur : « *Je prendrai, de tes serviteurs, une partie déterminée. Je les égarerai, je leur inspireroi de vains espoirs, je les inciterai à fendre les oreilles du bétail et je leur ordonnerai d'oltérer la création du Seigneur.* » (4:118-

119). Ce verset a profondément influencé le point de vue des érudits musulmans et les avis des praticiens en médecine sur les questions relatives à ce sujet. Il a, par exemple, une incidence sur la question des opérations de changement de sexe, par lesquelles des hommes cherchent à se convertir en femmes et inversement. Alors que ce verset s'applique clairement à une intervention si complètement contre nature, il y a consensus sur le fait que ce verset coranique ne peut être invoqué pour l'interdiction totale et radicale du génie génétique. Poussé trop loin, ce principe mettrait en effet en cause de nombreuses formes de chirurgie curative qui impliquent aussi certains changements dans la création de Dieu.

Le développement scientifique de l'ingénierie génétique soulève de nombreuses questions d'ordre éthique. La création de nouvelles bactéries virulentes destinées à être utilisées comme armes biologiques suscita de graves préoccupations au début des années soixante-dix, lorsque la technologie de l'ADN recombiné fit son apparition. Un tel usage est manifestement immoral. Son application pour le diagnostic, l'amélioration de l'état des malades, la guérison ou la prévention de maladies génétiques est acceptable, voire souhaitable. Le remplacement génique est en fait une greffe au niveau moléculaire. Les possibilités pharmaceutiques du génie génétique sont porteuses de fabuleuses perspectives pour le traitement de nombre de maladies et son utilisation dans l'agriculture et l'élevage pourrait contribuer à résoudre le problème de la famine dans le monde.

Les principales inquiétudes que suscite la manipulation génétique concernent son avenir imprévisible. La possibilité de greffer de nouveaux gènes non seulement sur des cellules somatiques, mais également sur des cellules germinales et d'affecter ainsi la santé des générations à venir pourrait plus

tard entraîner des mutations désastreuses se perpétuant d'elles-mêmes. Les risques de la radioactivité n'étaient pas apparents, au tout début, pourtant les dégâts se sont avérés irréparables or, les enjeux de la manipulation génétique sont nettement plus graves.

L'introduction du matériel génétique d'une espèce dans une autre signifie, en termes pratiques, la création d'une nouvelle espèce présentant des caractéristiques mixtes. Poursuivie inconsidérément, la tendance de l'homme à rechercher l'inconnu jusqu'à le connaître et l'inatteignable jusqu'à l'atteindre, pourrait confronter l'humanité à l'apparition de nouvelles formes biologiques de vie. Si cela se produit, certains scientifiques penseront peut-être que tout est sous contrôle, alors qu'en réalité tel ne sera pas le cas. Quant à la manipulation de la progéniture humaine, elle pourrait, au-delà du domaine de la lutte contre la maladie, mener à la recherche de caractéristiques physiques jugées désirables, ce qui aboutirait à un élitisme et à la discrimination vis-à-vis d'individus (normaux) que en sont dépourvus. Mais pire encore serait une éventuelle manipulation du comportement par la sélection des gènes qui le déterminent. Une tentative de trafiquer la personnalité humaine et sa capacité à assumer sa responsabilité individuelle serait évidemment condamnée par l'islam.

La biotechnologie attire des capitaux considérables et les investisseurs cherchent inévitablement un retour financier maximal. De nombreux scientifiques ont déjà troqué leur tour d'ivoire contre des ponts d'or, et leur esprit de coopération ouverte et altruiste contre le secret commercial et des formes de vie brevetables. Des inquiétudes d'ordre moral ont été exprimées concernant l'équité, la justice et le bien commun. Le moment est peut être venu d'entamer un vaste débat public et de mettre au point un code de conduite éthique pour le génie génétique. Cela sera une longue histoire et elle vient à peine de commencer.

# Épilogue

Il serait dommage que ce livre soit simplement lu, puis mis de côté comme n'importe quel autre livre. Si le lecteur averti approuve chaque mot que j'ai écrit mais s'arrête là, j'aurai raté mon but. Tant que la prise de connaissance n'aura pas donné lieu à une prise de conscience, je n'aurai pas rempli ma mission. Le savoir transmis dans ces pages, s'il ne génère aucun sentiment (dans le cœur du lecteur) ni changement d'attitude, demeurera stérile comme un arbre qui ne porte pas de fruits.

Les cœurs ne peuvent être vides, ils sont emplis d'amour, de haine ou d'indifférence. Bientôt septuagénaire, après une longue vie d'étude, de réflexion et d'approfondissement de ma foi musulmane, je sens mon cœur déborder d'amour. C'est un amour non spécifique, qui ne porte pas d'étiquette. Je ressens de l'amour envers tous les êtres humains, les animaux, les oiseaux, les arbres, les choses, la Terre et l'univers dans lequel nous vivons et, de tout cœur, j'aimerais que cela puisse être contagieux.

L'amour ne saurait se substituer à la politique, l'économie, l'industrie, la gestion, le travail, le commerce ou même la guerre. Mais les actes des personnes sont inévitablement motivés par leur position, qui en constitue la base de lancement. Jusque-là cette position a surtout été fondée sur l'égoïsme, la cupidité, les croyances et l'indifférence, qui se manifestent, malheureusement, tant sur le plan individuel qu'international. Si cela pouvait changer, alors tous seraient heureux, même ceux qui auraient à sacrifier leur mode de vie pour le bien commun de tous.

La philosophie de l'amour comme motivation de base n'est pas nouvelle mais, de nos jours, la plupart des gens n'y adhèrent pas vraiment. Elle se situe au-delà des notions de religion ou de peuple, d'où l'importance pour ses adeptes de se tendre la

main et de s'unir. Être minoritaire n'est pas dissuasif si la courbe de la bonté reste à la hausse. C'est un besoin ressenti par toute l'humanité. Les gens en ont assez des solutions matérialistes, de la duperie de l'athéisme ; il y a une soif de spiritualité qui cherche à être étanchée. Si seulement une masse critique minimale de ceux qui sont prêts à œuvrer pour la bonté et la décence dans la vie prenait l'initiative, elle pourrait déclencher une puissante réaction en chaîne. Le monde pourrait changer. Mais cela ne se produira jamais sans l'effort soutenu et désintéressé de ceux qui croient en son importance. Je conclus par le salut de l'islam. Que la paix soit avec vous.

# GLOSSAIRE

*Allah* : le nom propre en arabe de Dieu, l'Unique, le Créateur et Maître de l'univers, le Dieu d'Adam, Noé, Abraham, Moïse, Jésus, Mohammed et de tous les prophètes.

*Allâhou Akbar* : Dieu est plus grand que tout. Formule faisant partie de l'appel à la prière, que les musulmans utilisent dans leurs prières et pour implorer et louer Dieu à tout moment.

*Aïd* : fête. Les musulmans ont deux Aïd. Le premier pour fêter la fin du Ramadan, le deuxième en commémoration de l'obéissance d'Abraham à Dieu. Les musulmans célèbrent ces fêtes par une prière spéciale en commun, des actes de charité et des rencontres en famille et entre amis.

*Hadîth* : propos rapportés du prophète de Mohammed, mémorisés et consignés par écrit par ses compagnons et plus tard compilés en différents ouvrages. Parmi ceux-ci, les compilations d'Al-Bukhârî et Muslim sont les plus authentiques. D'autres compilations authentiques sont celles de : Al-Muwatta, Al-Nisa'i, Ibn Mâjah, Al-Tirmidhî et Abû Dâwûd. Les hadîths (ou tradition orale) constituent la seconde source majeure de la loi islamique après le Coran. La science du hadîth est scrupuleuse quant à la vérification de l'authenticité de chaque hadîth du Prophète et la fiabilité de la chaîne de transmission.

*Hajj* : pèlerinage, pendant le mois de *Dhoul-hijja*, à la Kaaba, le lieu de culte de Dieu, construit par Abraham et son fils Ismaël dans un lieu aujourd'hui appelé La Mecque (Arabie saoudite). Le Hajj se termine par la fête du sacrifice (Aïd-al-Adha) et est obligatoire, au moins une fois dans la vie, pour tout musulman qui a la capacité physique et dispose des moyens matériels pour faire le voyage à La Mecque.

*Ijtihâd* : littéralement « effort ». Dans la jurisprudence islamique, cela signifie fournir un effort de réflexion ou un raisonnement

juridique sur un problème ou un sujet, afin de déterminer la règle à appliquer dans l'islam et son véritable objectif, notamment s'il n'existe aucune indication spécifique dans les sources initiales (le Coran et la tradition du Prophète).

*Imam* : personne qui dirige la prière en commun ou dirigeant élu d'une communauté.

*Injîl* : livre révélé par Dieu au prophète Jésus pour guider les enfants d'Israël. Il n'existe plus dans sa totalité, mais des fragments de l'original peuvent avoir subsisté dans l'Évangile.

*Islam* : littéralement « soumission » ou « pacification », l'islam signifie obéissance et soumission à Dieu. *Islâm*, signifie également « paix », soulignant le fait que c'est uniquement à travers l'obéissance à Dieu que l'homme peut accéder à une véritable paix avec lui-même et avec les autres formes de la création divine qui l'entourent. Ceux qui croient et pratiquent l'islam sont des musulmans. Le Coran explique que tous les prophètes de Dieu, depuis la création de l'homme, furent en ce sens musulmans et que l'essence de leur message adressé à l'humanité était l'islam ou le message de paix et d'obéissance à Dieu.

*Jihâd* : littéralement lutte. Il désigne la lutte dans la voie de Dieu, en vue d'améliorer son comportement, de réformer son caractère ou bien dans un cadre social plus large, de contrer le mal et contribuer à promouvoir le bien, pacifiquement et par la bonne parole, mais également par l'usage de la force quand la tyrannie et l'injustice prédominent, privant l'homme de sa dignité humaine, de sa liberté de pensée, de croyance et d'expression.

*Kaaba* (la). Littéral. Edifice sous forme de cube, la Kaaba fut la première mosquée construite par le prophète Abraham et son fils Ismaël à La Mecque pour l'adoration de Dieu.

*Coran* : le dernier livre révélé par Dieu, guide et démonstration de miséricorde pour l'ensemble de l'humanité. Le Coran témoigne ce qui reste de l'authentique révélation divine, dirige l'homme vers l'adoration de Dieu, éclaire l'humanité sur Sa véritable nature et Son dessein pour les

êtres humains, et met en évidence la réalité et le but de notre existence sur Terre. Il a été révélé au Prophète Mohammed par l'intermédiaire de l'ange Gabriel durant une période de vingt- trois ans.

*Ramadan* : le neuvième mois du calendrier musulman, durant lequel les musulmans adultes et en bonne santé doivent s'abstenir de manger, de boire et d'avoir des relations conjugales de l'aube au crépuscule. Le mois de Ramadan a lieu onze jours plus tôt chaque année, une bénédiction qui fait que pour tous les musulmans, qu'ils habitent l'hémisphère nord ou l'hémispbère sud, la longueur des journées de jeûne varie d'une année à l'autre selon les saisons.

*Salât* : les cinq prières officielles obligatoires dans l'islam, au cours desquelles les musulmans récitent des passages du Coran, s'inclinent et se prosternent devant Dieu. La prière permet aux musulmans d'être en communication constante avec leur Créateur, ce qui constitue un rappel permanent de la dimension morale et spirituelle dans la vie.

*Sawm* : jeûne. Le jeûne est obligatoire pour les musulmans pendant le mois de Ramadan, et un acte surérogatoire recommandé durant le reste de l'année. Jeûner prépare les musulmans à l'obéissance à Dieu, à la patience lorsque les temps sont durs et à la compassion envers les pauvres. Comme acte d'adoration, le jeûne est une expérience spirituelle intense qui permet aux musulmans consciencieux d'approfondir leur relation avec Dieu.

*Chahâda* : profession de foi ou attestation qu'il n'y a de divinité que Dieu, l'Unique, le Véritable, et que Mohammed est le serviteur et le messager de Dieu. La seule condition préalable pour devenir musulman est de prononcer la chahada en étant sincèrement convaincu.

*Charia* : loi islamique issue du Coran, de la *sunna* du Prophète Mohammed et du raisonnement juridique (*ijtihâd*) sur des questions non explicitement définies dans les deux premières sources.

*Shî'ah* : littéralement partisan. Désigne la minorité de musulmans croyant qu'Ali, cousin et gendre du Prophète, était son successeur légitime et non Abû Bakr (le premier calife) ni aucun autre. Bien qu'ils s'entendent

avec les autres musulmans sur les principes de base de l'islam, les chiites ont néanmoins conservé leur propre identité en tant que groupe religieux distinct.

*Shûrâ* : consultation mutuelle. Le Coran commande aux musulmans de prendre des décisions suivant le principe de la *shûrâ*, qui implique l'élection des dirigeants à travers un vote public et la consultation par les dirigeants de ceux qu'ils représentent lors de la prise de décisions les concernant. Les gouvernements musulmans sont dans l'obligation de suivre le système de la *shûrâ*. Il n'y a pas de place pour la dictature dans l'islam.

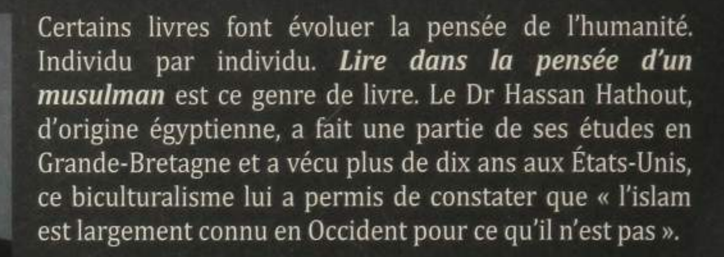
*Sunna* : littéralement « pratique » ou « modèle ». La sunna comprend les actes et paroles du Prophète Mohammed. Elle est une source majeure de la loi islamique.

*Wudû* : ablutions. Pour les musulmans, chaque prière est une audience avec leur Seigneur, ils se préparent à cette audience en renouvelant leur état de pureté physique et mentale par le *wudû*, en se lavant les mains, les avant-bras, le visage et les pieds avec une eau propre et en passant les doigts mouillés sur leur tête et leur cou lorsqu'ils envisagent de prier et d'adorer Dieu.

*Zakat* : littéralement purification et accroissement. La *zakat* est également une obligation pour tout musulman possédant une richesse dépassant ses besoins essentiels légitimes. Il est tenu de donner aux pauvres et aux nécessiteux 2,5 % du surplus.

Pour plus d'information sur l'islam, veuillez vous adresser à :

**Institut Culturel Musulman de Suisse**
Tél. : +41 32 910 52 32 – Portable : +41 79 206 40 93
Courriel : admin@icmswiss.ch
Site internet : www.icmswiss.ch
ou
**Institut Européen des Sciences Humaines - Château Chinon**
Tél. : +33 386 79 40 62
Courriel : direction@iesh.org
Site internet : www.iesh.org



Certains livres font évoluer la pensée de l'humanité. Individu par individu. ***Lire dans la pensée d'un musulman*** est ce genre de livre. Le Dr Hassan Hathout, d'origine égyptienne, a fait une partie de ses études en Grande-Bretagne et a vécu plus de dix ans aux États-Unis, ce biculturalisme lui a permis de constater que « l'islam est largement connu en Occident pour ce qu'il n'est pas ».

Ce brillant auteur doté de connaissances encyclopédiques (docteur en médecine, penseur, conférencier, poète) se propose de guider le lecteur dans un tour d'horizon complet de l'islam. Pour ce faire, il dissèque subtilement et avec lucidité la vie des musulmans. Il en offre le manuel d'instructions, d'une clarté incisive, dévoile la pensée sous-jacente à la pratique, l'esprit derrière la lettre, sa justification et sa raison ultime, Dieu. Cet ouvrage est fort instructif et suscite la réflexion des non musulmans et de tous ceux qui appartiennent à ce que le Dr Hathout nomme très justement tradition judéo-christiano-islamique. Il affermit la foi des musulmans et leur offre des réponses fondamentales et contemporaines aux dilemmes auxquels ils sont confrontés quotidiennement, en ce nouveau millénaire.

***Lire dans la pensée d'un musulman*** aborde, d'un point de vue islamique, des questions essentielles de notre temps. Le Dr Hathout, dans cet ouvrage sage, chaleureux et inspiré, s'adresse à l'humanité qui traverse une ère d'égoïsme, de « déisme » et d'athéisme. Dans ce vibrant appel en faveur de l'espoir, l'auteur affirme qu'un vrai changement est possible si une « masse critique » opte pour la compréhension et la coopération.

Le Dr Hathout souligne qu'être reconnu pour ce que l'on est réellement est un droit humain fondamental. Vous découvrirez donc ici l'islam tel qu'il est vraiment, et le monde tel qu'il pourrait certainement être.

***Les Américains accueilleront sans doute favorablement ce livre sincère et franc, témoignage de la profonde sagesse dont un esprit est capable...*** (Frank Vogel, Faculté de loi de Harvard)

***Cet ouvrage aura une place de choix dans les cours de religion, en commençant par le mien.*** (Crear Douglas, département d'études religieuses, université d'État de Californie, Northridge))

***Le Dr Hathout aborde des questions primordiales qui ne sont étrangères à aucune communauté religieuse... Il guide le lecteur sur la voie du discours intellectuel tracée par de grands érudits musulmans tels que l'imam Al-Ghazâlî*** (Sulayman Nyang, université Howard)




**HASSAN HATHOUT**